

CORRESPONDANCE DE GILLES DE BOURRON

Présentée et annotée par Jean Luc Tulot

-=-

A la charnière du XVI^e et du XVII^e siècle, Gilles de Bourron fut l'homme de confiance du 2^e duc de Thouars Claude de La Trémoille et de son épouse Charlotte-Brabantine de Nassau. Entre le 28 octobre 2006 et le 2 mai 2007, j'ai effectué la transcription de la quarantaine de ses lettres conservées à la cote 1 AP 346 dans le Fonds La Trémoille des Archives nationales de France.

Gilles de Bourron n'est pas mentionné dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau¹ et dans ses lettres ne livre la moindre indication sur sa famille, sur son origine sociale, ou son entrée au service de Claude La Trémoille. Par la lettre de celui-ci du 30 décembre 1596 à son oncle, le connétable de Montmorency, nous savons qu'il était alors à son service². En 1597, le duc de La Trémoille le chargea de présenter à Henri IV sa demande d'autorisation d'épouser Charlotte-Brabantine de Nassau, cinquième fille de Guillaume le Taciturne et de Charlotte-Bourbon-Montpensier³. Dans ses lettres du 23, 27 et 28 janvier 1598, Gilles de Bourron décrit l'arrivée de la princesse d'Orange à Paris avec Charlotte-Brabantine de Nassau et les conversations qu'elle eut avec Henri IV pour que celui-ci ne s'oppose pas au mariage de sa belle fille avec le duc de La Trémoille⁴.

Gilles de Bourron était un conseiller avisé, plein de ressources, connaissant la Cour, ses pièges et ses pratiques. Claude de La Trémoille était pleinement conscient de sa valeur. Dans sa lettre du 17 octobre 1599, il écrivait à son propos à sa jeune épouse : « J'ay besoin de Bouron. Je vous prie me l'envoyer, car il y a nulle affaire où il me fait faulte »⁵. Le 28 septembre 1602, avec Pierre Chauveau, Bourron représenta Claude de La Trémoille sur l'acte de vente la baronnie de Sully au marquis de Rosny passé à l' Arsenal⁶. Il est présenté sur cet acte comme : *Gilles de Bourron, sieur dudict lieu, demourant à Thouars, estant de présent en ceste ville de Paris, logé rue Pierre Sarazin près les Cordeliers*.

Après la mort de Claude de La Trémoille, Gilles de Bourron joua auprès de Charlotte-Brabantine de Nassau un rôle essentiel à Paris pour le règlement des rachats de la baronnie de Tiffauges dépendant du duché de Thouars qui n'avaient pas été perçus depuis plusieurs décennies et aussi pour la négociation de la succession du comte de Laval, François de Coligny, tué le 3 décembre 1605 en Hongrie où il était parti combattre les hérétiques, dont Henri de La Trémoille était le plus proche héritier. En 1608, Gilles de Bourron passa plusieurs mois à Thouars pour parachever le règlement de l'affaire de Tiffauges. En 1609, il accompagna la duchesse de La Trémoille et la duchesse de Bouillon à Heidelberg. Gilles de Bourron décéda à la fin de l'année 1611⁷.

¹ H. et J. BAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Poitiers-Fontenay-le-Comte, 1891-19.., 6 vol. parus jusqu'à May.

² Musée Condé, Chantilly, L LVI, 197.

³ Louis-Charles de LA TRÉMOILLE (duc), *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol, tome IV, p. 27-28.

⁴ Les lettres de Gilles de Bourron viennent sur ce point en complément des lettres de Louise de Coligny. Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Slatkine reprints, Genève, 1970.

⁵ Archives nationales, 1 AP 298/4.

⁶ Jacques Pannier, *L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV*, Honoré Champion, Paris, 1911, pièce justificative XXXV, p. 628-634.

⁷ Dans sa lettre du 13 décembre 1611, Flandrine de Nassau écrit à sa sœur Charlotte-Brabantine : « Je suis bien fâchée doublement pour l'amour de vous, de la mort du M. Bouron ; il me semble qu'il estoit très affectionné à vostre service ». Paul MARCHEGAY, *Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille*, Tiré à part extrait des Archives Historiques du Poitou, 1^{ère} année (1872), Les Roches-Baritaud, Vendée, 1872, p. 40.

Les correspondances des La Trémoille et de leurs agents transcrites font percevoir que la correspondance de Gilles de Bourron fut plus considérable que celle dont nous disposons. La majorité de la quarantaine de lettres conservées dans le Fonds La Trémoille sont adressées à Charlotte-Brabantine de Nassau. Il subsiste trois lettres de Bourron à Claude de La Trémoille et une lettre à Henri du Monceau, l'intendant de la duchesse de La Trémoille à Thouars.

Gilles de Bourron a un style très directe, sans fioritures inutiles, celui d'un homme d'action. Il n'est pas adepte des formules ampoulées et n'hésite pas au besoin à bousculer Charlotte-Brabantine de Nassau, toute duchesse de La Trémoille, princesse d'Orange et cousine du roi de France qu'elle soit pour qu'elle agisse. L'on notera également son art de la composition dans les entretiens qu'il rapporte dans ses lettres, nous donnant l'impression d'entendre les paroles de la bouche des personnes qui les ont prononcées.

*

Gilles de Bourron s'il porte le jour et le mois sur ses lettres n'indique pas l'année. De ce fait, il faut rechercher dans celle-ci des faits permettant de les classer : le mariage en 1598 de Claude de La Trémoille et de Charlotte-Brabantine de Nassau, la naissance en 1601 de Louis XIII et la mort de Henri de Coligny, l'exécution en 1602 de Biron, la mort en 1605 de François de Coligny, le voyage en 1608 de Bourron à Thouars, ... Ainsi certaines lettres peuvent ne pas être justement ordonnées faute de références.

Pour faciliter la compréhension des lettres de Gilles de Bourron, j'ai mis les accents et une ponctuation. Je les ai également organisées, dans la mesure du possible, en paragraphes. Gilles de Bourron comme beaucoup de gens de cette époque employait indifféremment un c pour un s ou vice versa, j'ai utilisé la graphie moderne. Les passages que je n'ai pu déchiffrer sur le microfilm sont identifiés par >>>>.

*

1598 *pour cette année nous disposons de quatre lettres de Bourron. Dans les trois premières datées des 23, 27 et 28 janvier Bourron fait état au duc de La Trémoille de l'arrivée à Paris de la princesse d'Orange, Louise de Coligny et de Charlotte-Brabantine de Nassau.*

Au mois de mars, Henri IV à la tête d'une armée de 15 000 hommes fit route vers la Bretagne pour recevoir la soumission du duc de Mercœur. Les 3 et 4 mars, il était à Tours. Il fit une longue étape à Angers du 7 mars au 11 avril et entra à Nantes le 13 avril.

Bouillon et La Trémoille étaient venus au devant du souverain à Tours. Le 11 mars Claude de La Trémoille épousa à Châtellerault Charlotte-Brabantine de Nassau. Il dut s'arracher très vite des bras de sa jeune épouse pour aller avec son beau-frère Bouillon rejoindre le Roi à Nantes où celui-ci signa, vraisemblablement le 30 avril, l'Edit mettant fin aux guerres de religion.

Henri IV quitta Nantes le 6 mai pour se rendre à Rennes. Il revint le 5 juin à Paris où la paix avec l'Espagne fut fêtée le 12 juin. Claude de La Trémoille au début du mois de juin se rendit à Paris pour aller assister à cette cérémonie et aussi pour faire vérifier et enregistrer par le parlement son titre de pair, accordé par le Roi en 1595. Malheureusement pour lui la Cour estima ne pas devoir vérifier ce titre avant que l'Edit de Nantes ne soit vérifié et enregistré.

Claude de la Trémoille à la mi-juillet se rendit dans sa baronnie de Sully-sur-Loire où il retrouva son épouse. Ils allèrent ensuite à Pougues pour prendre les eaux.

Cédant aux arguments de Louise de Coligny⁸, Claude de La Trémoille se rendit à Paris dans le courant du mois de novembre. Il revint à Thouars pour assister le 22 décembre à la naissance de son premier enfant, Henri, futur IIIe duc de Thouars. Il prit alors à nouveau le chemin de la capitale pour assister le 31 décembre à la séance du Conseil du Roi où cet organe " opina " sur l'Edit⁹.

⁸ Le 4 novembre 1598, Louise de Coligny écrivait à Charlotte-Brabantine de Nassau : " Sa présence ici lui servira plus que chose du monde. Au nom de Dieu, conseiller lui d'y venir, et en cela ayez plus d'égard à sa fortune qu'à vostre contentement ".

⁹ Janine GARRISSON, *L'Edit de Nantes*, Arthème Fayard, 1998, p. 325.

La quatrième et dernière lettre de Bourron pour cette année datée du 5 juillet est adressée à Charlotte-Brabantine de Nassau.

1

23 janvier 1598 – Paris
à Claude de La Trémoille

Monseigneur,

Je viens de recevoir la lettre que escrivés au Roy et celles où me mandés demeurer icy. Je ne faudray à exécuter ce que my commandés. Il y a demie heure que ie suis party du Louvre. Ce qui s'est passé ce matin est que le Roy dépescha le gentilhomme que La Roche des Aubiers¹⁰ avoit amené de la part de Monsieur de Mercœur, qui luy commenda de dire à son maistre qu'il n'envoïast point vers Sa Majesté pour traiter jusques à ce qu'il fust à Angers, où il seroit sans faillir dans le quinziesme du mois prochain, que Montmartin¹¹, qui partiroit dimanche, luy porteroit passeports pour ses députés, mais qu'il se résolut de luy rendre Nantes et les aultres places qui sont à Sa Majesté, et que de ce qui estoit à luy, il luy vouloit restituer, luy portoit en une main la paix et en l'autre la guerre. La Roche des Aubiers dit que Monsieur de Mercoeur est prest à prêter toute obéissance au Roy et luy prester serment de fidélité, mais qu'il luy laisse Nantes. Sa Majesté est en aparance résolue du contraire. Ceuls de Rochefort traitent, et dit hon que il y a icy un gentilhomme du gouverneur de Dinan.

Madame la Princesse¹² faict estat d'aller au devant de Madame la princesse d'Orange, aussi Messieurs de Montpensier¹³ et de Rohan¹⁴. Ce sera lundy qu'elle sera icy ou à Pontoyse. Monsieur Chauveau¹⁵ luy a retenu un logis près le Louvre. Monsieur Daucourt m'a dit ce matin qu'il croit qu'il amènera Monsieur le Prince lundy icy. Il semble que le Roy soit disposé di passer la semaine prochaine, encores que l'on xroit qu'il sera pour faire un voiage jusques à Fontainebleau.

Monsieur de Belière¹⁶ n'est encores party. Les navires qui avoient amené Madame la princesse d'Orange, ont retourné quérir l'Advocat général des Estats et les aultres députés, plusieurs croient que le Roy attendra leur venue de deçà premier que partir, car avec ceuls d'Angleterre il se résoudra à ce qu'il vouldra faire avec l'Espagnol, où il proteste d'estre affectionné à la Rayne si de leur costé ils veulent faire leur devoir ; aussi que Sa Majesté a advis que toutes les villes de Flandre sont disposées à se metre en liberté, de se délivrer de leur tyrannie et n'atendent que avoir le succès de ce traité. Monsieur de Villeroy¹⁷ le disoit encores hier et que il croit que le Roy aura d'euls ce qu'il demandera, le Cardinal ne pouvant s'establi en ces pais il ne contente Sa Majesté. Les Estats en ont heu l'alarme, mais ils ont heu advis de ce qui en est. Le Roy par ses propos, parlant à une personne qui est icy pour aultre, faisoit des plaintes de Monsieur de Bouillon, qu'il se laissoit gouverner par Constant et [...]

¹⁰ Charles Le Roux, chevalier, seigneur de La Roche-des-Aubiers, de Bessonnières et de Montaigu, un catholique. La seigneurie de La Roche-des-Aubiers est située dans la commune de Coron au nord-est de Cholet.

¹¹ Jean du Matz, seigneur de Montmartin, appartenait à une famille bretonne qui à l'exemple du comte de Laval avait embrassé le protestantisme et avait combattu pendant les guerres de la ligue contre Mercoeur. Il était en délicatesse avec la comtesse de Laval qui pour d'obscures raisons lui avait retiré la charge de gouverneur de Vitré.

¹² Charlotte-Catherine de La Trémoille (1565-1629), sœur du duc Claude de La Trémoille, veuve du prince de Henri I de Bourbon-Condé, qu'elle avait été injustement accusée d'avoir empoisonné. Cf. Louis-Charles de LA TRÉMOILLE (duc), *Jeanne de Montmorency, duchesse de La Trémoille et sa fille la princesse de Condé (1573-1629)*, Nantes, Emile Grimaud, Imprimeur-éditeur, 1895.

¹³ Henri de Bourbon, duc de Montpensier, cousin de Charlotte-Brabantine de Nassau et aussi de Claude de La Trémoille.

¹⁴ Henri II de Rohan (1579-1638), fils de René II de Rohan, vicomte de Rohan et de Catherine de Parthenay, avait été fait duc en 1603 par Henri IV et venait d'épouser le 13 février 1605 au temple d'Ablon Marguerite de Bethune la fille du marquis de Rosny. Jack Alden CLARKE, *Huguenot warrior : The life and times of Henri de Rohan (1579-1638)*, Martinus Nijhoff, The Hague, 1966 et Pierre et Solange DEYON, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée 1579-1638*, Perrin, 2000.

¹⁵ Pierre Chauveau, un secrétaire de la Chambre du Roy, était membre du conseil des La Trémoille à Paris. Il demeurait en 1602 sur le quai de la Tournelle, paroisse Saint Nicolas du Chardonneret.

¹⁶ Pomponne Ier de Bellière (1529-1607), un des négociateurs de la paix de Vervins, chancelier de France le 2 août 1599.

¹⁷ Nicolas de Neufville (1542-1617), secrétaire d'Etat depuis 1594, autre négociateur de la paix de Vervins.

d'Aubigny, que c'estoit retarder toutes ces affaires que les difficultés /2/ que l'on faisoit intervenir pour retarder le traité de ceuls de la Religion. Je ne croy point que le Roy dispose aucun pour commender à son voiage de Bretagne, et croy qu'il ne ordonnera rien qu'il ne soit [...]. Attendant l'honneur de vous voir, ie prieray Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

Monseigneur,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

Escrit ce samedy xxiiij janvier à mydy.

On est empressé à ce matin à accorder la querelle de Chasseron et après dîner le Roy va à la chasse au loups. Montmartin a eu l'estat de Grand Maistre des Eaux et Forêts de Bretagne.

Archives nationales, 1 AP 346/41

2

27 janvier 1598 - Paris¹⁸

à Claude de La Trémoille

Monseigneur,

Hier au soir arriva icy Madame la princesse d'Orange. Environ cinq heures, elle fut au Louvre, le Roy luy manda qu'elle allast voir Madame, où il la fut trouver ; ce ne fut pas sans parler de vous et de vostre mariage. Elle le supplia de luy en dire sa volonté ; il fit plainte de ne l'avoir sçeu que par son moien. Le peu de respect que vous luy aviés porté en cela, elle n'oublia de vous justifier par raisons aparantes et le presser de luy donner son consentement ce que il luy accorda.

Après avoir veu Madame la Duchesse¹⁹, elle retourna à son logis dont elle n'a bougé tout le jour ayant toute la journée esté empeschée à un nombre infiny de vistes. I'ay parlé à elle à son heur pour recevoir ses commendemens. Elle m'a dit estre résolue à ne vous ranvoier Monsieur Chauveau que d'icy à deubs jours que plus amplement elle s'instruyra des choses qui se passent qui sera pour savoir le lieu où vous désirés qu'elle vous menne trouver. Elle a quelque opinion que vous envoirés vers elle sans attendre plus amplement de ses nouvelles puisque vous avés advis qu'elle estoit à Rouan.

Monsieur son fils²⁰ est avec elle, il est aussi grand que Monsieur de Chastillon. Quand à Mademoyselle vostre maïtresse, elle se porte fort bien. Je prie Dieu que ainsi soit de vous. Pardonnés-moy si ie m'avantage Monseigneur de vous dire que je croy que vous serés extrémement content de vostre bonne fortune et vous puis dire avec vérité que le pourtraict que l'on vous a envoyé est fort eslongné de représenter la beaulté qui est en cette princesse. Madame la Princesse fut au devant jusques à par de là Saint-Denis. Ce jourd'huy elle a mené Monsieur.

Icy l'on ne croit point que le Roy parte de ce mardi gras d'icy, voire de trois semaines, car il attent les députés des Païs-Bas et d'Angleterre à qui en particulier il veult parler. On tient que le légat vient bientost. Il a mandé au Roy qu'il s'asseure qu'il aura ce qu'il demande du Cardinal qui ne désire pour l'advenir que s'establiir avec ces peuples que l'on luy donne par mariage. Ie apris de personne digne de croire que encore que les choses se disposent à la paix, si es ce que de quatre ou cinq mois il ni a point de moien d'y metre fin et dans ce temps il se prépare des changemens qui altéreront ce traité.

Mademoyselle de Monginon est du tout chassée de Madame et est retirée avec Madame la comtesse de La Roche. Vous pourrés entendre par d'autres les occasions de changement. Attendant de recevoir vos commandemens, je priay Dieu pour vostre prospérité et seray à tousjours, Monseigneur, vostre très humble et obéissant serviteur,

¹⁸ Cette lettre de Gilles de Bourron du 27 janvier 1598 à Claude de La Trémoille a été publiée par Paul MARCHEGAY et Hugues IMBERT, "Lettres missives originales du seizième siècle (100 femmes et 200 hommes) tirées des archives du duc de La Trémoille", *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts du département des Deubs-Sèvres*, 2me Série, Tome XIX, 1881, p. 420-421.

¹⁹ Gabrielle d'Estrées (1573-1599) dite Madame la Duchesse, maïtresse de Henri IV.

²⁰ Frédéric-Henri de Nassau, fils de Guillaume le Taciturne et de Louise de Coligny, né le 29 janvier 1584, demi-frère de Charlotte-Brabantine. En 1625, à la mort de Maurice de Nassau il lui succédera dans la charge de Stadhouder.

Paris, le xxvij^e janvier.

Mademoyselle vostre maistresse n'a qu'une gouvernante et une fille de chambre, et n'a voulu prendre des filles que l'on luy a voulu bailler, le remettant à vostre volonté.

Archives nationales, 1 AP 346/43

3

28 janvier 1598 - Paris
à Claude de La Trémoille

Monseigneur,

[...] Madame la princesse [d'Orange] n'a bougé du lict [...], encores que Monsieur le mareschal de Biron l'aye fort prié de se vouloir honorer d'asister au festin qu'il faict ce soir aux Dames. Elle est résolue nous despescher Monsieur Chauveau samedy pour savoir où elle vous ira trouver. Elle désire fort que la consumation de vostre mariage se face à Saumur, le Roy luy assurant l'avoir agréable, suyvant la requeste que luy faisoit le conte Maurice, et elle aussi s'est offert de se trouver à vostre mariage pour le rendre plus autanique, mais il a remis, la revoiant, à luy faire beaucoup de plaintes de Monsieur de Bouillon et de vous. Madicte Dame par ses propos semble vous vouloir conseiller à vous disposer de faire une modeste despence à vos noces, estant par ces discours extrêmement affectionnée à vostre bien.

Mademoiselle vostre maistresse vouloit aller cest après dinée voir Monsieur et Madame la Princesse, mais je luy a donné advis qu'elle estoit au Louvre où le Roy au sortir de son dîner a veu Monsieur et l'a emmené en son carroce au jeu de paume de la Sibère, où Monsieur, ayant esté un une heure, est revenu voir Madame²¹ et Madame la Duchesse, où estoit Madame sa mère et Monsieur de Monpensier qui a commandé à Monsieur Chauveau de ne partir sans vous emporter de ses lettres. Il faict fort la guerre à Mademoyselle sa cousine de vous. Madame la Princesse se retirant a mené Monsieur son fils voir Madame la princesse d'Orange à laquelle quelcun a dit que le mariage de Mademoyselle Catherine et de vous n'estoit du tout rompu. Mademoyselle vostre maistresse l'a demendé à Monsieur Chauveau qui luy en a faict voir la vérité. Monsieur de La Bossonnière a entré en discours avec Monsieur d'Esperson sur vostre subiet et les particularités qui sembloient empescher la continuation d'estre amis, et a faict response qu'il désiroit vos bonnes grâces qu'il vous voudroit faire service et quand il vous verroit il courroit vous embrasser et rire avec vous des entreprises que vous aurés sur son gouvernement, que vos amis savent bien que vous n'avez pas assés de puissance seur vous pour commander à vostre ambition. Il est vray que celuy à qui vous aviés esprouvé tant d'amitié il sembloit qu'il en devoit estre exempt.

Un paquet a esté surpris venant d'Espagne en Flandre escrit par le Secrétaire d'Estat et le président du conseil²² des Païs-Bas et aultres là où il ne se parle un seul mot du traité de paix que entretient le Cardinal avec le Roy. Cela faict juger que c'est une pratique qui despant seulement de luy et fait concevoir icy une mauvaise esperanc. On a heu divers advis certain comme les garnisons de Mastricht, Calais et aultres places sont mutinées à faulte de paiement. Ceuls de Cambray prennent les plus riches habitans pour en tirer argent pour leurs paiees et y vivent fort insolemment, nombre de corps /2/ (le haut de la page étant déchirée, il manque quatre lignes).

La Princesse estoit avec Madame arrivée ces heures de Chamvalon [...] qui traitent la mariage de Monsieur de Loraine, qui ont fort entretenu Son Excellence où il sembloit qu'elle prenoit plaisir, après ont discoureu avec Madame de Paniast ou par leur propos il semble qu'il veille poursuyvre le mariage. Je ne vous escriray point les propos qu'elle a eu avec Monsieur le baron de Courteaumer sur vostre subject. Je croy qu'il vous en donnera advis. Monsieur de Casze doit encores demain parler au Roy. Je ne pourray luy bailler vostre lettre que vendredy ou samedy, et ne luy faire aucun discours, car l'autre n'est résolu de parler.

²¹ Catherine de Bourbon, dite Madame, sœur de Henri IV.

²² Gilles de Bourron écrit conseil. Nous avons opté pour la forme moderne conseil.

Je vous supplie Monseigneur de m'envoyer de l'argent, car il ni a pas moien de subsister de deçà autrement. Attendant vos commandemens, je priray Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,
Monseigneur,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Parix, ce jeudy xxviiij janvier.

Ce qui me fait diférer de donner vostre lettre au Roy est par l'advis de ceuls qui me l'ont apportée, aussi qu'il sera en milieure huleur après s'estre accommodé avec eux.

Archives nationales, 1 AP 346/42

4

5 juillet 1598 – Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay baillé au messager de Loudun pour vous porter le manteau que Monseigneur m'a commandé vous envoyer ensemble une boîte où il y a plusieurs hardes dont ie vous envoie le mémoire. Le guinclant dont Madame la princesse d'Orange m'a parlé n'est encores fait.

Je vous supplie, Madame, dire à Monsieur Rouet²³ que par la plus prompte occasion qu'il pourra il vous envoie icy l'acte de la minorité de la minorité de Monseigneur parce que >>> Sieur de Leguillon nous poursuit. Ceste pièce est fort nécessaire pour ayder à conserver nostre bon droit et faut l'avoir dans ce mois.

Attendant l'honneur de vos commandemens, je priray Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce dimanche 5 juillet²⁴.

D'une autre main est portée en bas de page l'annotation suivante : Fault envoyer quérir le bonhomme Chauveau au >>>>>>> de feu Madame >>>>>>>>>>>> à Thouars. M. P>>>> à le >>>>>>> de la datte de la maturité.

Archives nationales, 1 AP 346/1

1601 *Claude de La Trémoille pendant le mois de janvier alla à Fontenay, Bournon, La Rochelle, Apremont, Montaigu et Mauléon. Pendant ce temps, Elisabeth de Nassau accoucha le 17 janvier 1601, à Turenne d'une fille, Marie, future IIIe duchesse de La Trémoille. Au mois de février suivant Charlotte-Brabantine de Nassau accoucha également d'une fille Elisabeth²⁵.*

Louise de Coligny vint au mois de mars à Thouars pour l'accouchement de Charlotte-Brabantine de Nassau. Claude de La Trémoille et son épouse profitèrent de sa présence pour faire

²³ Jehan Rouet ou Rouhet, avocat au parlement de Paris, en 1578 était déjà au service de la 1^{ère} duchesse de La Trémoille. Il devint le chef de son conseil, puis celui de son fils, bien qu'il soit resté catholique. Il poursuivit cette fonction auprès de Charlotte-Brabantine de Nassau après la mort de son époux. Jehan Rouhet épousa en 1586 à Thouars Marie Gossin et était marié en 1596 avec Jeanne Marillet d'une famille d'officiers des La Trémoille. Il quitta son service auprès des La Trémoille en 1610.

²⁴ Le 5 juillet tombe un dimanche le 5 juillet 1598 et le 5 juillet 1609.

²⁵ Dans sa lettre du 28 janvier 1601 à Charlotte-Brabantine de Nassau, Louise de Coligny fait état de son départ pour Thouars "de jeudy en huit jours" pour aller l'aider et de son intention en passant à Tours d'emmenner la sage-femme, Madame Bouracé. Elisabeth, troisième enfant de Claude de La Trémoille et de Charlotte-Brabantine de Nassau, mourut quelques semaines après son père en 1604.

célébrer les baptêmes de leurs deux aînés. Furent notamment invités à cette cérémonie Jean de Beaudéan, sieur de Parabère, lieutenant de Roi en Poitou, Monsieur et Madame de Saint-Germain. Un festin fut donné le 15 mars, à l'issue duquel Henri qui portait alors le titre de prince de Talmond, fut baptisé. Son parrain était Henri IV représenté par M. de Parabère, Louise de Coligny était la marraine. Charlotte fut baptisée le 25 mars²⁶.

Le duc de Montpensier vint à Champigny-sur-Veude au commencement de l'été²⁷ où il fut visité par le duc et la duchesse de La Trémoille et le duc et la duchesse de Bouillon. A l'occasion de ce séjour fut procédé au baptême d'Elisabeth à Thouars. Après cette cérémonie Henri de La Tour d'Auvergne alla à la Cour et Elisabeth de Nassau se rendit à Lanquais au Périgord.

5

13 juillet 1601 – Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

.... Madame d'Orange, qui après avoir veu Monseigneur de Monpensier [...], vostre belle-mère qui s'en alloit à Saint-Germain, après avoir veu Madame la duchesse de Bar²⁸, Madame d'Elbeuf. Ce matin sur les heuf heures, elle s'est deslogée de cette ville [...]. Elle sera samedi à Orléans et prend le chemin de Tours [...]. Elle y pourra estre mardy au soir, car son coche n'est [...]. Elle logera au faulbourg et vous doit envoyer. [Elle restera] un mois avec vous si vous l'en requérez et de aller à [...] son équipage à Poitiers et luy prester vostre carosse [pour] emporter ces cofres.

Je suis après a faies des [poursuites à] excécuter pour Cuyseaux, car, Madame, [...] Monsieur Joly, advocat au grand conseil, les sacs de ce [...] priant en prendre soing, n'y ayant que luy qui peu [...] les a montrés. Son père et son frère ayné ont été advocat [de Monsieur] vostre père, luy l'est de Monseigneur [...]. Comme je luy ay discoureu des affaires, il a [...] l'avons remis à l'advenue de mondit Sieur [...] de la semaine, mais ie croy que nous aurons une [...] veulent aquiescer à la raison comme je puis [...] les mains des amodiateurs. Il y a quatre ou cinq [...] toutes les aultres à faire à un bon efaict si nous [...]. [Monsieur] de Rochefort est arrivé ce jourd'huy icy, qui vous [...] peut servir en quelque chose, séiournant en ceste [...] point requis qu'il s'emploie pour les affaires de [...] faict faire les commandemens à Monsieur le Mareschal [...] à ce matin, car il avoit faict apeller Monsieur [...] à sa batre sur ce qu'il ne veult pas prendre le partage de [...] la mareschalle. Madame de Fontaine ne bouge [...] affaires de Monseigneur son fermier de Montaigu [...] avoit vandu tous les bons arbres qui [...] vasla et aux environs. Elle ne faict pas estat d'oublier.

Quelles nouvelles du siège de Berg²⁹, l'on en attant de iour à /2/ aultre. Le Roy partit hier matin du Louvre sur les six heures. Monsieur le Prince estoit près de luy, comme on le monta [...] fois et commanda à Monsieur de Belin³⁰ de le mener à Saint[-Germain]. Monsieur le duc de Lorraine et Madame la duchesse de [...] dînée. Toute la Court doit estre de retour icy lundy et [...]. Monsieur le Chancelier a commandement de partir [...] d'aultres ne remuent guères de plaisir. Je vous en [...] pour

²⁶ Le duc Louis-Charles de La Trémoille a publié les dépenses de tables faites à l'occasion de ce banquet, *Le charrier de Thouars*, p. 112-113.

²⁷ Lettre de Henri de La Tour d'Auvergne du 8 mars 1601 à Charlotte-Brabantine de Nassau. Archives nationales, 1 AP 434/42. Les Bourbon-Montpensier étaient devenus seigneur de Champigny-sur-Veude (Indre-et-Loire) à la suite du mariage en 1452 de Jean de Bourbon, comte de Vendôme avec Isabelle de Beauvau. Ils y avaient édifié au XVI^e siècle un magnifique château que Richelieu, considérant qu'il portait ombrage à celui qu'il faisait édifier dans la ville toute proche dont il portait le nom, obligea en 1635 Gaston d'Orléans, petit-fils de Henri de Bourbon-Montpensier, à le lui céder et le fit démolir. Il n'en subsiste aujourd'hui que la chapelle et les communs. Olivier DUFRESNE, Jean-François PERDEREAU et Marie-Pierre TERRIEN, *Champigny-sur-Veude. La Sainte-Chapelle, le château, le village*, Association pour la Valorisation de l'Environnement de Champigny-sur-Veude (A.V.E.C.), 2000.

²⁸ Catherine de Bourbon (1558-1604) était devenue duchesse de Bar après son mariage avec Henri de Lorraine.

²⁹ Dans sa lettre du 21 juin 1601, Louis de Coligny écrit à Charlotte-Brabantine de Nassau que « vos frères sont devant Berg sur le Rhin » dans le pays de Clèves à sept lieues du duché de Juliers. Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Slatkine reprints, Genève, 1970, p. 183.

³⁰ Jean-François de Faudoas, dit d'Averton, comte de Belin, ancien gouverneur de Paris pendant la Ligue, était devenu le gouverneur du jeune prince de Condé depuis la mort le 7 octobre 1599 du marquis de Pisany.

le pris des monnois. Le Roy demeure fort ofansé [...] Toulouse, Bourdeaux et la plus part croient que [...] Guienne et Mesdames de Nemours et de Guise [...], que le Roy dit qu'elles vont bien là où le défunt. [Attendant] de vos commendemens, je priray Dieu pour [vostre prospérité et seray à touiours],

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xiii juillet.

Archives nationales, 1 AP 346/37

6

22 juillet 1601 – Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay receu ce plaisir de Monsieur Joly, advocat de feu Monsieur le conte de Charny³¹, qu'il a eu agréable de permettre que le fils de Monsieur Robert vist le sac qu'il avoit entre les mains des dernières poursuites pour la saisie de Cuyseaux afin de s'en instruire avec les aultres pièces que je luy ay mis entre les mains pour faire une bonne consultation par son raport. Monsieur de Bouillon qui est icy verra ce qui sera bon de faire. Monsieur de Brémont s'en va avec Monsieur de Monpansier. C'est un homme à qui vous avés de l'obligation. Il est nécessairement besoing que vous le voiés pour le prier de s'employer à vous faire recouvrer les papiers qui sont entre les mains des enfans de l'advocat André, car cela nous est nécessaire. Sur toute chose nostre sollicitation aportera coup. Je vous supplie humblement d'envoyer icy la main levée de Mademoyselle de La Salle, autrement ie ne saurois rien faire avec les robins pour les cent escus dont m'escrivés s'il se trouve qua aultre que moy en aye païé hors les soissante et quinze escus donnés contant comme il est porté par le contract et les cinquante provenant de la vante des chevauls dont vous avés aussi les papiers, faisant le tout cent vingt cinq escus. Si d'aultre que moy a païé le reste qui est argent provenu de défunt Monsieur de La Corbinière il fault que je sois un afronteur et larron. A mon retour, il faudra revoir les pièces. Puisque Monsieur Rouet n'est asclarcy sur cest affaire, vous pouvés savoir à tous ceuls de vostre maison s'ils ont déboursé quelque chose sur ceste partie /2/. Monsieur Rouet sçait durant les six mois que nous avons esté ensemble les peines que je en ay heu et l'argent que je emprunté de La Palme de La Rochelle. Les créanciers n'avoient gardé de demander de l'argent que a celuy qui leur estoit obligé attendant l'honneur de vos commandemens, ie priray Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxij juillet.

Je vous prie de voir tout du long la lettre que j'escris à Monseigneur afin que vous voiés ce qui se passe. Le voiage du Roy est du tout rompu et la Roine faict ses couches à Fontainebleau³². Monsieur de Bouillon est d'advis que je face un voiage iusques là où est Madame l'Electrice³³. L'un de ces iours nous vous escrirons emplement sur cest affaire. Il m'a avoué que c'est une même de Madame vostre belle-mère que l'exécution de ce partage.

Archives nationales, 1 AP 346/3

7

26 juillet 1601 - Paris

³¹ Philippe de Chabot, comte de Charny et de Buzançois, amiral de France.

³² Marie de Médicis donna le jour le 27 septembre 1601 à Fontainebleau au Dauphin.

³³ Louis-Juliane de Nassau (1576-1644), l'aînée des six filles de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, épouse de l'Electeur palatin Frédéric IV (1574-1610).

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Le procureur n'a rien veu ne receu de Monsieur Rouet pour l'adjournement donné à la vefve de Chantbellan pour le procès de Tifauges. Je fay chercher ces trois sacs au logis du présidant Brison où l'on n'a encore rien trouvé. J'ay parlé à Noyau, beau-frère de Merceron et à Pommerais advocats qui ont travaillé sous luy. Ils n'en ont jamais rien veu. Monsieur de La Masure dit avoir mémoyre que Madame de Moulinfrou comme faisoit hinvantaire de défunt Madame de La Trémoille des papiers qui estoient en ses cofres, qu'elle dit qu'il ne faloit point y mettre les sacs [...] la partie adverse de Tifauges qu'il ne faloit point que cela parust sur [...] avoient afaire, que c'estoit à eux à les chercher. Il luy en escrit par [...] laquay qui est icy, voir si elle vous en voudra instruire. Le Sieur de [...] Normandie a entre ses mains la copie signée du gresfier de [...] production nouvelles que les parties firent à Poitiers. Monsieur Rouet a les extreits de ceste afaire qu'il luy laissa à Touars pour nos trois [...]. Ils sont bien complets. Monsieur Rouet les aporta icy et les laissa à Arnault [...] n'ont bougé pour les deubs cens escus d'un costé et soisante dix escu par [...] mandement que vous demande ledit Normandie. Je n'ay rien résolu ie le remets à vous en dire mon advis mais que ie vous voie. En attendant l'honneur de vos commandemens ie prie Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxvi juillet.

Archives nationales, 1 AP 346/4

8

18 septembre 1601 – Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Vous aurés veu par le double des lettres venant de Monsieur Colbe³⁴, que je vous ay envoié, le retardement qui est aux affaires ou volontiers le reste de l'année se pourra escouler premier que les papiers de Holande soient retirés, cependant il est nécessaire de faire un voiage iusques à Montfort et Cuyseau. Or, Monsieur de Bouillon considérant que aux procurations, que j'ay de Monseigneur et de luy, que si quelque créancier de feu Monseigneur vostre père, comme il y en peut avoir qui attendent de se faire congnoistre jusques à ce qu'ils voient ceuls qui ouvertement prandront possession de la sucession et aux mesmes temps les prandront à partie. Pour leur oster du tout ce moien, s'il s'en présente, est de faire un acte de renonciation de la procuration que m'avés donné, dont ie vous envoie un double en la forme que me la fait mondit Sieur de Bouillon qu'il a signé ce matin.

Je vous envoie aussi la procuration, Monsieur Rouet en ayant peut-estre besoing pour ajouter ou diminuer quelque chose en l'acte, car celuy que je envoie n'est dressé que par un notaire et sera besoing me la renvoyer par la première occasion, afin de le faire mettre au registre de Digeon où a esté mise la procuration. Je en escris à Monsieur du Monceau. Il suffict pour les affaires d'avoir la procuration de Madame l'Electrice, laquelle ne peut-estre attaquée comme vous pourriés estre s'il se présente des demandeurs. Il est nécessaire que vous envoiés vous lettres de naturalité à la première occasion parce qu'il y aura plus d'incommodités et de fraits si vous attendés l'autre séance.

Madame vostre belle-mère est extrêmement affligée de la mort de Monsieur son neveu³⁵, qui luy fut dit par Monsieur de Parabelle³⁶. Le Roy ne luy ayant voulu dire sinon qu'il étoit blessé. Madame

³⁴ M. Colbe était l'intermédiaire financier à La Haye des six filles de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier.

³⁵ Henri de Coligny, comte de Coligny, fils aîné de François de Coligny et de Marguerite d'Ailly de Péquigny, qui avait succédé à Odet de La Noue dans la charge de colonel-général de l'infanterie française au service de Hollande, venu défendre Ostende, le 10 septembre 1601, lors d'une ronde, avait été décapité par un boulet. Il était tout juste âgé de 18 ans. Ce fait permet de dater cette lettre.

de Chastillon ne le sçait encores, qui est afligée de la mort de sa fille aynée, qui est décédée depuis quinze iours. Pour les deux frères³⁷ qui sont icy, il n'est pas croiable le tourmant que c'est donné le jeune et les regrets pourquoy Dieu ne l'avoit plustost pris que son frère, l'autre accompagné de plus de jugement a esté plus retenu en sa douleur le Roy luy donne tous les Estats de son frère³⁸ et dit qu'il vouloit avoir le jeune près de luy. Vous verrés par plusieurs advis l'estat des choses présentes. Attendant l'honneur de vos commandemens, ie priroy Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xviiij septembre.

Archives nationales, 1 AP 346/2

1602 est une année de crise. A la suite des dénonciations de Jacques de La Fin³⁹, Henri IV soupçonnait tous les grands de vouloir comploter contre lui. Le Poitou et le Limousin s'agitant à la suite de la pancarte pour l'imposition d'un sol par livre, il se rendit au printemps à Blois, Tours et Poitiers où il resta deux mois.

Henri IV revint à Fontainebleau au mois de juin. Le 16 de ce mois, il fit arrêter le maréchal de Biron et le comte d'Auvergne pour conspiration avec l'Espagne. Si Biron fut exécuté le 31 juillet, le comte d'Auvergne fut libéré le 2 octobre. Il avait " bien purgé sa conscience " entre les mains du chancelier Bellièvre, de Sillery et de Rosny⁴⁰ et beaucoup de grands tremblèrent et notamment Claude de La Trémoille et Henri de La Tour d'Auvergne. Si le premier poussé par son épouse sollicita le pardon royal, le second, qui était alors à Turenne, n'agit pas de même. Il savait que le souverain le soupçonnait d'avoir voulu soulever tout le Limousin et les huguenots de France, aussi refusa-t-il de répondre à sa convocation et après avoir traversé tout le midi, en criant partout son innocence, rejoignit son beau-frère l'électeur palatin à Heidelberg. Là il obtint l'appui des princes allemands et même de la reine d'Angleterre qui exprimèrent au roi de France leur surprise et incrédulité. Henri IV comprit qu'il avait loupé son coup et préféra temporiser plutôt que de s'exposer à disloquer le front de ses alliances traditionnelles contre l'Espagne.

Claude de La Trémoille à la suite de la visite incognito à Thouars du Landgrave Maurice de Hesse se rendit à la Cour. Il arriva à Fontainebleau le 22 novembre, le jour où la reine Marie de Médicis accouchait de sa fille Elisabeth. L'on était en pleine affaire Bouillon et Claude de La Trémoille fit du mieux qu'il put pour défendre ses intérêts en lui conseillant de sortir du royaume, puis de rejoindre Sedan, mais Henri de La Tour d'Auvergne ne suivit pas ce dernier avis.

A la Cour les repas étaient trop copieux et trop arrosés de bons vins. Ce régime provoqua une nouvelle crise de goutte à Claude de La Trémoille. Le 25 décembre revenu à Paris, il demanda au premier médecin du Roi, M. de La Rivière, de lui donner un traitement.

9

3 août 1602 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

³⁶ Jean de Beaudéan, comte de Parabère, marquis de La Mothe-Sainte-Héraye, lieutenant de Roi en Poitou et gouverneur de Niort, un huguenot conciliant à la différence de La Trémoille, et de ce fait dit une note de 1616, ami de la conservation de ses biens et de sa fortune.

³⁷ Gaspard de Coligny, comte de Châtillon et Charles, sieur de Beaupont.

³⁸ Henri IV donna à Gaspard de Coligny la charge de colonel-général de l'infanterie française au service de Hollande exercée auparavant par son frère.

³⁹ Jacques de Lafin, sieur de Pluviers et Aubusson.

⁴⁰ Pierre-Victor PALMA CAYET, *Chronologie septenaire, contenant l'histoire de la paix et les choses les plus mémorables advenues depuis la paix de Vervins (1598) jusqu'à la fin de 1604*, op. cit., p. 206.

Madame,

Je suis très aysé dont vous avés trouvé ces sacs de Tiffauges⁴¹, car de de ça ie ne puis en aprendre de nouvelles. Ce sont des coups de Madame de Moulinfrou⁴² qui encores n'en vouloit rien dire. Le mémoyre du Sieur de La Masure qu'elle les avoit faict jester dans les cofres est vray puis qu'il y a un inventaire nous aurons moien de tout recouvrir.

L'envoie à Monsieur Rouhet l'extrait de l'opposition pris du registre des criés faict l'an passé comme nous avons avisé à Thouars. Le bien heu de la peine à faire trouver l'original qui estoit dans un sac avec aultres pièces communes. Arnault disoit ne l'avoir, Normandie tout de mesme. Un maistre clerc l'ayant laissé l'avoit meslé parmi d'aultres. En fin à force de chercher, il s'est trouvé de sorte que c'est afaire est bon estat il ne sera question que de la bien guider.

La venue de Monseigneur icy, s'il y veult prendre peine, asseura son afaire pour bientost l'en mettre en possession. Monsieur Rouet pouvoit bien prendre une heure de temps pour voir ses pièces et en envoyer un mémoire ; aux affaires du monde la vigilance ayde beaucoup à exécution.

J'ay donné vostre lettre à Madame de Montataire qui vous fera response. Elle est pressée d'extrême peine de coups d'esprit le jugement de sa partie estant près de se faire.

Le envoyé à Monseigneur et à vous par le messenger de Loudun *Histoire ecclésiastique de l'Eglise depuis le baptesme de Nostre Seigneur Jésus Christ iusques à ce temps, curieusement recherchée et examinée avec les anciens docteurs et historiens véritables de temps en temps*, faicte par Vignies (?). Il en a esté aporté quelque nombre de Leiden en ceste ville qui ont promptement esté vendus. Cela mesme à la cougnoissance de Monsieur le Chancelier, qu'il y a va de l'intérêt du Pape la voulu desfandre, mais s'estant trouvé un privilège du Roy donné il y a trois ans, s'en est pris à Dupont qui l'avoit signé et en ont défendu la vante.

Si je puis ie partiray mardy pour vous aller trouver. Pendant que l'on excécutoit le mareschal de Biron⁴³, Monsieur le Chancelier et premier préssidant furent voir Monsieur le conte d'Auvergne⁴⁴, lequel l'on dit avoir trouvé fort efracié. Attendant l'honneur de vous voir, je priray Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce samedy 3 aust.

Archives nationales, 1 AP 346/5

1603 *Claude de La Trémoille quitta Paris le 16 février 1603⁴⁵. Il ne trouva pas à Thouars son épouse qui était partie le 7 ou 8 février à Turenne, avec son fils aîné Henri, pour y assister sa sœur, Elisabeth, qui attendait son troisième enfant. Claude de La Trémoille se languissait de son épouse et dans ses lettres il la pressait de revenir.*

⁴¹ Tiffauges (Vendée) entre Montaigu et Cholet, aux marges de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou, était le siège d'une baronnie relevant du duché de Thouars. Cette baronnie était entrée dans la famille de Vendôme au XVe siècle à la suite du remariage de Catherine de Thouars, veuve de Gilles de Retz, avec Jean de Vendôme, vidame de Chartres. Elle entra ensuite au début du XVIe siècle en la possession des Ferrières à la suite du mariage de Louise de Vendôme avec François de Ferrières, sieur de Maligny. Leur fils, Jean, étant mort sans en héritier en 1586, leur fille, Béraude, femme de Jean de La Fin, sieur de Beauvais-La-Nocle, accepta la succession de son frère sous bénéfice d'inventaire et avait en 1598 affermé Tiffauges pour la somme de 2 400 livres. Mais sa situation étaient rendues difficiles par les dettes qui pesaient sur cette succession. Paul MARCHEGAY, « Recherches sur les Seigneurs de Tiffauges (1099-1789) », *Annales de la Société d'Emulation de la Vendée*, 1872, p. 206-207.

⁴² Jeanne de Cugnac, seconde épouse de François de La Trémoille (1547-1601), sieur de Moulinfrou, demi-frère de Claude de La Trémoille, né de la liaison de Louis III de La Trémoille avec Charlotte Couronneau avant son mariage avec Jeanne de Montmorency.

⁴³ Le maréchal de Biron a été exécuté le 31 juillet 1602, précision qui permet de dater cette lettre.

⁴⁴ Charles de Valois (1573-1650), comte d'Auvergne.

⁴⁵ S. BARENDRECHT, *François van Aerssen, diplomaat ann het Franse hof*, op. cit., p. 73.

Elisabeth de Nassau donna le jour à un fils qui mourut quelques jours après sa naissance. Charlotte-Brabantine de Nassau ne quitta sa soeur le 19 mars que lorsque celle-ci fut suffisamment remise⁴⁶.

Dans la première quinzaine du mois d'août, Claude de La Trémoille partit faire une nouvelle cure à Barbotan. En chemin, il emmena son ancien compagnon d'armes Agrippa d'Aubigné. Ils arrivèrent à Barbotan le 17 août et en repartirent le 1^{er} septembre.

1604 *Henri de La Tour d'Auvergne s'était désormais fixé à Sedan avec son épouse, loin de leurs terres du Limousin et du Périgord. Il ne restait plus qu'un grand du parti protestant dans le centre-ouest de la France le duc de La Trémoille.*

Henri IV, loin du personnage bonhomme que veulent donner de lui ses thuriféraires, avait une profonde aversion envers Claude de La Trémoille dont témoignent tant Duplessis-Mornay que Agrippa d'Aubigné. Il le suspectait des plus noirs desseins et de pactiser dans un énième complot mené par la marquise de Verneuil et son demi-frère Charles d'Angoulême et projetait de le faire arrêter. Mais le destin empêcha qu'il commit cette iniquité, Rosny à l'issue de la visite qu'il fit à Thouars du 14 au 16 juillet, lors de sa prise de possession de son gouvernement de Poitiers, l'informa que M. de La Trémoille était " si empiré depuis deux jours & en si misérable indisposition que je n'estime pas qu'il vive encore trois mois " ⁴⁷.

Charlotte-Brabantine n'était pas restée indemne de la pression dont était l'objet son mari. Elle était sans force et atteinte d'un tremblement au bras. Au mois d'août 1604, elle se rendit seule à Pougues pour y aller prendre les eaux afin de d'y trouver guérison. Elle revint à Thouars pour assister aux derniers moments de son cher Monsieur qui mourut dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604 à l'âge de 37 ans, assisté de Duplessis-Mornay, d'Agrippa d'Aubigné, d'Odet de La Noue et du Sieur de Saint-Germain.

La douleur de Charlotte-Brabantine de Nassau fut immense. Elle bénéficia du secours de Duplessis-Mornay, exécuteur testamentaire du duc de La Trémoille. La mort de Claude de La Trémoille avait délivré Henri IV d'une source d'inquiétude et il sut se montrer généreux, et dispensa la duchesse de ses droits de rachats.

10

15 mars 1604 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Vous aurés veu par mes dernières ce que Monsieur Chauveau demande pour faciliter les moiens d'avoir mille escus prêts en ce que aurés à faire de par deça vostre solliciteur m'a dit qu'il avoit loué une chambre au fauls bourg Saint-Germain pour Monsieur Adam qui luy avoit mandé cela me fait juger qu'il est résolu.

L'on vous escrit de l'estat de Mademoyselle vostre fille, dont j'espère bonne issue pour avoir veu un des enfans de Monsieur de Montataire⁴⁸, qui traité il y a environ trois mois des deubs iambes, l'une est du tout remise l'autre fort avancée et beaucoup d'aultre du passé guéris. J'ay veu Monsieur le prince d'Orange⁴⁹ et fait escuser de n'avoir aporté de vos lettres sur le subject de vos indisposition. Il m'a dit qu'il mendoit voir sa nièce. Je luy dis que Le Balieux n'ayant voulu perdre temps pour avoir la saison favorable dès le landemain de son arivée, l'avoit voulu traiter, qui m'avoit empesché luy

⁴⁶ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son époux du 19 mars 1603 d'Uzerche. Archives nationales, 1 AP 331/21

⁴⁷ Maximilien de BÉTHUNE, duc de Sully, *Mémoire des sages et royales Œconomies d'Etats*, Amsterdam, Sans date, 2 tomes en un volume, Tome II, chapitre XLIII, p. 255.

⁴⁸ Jean de Madaillan, sieur de Montataire, était alors le gouverneur de Thouars.

⁴⁹ Philippe-Guillaume de Nassau (1554-1618) après avoir été retenu vingt-neuf ans prisonniers en Espagne, avait été libéré en 1595 pour diviser la maison d'Orange. Son frère cadet Maurice était le chef de famille et sa sœur Marie administrait ses domaines. En 1598, il obtint du roi d'Espagne la restitution de ses terres d'Orange. Désormais, prince souverain, il se heurta à son frère Maurice qui contrôlait les Provinces-Unies. Ce n'est pas avant 1609 que Henri IV parviendra à les réconcilier.

amener, ayant remis cela après sa guérison. Monseigneur de Monpensier se porte beaucoup mieux que le passé. Se lève et promène.

Le Sieur Melleray est allé trouver Monseigneur pour l'affaire de l'abbaye de La Fue en Gastine. Le marché en est arrêté si le voulés, mais bien cher. Il est certain quelle luy couste quinze mille escus. Les considérations que ie vous escriis par ma lettre qui vous regardent sont extrêmement considérables pour ne la point laisser aller. D'ailleurs, Mellerays m'a assuré qu'il y a moiien fort certain pour tirer plus de quatre mille escus sans diminuer le pris de la ferme de parties cassuelles que l'on exécutera après que nos lettres seront venues de Romme qui sera un moiien pour paier la rante des milles escus du Sieur Robin qui ne veult pas mieuls, ou priouré que l'on luy acheptera en Touraine.

Bourdet et celui qui a esté fermier, est icy qui nous poursuit. J'ay l'ay pressé à force d'assurance que Monsieur Adam a commendement de traiter avec luy de son deu qui sera ceste semaine. Icy il m'a promis de ne poursuyvre le iugement qui se devoit faire mercredy, car au dire du Conseil c'est affaire ne vault rien. Nous pourrons peut-estre nous accordant avec luy qu'il prandra son paiement sur quelques droits de ceste abbaye, car il sçait tout au long ce qui en despant.

Attendant l'honneur de vos commendemens, je priroy Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

De Paris, ce xv mars.

Depuis ma lettre escripte, i'ay veu Bourdet et l'ay sondé sur ce que peut valoir la ferme de l'abbaye dont il a iouy plusieurs ans. Il m'a dit qu'il se trouveroit gens de>>>>>> qui iroient à neuf mille livres

Archives nationales, 1 AP 346/8

11

18 mars 1604 – Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Vous saurés par les escripts de Madame de Saint-Germain⁵⁰ et Mademoyselle la gouvernante l'estat de Mademoyselle vostre fille. Monsieur Chauveau est après pour trouver argent pour les deniers de Laval, loue et ne atant que les blans signés qu'il vous demande pour mettre une fin aux deniers provenant des garnison. Les mille escus que demandés pour le Sieur Adam seront les premiers prêts. Dit que si vous n'eussiés disposé du quatriesme cartier du passé, qu'il nous en eust fait avoir une fort bonne partie. Pour les intérêts de Laval, il ne fait doute qu'ils ne soient deub, mais l'on ne les peut demander que du temps que se paira le fort principal.

Vostre Sieur de Mons est sur son parlement, s'il ne l'est desià, pour s'en aller en Canada. Monsieur Adam est fort désiré icy pour solliciter cest affaire de Tifauges. Le Roy a dit à une Dame notable qui luy dit qu'elle avoit veu Mademoyselle de La Trimouille, qu'il savoit bien qu'elle estoit en ville, et que dans deubs ou trois mois vous y deviés aussi venir.

Madame d'Arsens avoit fait venir deubs cavalles de carrosse des plus belles qui arrivèrent icy l'année pasée en septembre, qu'elle s'en retournoit au Païs Bas. Elle les envoya aux marchands de Tonne-Bouton près Taillebourg. Elles ont cousté dans le pais cinq cens livres. Si vous aviés agréable de vous en accommoder. Il prandroit son ramboursé aux Païs Bas. Elles ne sont que à deubs lieux de Taillebourg où l'on les peut visiter.

Attendant l'honneur de vos commandemens, ie priroy Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

⁵⁰ Anne d'Albin de Valzergues, épouse de Gabriel de Polignac, sieur de Saint-Germain-de-Clan en Saintonge, ancien compagnon d'armes du duc Claude de La Trémoille, était une amie intime de Charlotte-Brabantine de Nassau.

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.
G. de Bourron

A Paris, ce 18 mars.

Il a coureu bruict icy que Monseigneur estoit allé à Taillebourg. Le Roy disoit ces jours qu'il avoit envoié tous ses meubles à La Rochelle et mis cent hommes à Touars, mais tous ses amis jugent qu'il a fort bien fait de ne bouger de sa maison. La fason dont il se comporte iustifie toutes les calomnies que l'on luy met sus.

Archives nationales, 1 AP 346/7

12

Sans date - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous envoie des lettres de Sedan venant de Hedelberg. L'on mande au Sieur du Maurier⁵¹ que Madame de Bouillon⁵² est grosse et tout se porte bien là. Le procureur de Benon vous prie de commander au Sieur du Monceau que par la première occasion il envoie les pièces qu'il demande pour le fait de Bouquetault.

J'ay receu l'argent que le Sieur de La Milletière⁵³ m'a envoié pour le fait de l'abaie de Tallemont. Monsieur Adam arriva hier au soir, ie l'ay veu ce matin. Il a baillé toutes ses lettres à apporter au messenger voilà pourquoy ie n'ay veu celles que m'escrivies. Je le voy en résolution de bien employer le temps ne le laissés manquer de ce qui sera nécessaire, car je ne sçay si une aultre année il aura telle commodité.

Mademoiselle vostre fille soupoit bien à ce soir. Sa gouvernante s'est trouvée mal et n'a bougé du lict. A ce soir elle est levée. C'est un accès de fièvre et douleur de teste. Demain elle prendra du s>>> que je croy qui la guérira. Parmy son mal yl y a de la fantaisie à ce que je puis juger. Cela s'en ira avec le reume. Monsieur Adam, aussi bien que moy, est d'avis que Monseigneur escrive à Monsieur et Madame la Princesse afin que nous les emploions en cette sollicitation de Tifauges, icy bon droit à besoing d'aide. Attendant l'honneur de vos commandemens, je priroy Dieu pour vostre prospérité et seray à toujours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.
G. de Bourron

[A Paris, ce ...]

Je n'escris à Monseigneur, Mellerais luy escrit.

Archives nationales, 1 AP 346/9

⁵¹ Benjamin Aubery, sieur du Maurier, un huguenot, né en 1566 au château du Maurier près de La Flèche (Sarthe), après avoir été au service du prince de Condé et de Duplessis-Mornay, devint en 1592 l'intendant de Henri de La Tour d'Auvergne. Sur le plan personnel, les deux hommes ne parvinrent jamais à s'entendre. Leurs divergences politiques étaient flagrantes, le duc prônait le devoir de révolte et le droit des Grands de conseiller le Roi, du Maurier prêchait l'obéissance et la soumission à un Roi absolu représentant de Dieu sur terre. Du Maurier quitta le service du duc de Bouillon après la soumission de celui-ci en 1606. Il lia alors sa fortune à celle de Sully. Après la disgrâce de celui-ci, il fut ambassadeur à La Haye de 1613 à 1624. Il mourut dans sa maison du Maurier le 10 août 1636. Claire MARTIN, *Craindre Dieu et servir le Roi. Benjamin Aubery du Maurier (1566-1636), ambassadeur protestant du Très chrestien*, thèse de l'Ecole des chartes pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe, 2003, 3 vol et « Protestantisme et diplomatie à l'aube du Grand Siècle : Benjamin Aubery du Maurier (1566-1636), ambassadeur de Louis XIII à La Haye », *B. S. H. P. F.*, tome 151, avril-juin 2005, p. 265-297.

⁵² Elisabeth de Nassau accoucha le 27 novembre 1604 d'une fille qui fut baptisée le 22 juin 1605 et prénommée Julienne-Catherine.

⁵³ Etienne Chesnevert, Sieur de La Milletière, avocat à Talmont.

11 juin 1604 – Paris
à Monsieur du Monceau

Monsieur, J'ay receu vos lettres et vous prie croire que je vous randray tous les officeux services que je pourray quand vous le requérés de moy. J'ay receu la lettre pour envoyer à Madame de Bouillon que emporta le message de Sedan. Quand à vostre neveu⁵⁴, il est gentil personnage. Le le voy quelque fois. Le luy diray ce que vous me mandés et au Sieur Chauveau.

Le n'escris à Monseigneur. Le vous prie luy dire que hier sur le soir trouvant le Sieur de Richelieu s'en allant en poste à sa maison où il sera demain, ie luy donne un paquet [...] luy envoyer incontinent. Ce sont deuls lettres venues de l'Escluse de [...], y en a une que Monsieur de Chastillon m'escrit, où j'ay esté contraint d'acommoder quelque mots qui ne se pouvoient escrire.

Nous avons certain la mort du vieux conte de Manfel⁵⁵ et de une grande disposition des Suisses catholiques de l'aliance de France et de leurs alliés, dont l'abbé de Saint Gal et la communauté de Bade ont desia pris argent du conte de Foente⁵⁶ et donné serment. Il y a huict ambassadeurs de ces cantons catholiques icy. Le conte de Foente a mis de nouveau six frégates sur le lac de Cosme armées.

J'espère dire le reste. J'an porteray nouvelles de la Dame de Laval à Monsieur Rouet. Attendant je luy baise les mains et à vous et à tous les amis, priant Dieu qu'il nous tienne en sa garde demeurant,

Monsieur,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

De Paris, ce xi juin.

Nous n'avons rien fait avec Monsieur le Vidasme⁵⁷ ce matin, car le Sieur de La Fin le Jeune et le marquis de Ca [...], se devoient battre devant iour. Ils sont après pour les empêcher.

Archives nationales, 1 AP 346/13

1605 *Avec le concours de Rouhet, le chef du conseil, de Dumonceau, son principal secrétaire et conseiller et de La Mazure, son trésorier, Demeufves, son procureur, Gilles de Bourron, son chargé d'affaire à Paris, Charlotte-Brabantine de Nassau s'employa à assurer la gestion des biens de la Maison de la Trémoille.*

Après que les lieutenant et procureur du Roi de Poitiers aient procédé selon ses désirs à l'exécution du testament de son époux et à l'inventaire de ses biens⁵⁸, Charlotte-Brabantine de Nassau, dans la première quinzaine du mois de mai, laissant ses enfants à Thouars, se rendit à Paris. Elle fut reçue à Fontainebleau par la Roi et le Reine. Henri IV avait engagé son ultime bras de fer avec le duc de Bouillon et lui interdit toutefois de se rendre à Sedan pour le baptême le 22 juin de sa

⁵⁴ Jean du Monceau, sieur de Champdor, neveu de Henri du Monceau, qui en 1615 deviendra le secrétaire de Charlotte-Brabantine de Nassau puis à la mort de celle-ci de sa belle-fille Marie de La Tour d'Auvergne.

⁵⁵ Peter-Ernst von Mansfeld, gouverneur de Luxembourg et de Bruxelles, est décédé le 23 mai 1604 à l'âge de 86 ans, fait qui permet de dater cette lettre. Il est le père de Ernst von Mansfeld (1580-1626) qui commanda l'armée du Roi de Bohême puis entra au service des Provinces-Unies.

⁵⁶ Pedro-Enriquez d'Azevedo (1536-1610), comte de Fuentès, un Castillan, gouverneur du Milanais dès 1600, il pratiqua une politique offensive pour consolider la domination espagnole sur l'Italie septentrionale, notamment vis-à-vis des Ligues grisonnes alliées de la France et à Venise, contre lesquelles il institua un embargo en 1603. Il fit construire la place forte de Fuentes à la frontière de la Valtine et renouvela en 1604 l'alliance de 1587 avec les cantons catholiques, à laquelle adhéra alors la principauté abbatiale de SAint-Gall.

⁵⁷ Prégent de Lafin († 1625), vidame de Chartres, fils de Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-La-Nocle et de Béraude de Ferrières, fille de Jean de Ferrières, seigneur de Maligny et de Louise de Vendôme, fille de Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, prince de Chabanois, baron de Tiffauges, seigneur de Pouzauges et de Confolant.

⁵⁸ Lettre de Duplessis-Mornay du 22 avril 1605; DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 102-103.

*nièce Julienne. Ce qui l'empêcha de voir ses soeurs : Marie, Louise-Julienne et Emilia-Secunda qui étaient venues pour la cérémonie*⁵⁹.

*A la fin du mois de juillet, Charlotte-Brabantine de Nassau quitta Paris pour aller faire pendant le mois d'août une cure à Pougues-les-Eaux*⁶⁰. *Une lettre à Dumonceau nous apprend qu'elle était le 23 septembre à l'Ile-Bouchard. Au mois d'octobre, elle se rendit à Poitiers où elle introduisit une instance auprès du présidial pour obtenir le payement de ses deniers dotaux.*

Le 28 décembre arriva une nouvelle de grande conséquence pour les La Trémoille, le comte de Laval, François de Coligny dont Henri de La Trémoille était le plus proche héritier était décédé. Gilles de Bourron dans une missive qui ne nous ai pas parvenu il en informa Charlotte-Brabantine de Nassau. Le 30 décembre dans une très longue lettre il lui décrit les dispositions qu'il avait prises.

28 mars 1605 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Le sieur Derbonne estoit party d'icy trois iours devant le messenger de Parthenay qui m'avoit asseuré nous aller trouver sans détourner. Je vous donnois advis comme aurés veu de ce que j'avois receu. Je vous ay aussi escript ce que le Roy me dit, luy donnant vos lettres. J'ay parlé à Monsieur de Sillery qui est prest à faire ce qui sera besoing pour vos affaires comme le Roy luy a commandé. Je ne toucheray à ceste affaire du respit que vous ne soiés icy.

J'escris à Monsieur du Monceau ce que nous avons faict ces iours. Je n'ay poin receu la lettre du Sieur de Sverts afin d'aporter ordre à recevoir ses deniers. Je disposeray bien l'ordre pour le faire recevoir et asseurer les acquits vous verrés la disposition estant icy et pranderons la milieure commodité sinon vous le recevrés tout à la fois, mais je vous suplie considérer que vostre voiage est nécessaire icy pour l'establissement de vostre affaire et croy que le diférer nous sera plus préjudiciable que de prendre l'occasion. C'est l'advis de tous vos amis. Pour l'argent, si vous n'en avés de delà vous en aurés icy qui vous est tout prest, de la marquise de Nesle⁶¹, mais vous trouverés vostre conseil porté à leur donner quelque chose des intérs et quand vous aurés ouy les raisons il vous y faudra laisser aller.

Vous avés aussi Du Candal⁶² qui vous en baillera sur l'estat des garnisons, mais que vous en ayés pour vous randre icy il susfit. Monsieur de Rohan me dist, quand il partit d'icy il y a dix jours, qu'il avoit parlé à Monsieur de Rosny sur le voiage que alloit faire Monsieur de Montataire⁶³ à Touars pour comme gouverneur de se prévaloir pour l'advenir de tous les deniers affectés à la garnison que vous aviés accoutumé de toucher. Il luy fit response qu'il feroit défanse à Du Candal de ne les donner que à vous, si vous l'aviés agréable. Mondit Sieur de Rohan vous prie de vous asseurer de son service.

Madame de Laval est de hier icy⁶⁴. Je la verray demain pour vos affaires promettant de n'en partir qu'ils n'ayent mis ordre. Elle s'assemble avec conseil et aussi son fils⁶⁵ ce iour pour aviser à

⁵⁹ Duplessis-Mornay écrivait à ce propos le 22 mai 1605 au ministre de Thouars André Rivet : " Elle arriva lundy à Fontainebleau. Le Roy monstra ne la vouloir presser de Monsieur son fils, pourveu qu'elle ne parlast d'aller à Sedan ". *Ibid.*, tome I, p. 107-108.

⁶⁰ Lettre d'Elisabeth de Nassau du 25 juillet 1605.

⁶¹ Marguerite de Montluc de Balagny, épouse de René aux Epaulles, marquis de Nesle.

⁶² Isaac Du Candal, sieur de Fontenailles, un huguenot, notaire, conseiller et secrétaire du Roi, était commis à la recette des deniers que le Roi accordait à ses sujets de la Religion réformée. Il était marié à Catherine Delaunay.

⁶³ Jean de Madaillan, seigneur de Montataire, fut gouverneur de Thouars de 1597 à 1605. Il mourut en 1627. Il avait épousé par contrat du 3 novembre 1590 Judith de Chauvigny, veuve de Louis Hurault, Seigneur de Villeluyant. Ils eurent six enfants.

⁶⁴ Anne d'Alègre, veuve de Paul de Coligny († 1586), comte de Laval, mariée en secondes noces à Guillaume de Hautemer (1538-1613), seigneur de Fervaques, comte de Grancey, maréchal de France (1597), lieutenant général au gouvernement de Normandie. Elle mourut en 1619.

⁶⁵ François de Coligny (1585-1605), comte de Laval, baron de Vitry, vicomte de Rennes, était le fils unique de Paul de Coligny et d'Anne d'Alègre. Au mois d'avril 1605, il embrassa la Religion Catholique, Apostolique et Romaine au grand chagrin de ses anciens coreligionnaires. Après avoir visité son comté de Laval et ses terres de Bretagne, à la fin de l'année

leurs affaires. Nostre conseil y est pour le Sieur de Laval auquel l'on vouloit faire qu'il passast chose au grand préjudice de son héritier s'il venoit à mourir sans hoirs. Le conseil rompt ceste proposition. Voilà des offices de son amitié.

Attendant vous escrire dans deuls iours, ie priray Dieu qu'il vous donne parfaite santé et demeureray,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

Madame ce dimanche xxviii mars.

Mademoyselle d'Erpinrière⁶⁶ vous envoira par le messenger de Montagu les coifures que demandés. Ne permettes que l'on délivre copie du contract de rachast à Monsieur d'Erbonne ny à aultre iusques à ce que m'ayés ouy. Madame la princesse m'a vu.

Archives nationales, 1 AP 346/10

14

30 mars 1605 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Nous poursuyvons le plus vivement que nous pouvons l'affaire de Tifauges. Il y a plus de paine que vous ne pouvés croire que estant de par deçà que je prie Dieu vous vouloir amener bien tost car le bon établissement de nos affaires icy se fera par vostre présance. Monsieur de La Reignière m'a promis vous escrire, qui nous ayde tant qu'il peut. Nous sommes en bonne intelligence nous et Monsieur le Vidasme, ainsi le fault-il pour le salut de l'un et de l'autre comme vous le congnoistrés mais ie ne voy point qu'il y ayt moien desempescher de jetter partie de ce que nous demande l'homme de ce qui luy a esté promis en sa bourse. Le luy ay monstré une lettre que j'ay contrefaict sur les discours de celles que m'escrivies afin de le contanter ce que ie n'ay point faict sans conseil car ils nous alloient détourner par un plus difficile chemin, mais les subiects ne s'en peuvent escrire. Si vostre voyage venoit à estre diféré ie vous irois trouver pour aviser si vous n'avés pas volonté de mettre cela à efaict. Si vous aportés difficulté à la me mander, ie vous ranvoie la lettre que vous luy faisies sur les ofres de la liquidation des fruits. L'espère, Dieu aydant, que nous nous en passerons d'eulx et que en brief cest affaire prendra fin.

I'ay veu Madame de Fervaques, Messieurs son mary et fils. Ils m'ont tous promis de vouloir vous sortir de ceste dette. Ils sont après à s'accorder et la dette est la première au rolle de celles qu'il fault que Monsieur de Laval paie, parce que son beau-père y est obligé qui craint la touche pour l'intérêt des trois années, dont l'on vous poursuit. Nous en avons fait à paroles elle et moy, car ces honestetés me sont autant de parolles pour m'endormir encore qu'elle die qu'elle les fera paier et luy remonstre les incommodités que recevés des saisies, cependant i'ay trouvé avec Monsieur Arnault que le fils en demeure chargé. Toutefois ce sera le premier denier déboursé et fault que je capitule avec Buisson et aultres qui ont part en ceste rante avec Madame de Sourdis pour bailler divers termes à la première occasion.

Ie vous manderay le résultat. En attendant, vos commandemens ie priray Dieu pour vostre santé, demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxx mars.

pour montrer son zèle pour sa nouvelle religion, il partit en Hongrie combattre les Turcs. Il y trouva la mort le 3 décembre 1605. Abbé A. ANGOT, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, 9^e édition, Editions régionales de l'Ouest, Mayenne, 2006, 4 vol, tome I, p. 694-696.

⁶⁶ Mlle d'Erpinrière était une suivante de Charlotte-Brabantine de Nassau.

Je vous supplie que ces discours que ie vous escriis n'aillent aux oreilles de personne pour le fait de Tifauges. A force de faire reproches de l'inim>> veuve à Monsieur Rouet, elle m'a promis luy donner deus mille Francs icy, mais il m'en fault rien croire que l'on ne le tienne.

Archives nationales, 1 AP 346/11

15

4 septembre 1605 - Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Samedy au soir, j'ay trouvé Monsieur Milon, lequel m'a dit vous avoir laissé à Gien et parties ce iour pour vous en aller à l'Isle-Bouchart. Il me mit mon esprit en inquiétude, m'ayant assuré que n'ayant reçu que un paquet de ma part, estant à Pougues. Je vous en ay envoyé quatre où il y avoit advis de nos affaires et plusieurs autres mémoires concernans les affaires du monde, ie n'en dormiray de bon somme que je ne sache qu'ils sont devenus. Au segont ou troisieme paquet y avoit une despesche de Madame de Bouillon. Je vous avois bien donné advis à vostre parlement de Paris le péril qu'il y avoit de vous escrire par le voie de la poste. Le Sr. Chauveau et moy avons cherché au logis de Monsieur d'Épernon et autres lieux pour avoir nouvelles de ce Montigny à qui vous avés donné des lettres. Il n'est point encore venu et n'a rien envoyé à son logis.

Je vous envoie les plus récents advis que nous ayons présentement de la variété des choses humaines et de plus nostre Roy et la Reine commencent l'entrée de la semaine prochaine le grand jubilé que a apporté Monsieur le cardinal de Joyeuse⁶⁷ de la part de nostre Saint Père le Pape à Sa Magiesté et à tous ceulx qui voudront passer par purgatoire sans se brusler, le charbon estant tout assuré aux hérétiques si pouvoir il y a.

Quant à l'affaire de Tifauges, il y a quatre iours que nos parties nous firent appeler devant Monsieur Durant pour luy faire eslire un adjoind, et puis s'excusèrent quand ils virent que nous remettions à la volonté dudict Sieur Durant remonstrans qu'il feroit mieux de en prendre un sur les lieux pour se soulager des fraits qui seront trop grand pour des créanciers et mineurs /2/ à quoy ils aquiescent par le commissaire et prit tour au huitiesme octobre pour se trouver à Poitiers. Il a d'autres commissions dans le pais, les syndics qui font les fraits du voiage en ont bon marché. La main levée de Madame de Sourdis⁶⁸ est expédiée. Nous avons les procurations de Monsieur le Grand et de Monseigneur le duc de Monpansier que je vis hier. Il vous doit escrire ce matin. Il se porte bien et Madame aussi. Toutes vos autres affaires se portent bien. Je n'ay le temps de vous faire un narré d'icelles nous deslogeons pour nous en aller sur la fin de cette semaine. Dolas⁶⁹ estoit venu icy vous trouver qui sauvent, entre nous ie croy qu'il veult traiter l'affaire des fermiers de Didonne et pour les frémantages ie vous ay donné advis que nous avons obtenu aux requestes le règlement que nous désirions.

Nous avons heu sentence au Chatelet contre Palet. Le Sieur d'Erbonne a esté ouy, le procureur de Bénon a gagné son procès aus despens pour le fait de Maran. Le procès pour le fait des quarte Frans et demy pour pipe de vin se jugera la semaine prochaine. Le Sieur de Varenne l'ayant desia porté plusieurs fois. Les lettres du Chiquet sont expédiées, mais bien épicées et a fallu donner trois ou quatre escus pour celles qui furent obtenues il y a six ans qui n'avoient point passé par leurs mains.

Les lettres que vous avés escripte à Monsieur Sverts pour les trois cens escus, le porteur estoit encore à Calais le xvi du mois passé, le vent estant contraire. Le Sieur de La Chambre l'ayant trouvé comme il a repassé il est icy son beau-frère n'a heu l'estat de son père. Je vous envoie une lettre dudict Schverts qui a donné audit La Chambre trois cens livres sur les fonds qu'il a reçu. Nous poursuivons le Sieur et Dame de Fervaques. Madame de Sourdis ioincte avec nous afin de saisir et poursuivre aux criées la terre de Chenéché afin de la forcer de paier le principal comme ils y sont obligés dans six mois.

⁶⁷ François de Joyeuse (1562-1615), cardinal de Joyeuse.

⁶⁸ Femme de René d'Escoubleau, seigneur de Sourdis.

⁶⁹ Dolas était le sénéchal de la baronnie de Didonne. Sa correspondance est conservée en 1 AP 652.

Monsieur le président de Thou⁷⁰ vous baise les mains. Tous nos aultres amis et amies se portent bien. Attendant vos commendemens, je prie Dieu qu'il vous donne santé telle que dit le médecin qui vit hier le Sieur de La Rivière. C'est,

Madame

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce 4 septembre.

Je vous supplie Madame envoyer à Monsieur du Plessis la lettre que luy escript Monsieur d'Arsens⁷¹, qui luy mande des nouvelles de son fils qui se porte bien. Il est allé avec le conte Guillaume, aussi le Sieur de Gurson, La Force, La Boulaie, Le Vigan et cinquante aultres gentils hommes François.

Archives nationales, 1 AP 346/14

16

25 décembre 1605 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Le sieur de Tesneuil⁷² ne vous envoie sa despesche que mardy, qu'il pense s'en retourner Monsieur de Sillery luy ayant assuré qu'il demenderoit sa response demain au Roy. Il semble au dire de plusieurs que Sa Majesté apporte du refroidissement en ceste afaire et ceulx qui en ont espéré bon succès en doutent. Il se dit sordement que Sa Majesté veult avoir plus d'assurance de son argent que le passé.

Monseigneur et Dame de Monpensier m'ont fort enquis de vos nouvelles et de Messieurs vos enfans, aussi Messieurs l'Admiral [et le] Conestable⁷³, qui m'a dit que en tout ce qui sera nécessaire pour vos enfans et les leurs que je luy en parle, il en aura soing plus que des siennes. Monsieur le Prince a touiours la fièvre carte, mais modestement. Monsieur de Belin n'a point raporté de meilleures iambes de Barbotan⁷⁴ que celles qui luy avoient porté. Il se plaint toutefois que l'air de Paris l'empesche qu'il n'ait belles alleures. Madame la Princesse se porte bien. Il ni a que la froideur de cest saison qui rougist beaucoup de lieux son son visage. Mademoyselle est en bonne santé et multiplie fort son embonpoint. J'ay veu Madame de Randan qui durant ceste froide glace ne sort du lict qu'il ne soit midy tant elle trouve que les matinées luy sont contraires.

Madame vostre belle-mère à la voir dîner semble estre en bon apétit, mais la multitude des affaires ne luy laisse le repos qu'elle désireroit. Monsieur de Grillon la vint trouver à son logis, comme elle alla voir Madame de Chastillon pour selon luy anoncer la mort de son jeune fils⁷⁵. Ce fut luy qui fut dédié pour ce faire.

⁷⁰ Jacques-Auguste de Thou (1553-1617), président au parlement de Paris, était un ami de Claude de La Trémoille.

⁷¹ François van Aerssen, heer van Sommelsdyk, né en 1572 à Bruxelles, fils du Greffier des Etats généraux, est une figure de premier plan dans la diplomatie Hollandaise du premier XVII^e siècle. Il représenta son pays à Paris de 1598 à 1613 et y revint en mission extraordinaire à la fin de l'année 1625. Pendant son ambassade à Paris, il noua des relations avec les ducs de Bouillon et de La Trémoille dont les épouses étaient princesses d'Orange et poursuivit ses relations après son retour aux Provinces-Unies. François van Aerssen fut l'ami et le conseiller très écouté de Maurice de Nassau. Un temps écarté par Frédéric-Henri, il retrouva la faveur auprès de lui dans les années 1630 au temps de l'alliance avec la France. Il négocia en 1639 et 1640 le mariage du jeune prince d'Orange avec la fille aînée de Charles I^{er} d'Angleterre. Il mourut au mois de janvier 1642. S. BARENDRECHT, *François van Aerssen, diplomaat ann het Franse hof*, Universitaire Pers Leiden, 1965.

⁷² Louis d'Argy, écuyer, sieur du Haut-Teneuil, était un gentilhomme au service du duc de Bouillon.

⁷³ Charles et Henri de Montmorency, oncles de Claude de La Trémoille.

⁷⁴ Barbotan-les-Thermes, dans le département du Gers, est de nos jours la 7^{ème} station thermale de France. Ses eaux bicarbonatées sodiques, calciques silicatées et magnésiennes traitent la circulation veineuse. Ses boues végéto-minérales naturelles, extraites de vastes tourbières, riches en barégines, traitent les rhumatismes.

⁷⁵ Charles de Coligny, sieur de Beaupont, était le plus jeune fils de François de Coligny (1561-1591), comte de Châtillon, et de Marguerite d'Ailly de Péquigny.

Madame de Rohan que j'ay veu dîner, le médecin de Monsieur le comte de Soissons⁷⁶ avec elle qui a présent la trêpe plus heureusement que ses devanciers, semble se porter bien. Aussi luy permet-il user de chair de cerf en pasté, misse sur le gril arrousée de malvoisie et le muscat à l'antrée de table dont il taste le premier, science que les aultres galiénistes /2/ qui l'ont traitée n'avoient point congnu. Mademoyselle de Rohan à qui je baise les mains de vostre part et la belle patrière qui dñoist avec elle n'en voulurent prandre l'usage quelque conseil qu'il leur en donnast d'user seulement de la qualité.

Madame de Brésolles est malade et me suis rancontré à son logis à l'heure de son repos par l'advis de sa seur remis à une aultre fois à luy dire de vos nouvelles. Le n'ay point veu Madame de Visé elle est allée au chans. Toutes ces dames vous doivent escrire.

Monsieur de Rosny par ses parolles est fougueux de ce qui vous concerne. Me dit, luy parlant de vostre assignation : « *Mon amy cela desia fait, ie l'ay assignée en Poitou* ». Le luy parle sur l'espargne d'aultant que Monsieur Chauveau me l'avoit dit, respondit : « *Je ne sçay. Il faudra voir, mais i'ay creu que c'estoit pour son mieulx de l'acommoder chés elle. Je luy en escriray* ». Madame sa femme se tenoit près du feu assés loing de nous. Le ne laissé de luy baiser les mains de vostre part.

Madame la marquise de Roian⁷⁷ est touiours faicte de mesme affection vers vous et curieuse d'avoir touiours en sa poche quelle pièce de grenade de Portugal pour donner à Madame la présidente de Thou pour adoucir les maulx de cœur de sa grosseesse. Son héritier se porte bien. Monsieur le Président, ayant leu vostre lettre et sceu vostre estat, de Messieurs vos enfans, tombant à propos sur nos affaires et sur le fait de Tifauges luy fit voir de quelle importance elle estoit à nostre maison, que la justice nous fust gardée. En cest affaire, il me dit que les syndics des créanciers s'estoient assemblés à son logis quelques iours auparavant sur plusieurs affaires qu'il avoit opinion que vous feriez bien de composer avec eux. Le luy dit que la coutume nous donnoit nostre cause gagnée et nombre d'arrets intervenus en mesme fait me respondit : « *Je le croy mais il ne s'en est point veu où il y eust tant d'années que la terre ne sufiroit pour demander le prix de la vante. Je la mis à cinquante mille Francs. Me dit que : « Quand vous en auriez dix mille escuse ce seroit une grande /3/ sommes puis les vantes* ». Le luy dits que nous aurions bien besoing de tout, du surplus l'on le quitteroit aux créanciers. Nostre droit bon, les juges nous le devoient garder. Il respondit : « *Je croy la coutume faite pour vous, mais pensés vous que la Court n'aie pas égard à la multitude d'années empeschées, les guerres continuelles qui ont empesché la fin du procès ; l'intérêt de tant de pauvres créanciers esmouvent, les juges verront la malice de l'héritier par bénéfice d'inventaire. Ils ne vous donneront que quelque nombre d'années ou la moitié de la vante de la terre* ». Me monstroit parler d'affection, jugeant estre vostre profit, il me laissa en ceste trempe s'en allant à, la messe.

Le m'en allay voir Monsieur du Coudray⁷⁸ luy conter le tout qui ne le croit pas ainsy. Le vis aussi Monsieur Le Grand à quy ie fis le discours qui m'a randu de grans tesmoignages de l'affection qu'il vous porte et à Messieurs vos enfans, ne vous escrit pour l'ocasion qu'il vous dist il est fort amy de Monsieur Catinat⁷⁹, le verra quand ie l'advertiray. Le veu ledit Sieur Catinat, dit ma légation. Il vous prie de vous assurer qu'il vous randra bonne iustice et que cy cela est vray que Monsieur Durant dit il ni aura pas beaucoup de difficulté.

J'ay découvert que Monsieur de Thou est créancier de François de Vandosme pour la somme de quinze cens escus, que les sindics luy ont fait voir qu'il ne vient point en ordre pour estre païé des deniers des terres vandues, qu'il fault qu'il se pourvoie sur ce qui est >>>>. Les sindics que j'ay veult m'ont parlé de treter et les deniers de la vante de la terre fussent partagés par moitié qu'ils la feroient monter à xix mille escus. Le leur ay respondu que je n'avois point de charge. Bisseuil m'a dit avoir un offre d'hommage comme l'on s'estoit presenté en l'année quatre vints trois et que de là en hors les

⁷⁶ Charles de Bourbon (1555-1612), comte de Soissons, né du second mariage de Louis Ier de Bourbon-Condé avec Françoise de Longueville-Rothelin, oncle du jeune prince de Condé.

⁷⁷ Anne Hurault de Cheverny, femme de Gilbert de La Trémoille († 25 juillet 1603), marquis de Royan et comte d'Olonne, chef de la branche issue de Georges de La Trémoille, baron de Royan et d'Olonne, 4^e fils de François de La Trémoille (1502-1541) et d'Anne de Laval (1506-1553). Cette branche était restée catholique.

⁷⁸ Jean Rochelle, sieur du Coudray, échevin de La Rochelle, conseiller huguenot à la Chambre de l'Edit au parlement de Paris.

⁷⁹ Pierre Catinat, seigneur de La Fauconnerie, était un conseiller au parlement de Paris. Il est le grand-père du maréchal Catinat.

juges ne nous bailleroient les nuits en perte. Je croy qu'il n'a ce qu'il dit s'il n'est contrefaict et toutefois Monsieur de Thou m'en donne quelque attaque. Nous en aprandrons nouvelles plus emples. Monsieur Catinat m'a dit ne se pouvoir charger du procès que après les rois. Je n'ay encore veu le Bruel-Chalmot⁸⁰. Attendant vos commandemens ie priray Dieu pour vostre prospérité, demeurant,

Monsieur,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxv décembre.

Je verray Monsieur Durant de vostre part aussi que son clerc à l'anqueste, demandent douze escus pour la mettre au gresfe. Les syndics me pressent de les paier. Je leur ay respondu que ie ne faisois rien sans conseil que s'ils ne donnoient le tout au moins ou moitier. Monsieur le procureur général est tout à vostre service et Madame sa femme.

Monsieur Capel⁸¹ vous va trouver quand il vous plaira. Monsieur de La Noue⁸² luy baillera son fils à emmener, mais à cause du froid, il eust esté bon de laisser passer le mois prochain.

Monsieur du Fort s'en est allé de Montpellier. Le chemin de toute la terre prévient son départ, a escrit au Roy que son fils ayné eust son gouvernement de Fargeau, ce que Sa Magiesté a heu agréable.

Archives nationales, 1 AP 346/15

17

Mardi 27 décembre 1605 - Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous envoie ce que le temps de deubs jours m'a peu permettre d'aprandre, i'ay veu Madame la princesse d'Orange bien travaillée à se consoler, et consoler Madame de Chastillon de la mort du Sieur de Beaupont, venue par une apostume qu'il avoit dans la teste, Mesdames de Rohan, Noirmoutier, Bresolles, de Roian, Monseigneur et Dame de Monpansier, Madame la Princesse, Mademoyselle, Monsieur le Prince, qui nourrist touiours la fièvre carte.

I'ay faict les aultres visites aussy, mais ie n'ay le temps de vous mander les particularités. Ce sera par ..., dimanche par le messenger. Monsieur de La Noue vous escrit. I'ay envoyé luy demander ses lettres pour les vous envoyer. Le Sieur de Lescure en a aussi de Madame de Bouillon ie ne les ay peu retirer à présent pour ne l'avoir trouvé à son logis, aussi qu'il m'a dit avoir envie de vous envoyer homme exprès de l'affaire de Monsieur de Bouillon. Il ni a encore rien de certain. Attendant l'honneur de vos commandemens, ie priray Dieu pour vostre félicité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

Le Roy a donné sa parolle que le Sieur de Vilernou⁸³ est mis en la place de Saumur en l'estat de feu Monsieur de Bauves⁸⁴. S'il vous plaist envoyer les advis à Monsieur du Plessis.

⁸⁰ Jacques Chalmot, sieur du Breuil, ancien avocat à Saint-Maixent, est un autre conseiller huguenot à la Chambre de l'Edit du Parlement de Paris.

⁸¹ Louis Cappel (1585-1658), futur professeur d'hébreu à l'Académie de Saumur et fondateur de la critique biblique, fut de 1606 à 1608 le précepteur de Henri de La Trémoille. Sur Louis Cappel voir la mise au point du Père François LAPLANCHE, *L'Ecriture, le Sacré et l'Histoire. Erudits et politiques protestants devant la Bible en France au XVIIe siècle*, APA-Holland University Press, Amsterdam & Maarssen, 1986, p. 181-378.

⁸² Odet de La Noue, seigneur de Montreuil-Bonnin, fils de La Noue-Bras de Fer, vassal des La Trémoille pour sa terre de Chavannes dans la paroisse du Puy Notre Dame.

⁸³ Jean de Jaucourt, sieur de Villarnoul, époux de Marthe de Mornay (1576-1633), fille aînée de Duplessis-Mornay et de Charlotte Arbaleste.

Le Sieur Robin n'a heu nuls advis de Holande. Il vous envoie ce que nous avons fait faire au Sieur Derbonne. Pour le fait de la rante de Lislotte, la demoyelle qu'elle devoit vois à Blois n'y sera que à Nouel. Elle est allée consoller la Dame Despuille de qui le fils est mort.

Archives nationales, 1 AP 346/19

18

Mercredi 28 décembre 1605 - Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

La despesche du Sieur de Teneuil et de Madame la princesse d'Orange vous instruyra de ce qui se passe pour le fait de Monsieur de Bouillon. J'ay veu Messieurs de Sillery, Villeroy, Loménie qui vous assurent de toute affection en ce qui est pour vos affaires et de Messieurs vos enfans et que je leur en parle librement. Monsieur du Coudray est d'avis que vous escriviés un mot donesteté à Monsieur Durant, n'oubliez le présidant Jan Bléville. Messieurs de Rohan vous assurent de leur service. L'aisné a le fièvre carte. L'on m'a dit que le Roy a escrit à Monsieur de Chastillon de le venir trouver qu'il le veult marier.

Je vous envoie ce que j'ay appris depuis mes dernières lettres. Le Sieur de La Dousinière m'a prié vous assurer de son très humble service. Il vient de Berry et m'a dit de ceretain que Boufiet n'a point les quittances. Sur quoy il fait plaider et dit les avoir perdues. Attendant de vos nouvelles, ie priray Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxviii décembre.

Archives nationales, 1 AP 346/16

19

Vendredi 30 décembre 1605 - Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Suyvant ce que je vous ay escrit⁸⁵, j'ay esté trouver Monsieur de Fervaques, mais il estoit party deus heures devant pour aller trouver Madame sa femme à Lisieux, apréendant le péril où elle seroit, sachant la mort de son fils, jugeant sa présence y pouvoir apporter quelque remède. Il laissa son bailly pour faire ses excuses à Monsieur le marquis de Mirebeau⁸⁶ et le prier et le gentilhomme de Madame d'Elbeuf⁸⁷ et moy d'aviser ce qui estoit nécessaire pour donner moien au Sieur de Marolles⁸⁸ et aultres de amener le corps de Vienne de Monsieur de Laval, où ils sont attendans que l'on leur envoie argent

⁸⁴ Philippe, marquis de Bauves, seul fils de Duplessis-Mornay, né le 20 juillet 1579 à Anvers, avait été tué le 23 octobre 1605 lors d'un combat aux Pays-Bas. Sa dépouille rapportée à Saumur, par le Sieur de Licques et le capitaine La Roche, fut déposée le 21 avril 1606 dans le sépulcre que son père avait fait aménager.

⁸⁵ Cette affirmation fait présumer que le 29 décembre Gilles de Bourron avait écrit une lettre à la duchesse de La Trémoille lui annonçant que la nouvelle de la mort du comte de Laval était parvenue à Paris. Mais cette lettre si elle a existé n'est pas conservée dans le Fonds La Trémoille.

⁸⁶ Jacques Chabot, marquis de Mirebeau en Bourgogne avait épousé le 9 octobre 1594 au Louvre, dans les appartements de Catherine de Bourbon, Anne de Coligny, fille de François de Coligny, sieur d'Andelot et de sa seconde épouse Anne de Salm.

⁸⁷ Marguerite Chabot de Charny, veuve de Charles de Lorraine (1556-1605), 1^{er} duc d'Elbeuf, fils de René de Lorraine, marquis d'Elbeuf et de Louise de Rieux, prétendait aussi à une part de l'héritage de la maison de Laval au nom de son fils Charles de Lorraine (1596-1657), 2^e duc d'Elbeuf.

⁸⁸ M. de Marolles était un gentilhomme de Sologne que Henri IV avait donné à François de Coligny pour lui servir de mentor pendant son équipée en Hongrie.

pour cest efaict, que mille escus seroient sufisant pour fournir à tous les frais de ceste affaire. Le marquis a faict de grans ofres mesme d'engager pour mille escus de vaisselle d'argent, d'aller à Vienne. Celuy de Madame d'Elbeuf et moy luy avons remontré que le père du duc d'Elbeuf dernier estoit mort à Tolon où son corps reposoit. Le leur ay dit celuy de Monsieur de Laval père estre à Taillebourg, que Marolles devoit avoir vandu des chevaux ou pierries pour faciliter le moien de leur envenir. Le corps se peut facilement apoter puis qu'il est enbaumé dans du plom et mis dans son chariot. Ceuls qui sont venus disent qu'ils ont trouvé banquier qui leur a vouleu bailler l'argent qu'ils dépenseroient en leur voiage, mais qu'ils s'obligeassent tous. Marolles le premier dit qu'il n'en feroit rien. Le me suis escusé de n'avoir nulle charge et que je ne vous avois encore envoyé nul messenger. Il a esté avisé de s'assembler chés l'advocat Dulac demain matin. Le Sieur Arnault si doit trouver. Ce qui sera résolu sera excecuté termes d'en donner advis.

L'ay esté de là bailler mon placet à Monsieur de Villeroy, puis voir si Madame la Princesse vous vouloit escrire. Luy ay dit je croy que vous saviés la perte de Monsieur de Laval et luy ay dit d'où ie venois et que l'on demandoit de l'argent aux héritiers pour amener le corps /2/. Elle m'a faict response que c'estoit à la mère à le donner. Le luy ay respondu que l'on ne le jugeoit pas ainsy. Je suis, dit-elle, une des héritières. Pour le moins, aurai-je un dousiesme du comté de Laval. L'on ne peut pas débatre cela. Nous verrons au reste ma seur et moy ce qui nous devra demeurer. Le luy ay dit, Madame, les coutumes vous iugeront' et d'aultant qu'elle me faisoit mauvais visage et me parloit assés rudement. Le luy ay donné le bon soir afin que ma présance ne l'annuyast davantage. Je suis venu voir l'advocat Arnault où j'ay trouvé un de ses conseillers qu'elle avoit envoyé fureter la coutume de Bretagne à qui Monsieur Arnault monstroit que sa part en estoit mangée si elle a moien de nous brouster pour en tirer quelque lipée, elle ne si espargnera.

Le croy que je me suis oublié par ma lettre dernière à vous donner advis que Monseigneur de Monpansier et Monsieur le président de Thou vous conseillent d'escrire au Roy et le remercier du don qu'il vous a accordé et remettre toutes choses à sa volonté tous nos aultres amis vous conseillent le semblable. Ce matin vostre conseil s'est assemblé, comme je vous ay donné advis par l'escuyer du feu Sieur de Bauves, qui est allé à Saumur, luy ayant donné le cheval que jé amené de Touars afin qu'il fit meilleure diligence car la multitude des pluies et neiges qui tombent icy ne permettent aux gens de pieds de sortir des fanges.

Le dit Conseil ne vous escrit pas, mais vous prie vous asseurer de croire qu'il aura soing et toute affection à vous servir en ceste affaire, est d'advis que vous vous préparés à vous acheminer icy pour y estre à la fin du mois prochain. Si les choses ne changent, il ni a point d'aparence de vous en détourner. Vous devés envoyer et escrire au Juge de Laval⁸⁹ une honeste lettre luy donnant congnoissance du tesmoignage que vous avés de la confiance que avoit le défunt en sa foy et probité à son service et de la Maison. Vous savés le pouvoir qu'il luy avoit donné que vous désirer luy randre mesme gratification, voire davantage si l'ocasion s'en présente, luy recommander ce qui est de sa charg et de donner advis aux aultres ofisiers de ce qu'ils ont à faire. Escrire aussi à son frère⁹⁰, le président, qui tient deubs mille livres de la maison sa vie durant. Aussi escrire au sénéchal de Vitré⁹¹.

⁸⁹ Le juge de Laval Daniel Hay (1563-1626), sieur de la Motte, était le premier personnage de la ville de Laval. Cadet d'une des principales familles de la baronnie de Vitré, seigneurs des Nétumières dans la paroisse d'Erbrée, il avait été baptisé le 20 avril 1563 à Vitré dans la religion protestante que son père, un conseiller au parlement de Bretagne, avait un temps professé. Daniel Hay était devenu, à l'âge de 28 ans, juge civil, criminel et de police de Laval, charge qui faisait de lui le premier magistrat du comté. Par la suite il cumula cette fonction avec celle de capitaine de Laval et de son château. Couronnement de sa carrière, le 18 avril 1605, le jeune comte de Laval, François de Coligny, à la veille de son départ pour la Hongrie, lui remit l'intendance de sa maison et le gouvernement de ses affaires.

⁹⁰ Paul Hay (1560-1634), baron des Nétumières, frère aîné du précédent. Il avait succédé en 1584 à leur père en sa charge de conseiller au parlement de Bretagne et était devenu président à mortier en 1602. Leur demi-frère Simon Hay (1565-1635), sieur de La Bouexière et de Couellan, était également depuis 1595 conseiller au parlement de Bretagne. Frédéric SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne 1554-1790*, Réimpression de l'édition originale de 1909 augmentée, Imprimerie de la Manutention, Mayenne, 1991, 2 vol, tome II, p. 486-487.

⁹¹ Jean de Couesnon, sieur de Trélan (1560-1632), sénéchal de Vitré de 1596 à 1619, était un protestant revenu au catholicisme. Il était le fils de André de Couesnon, sieur de Lorgerie, sénéchal de Vitré de 1548 à 1592 et de Jeanne de Trélan. Il épousa en premières noces en 1587 une protestante Rachel Chevallerie (1564-1602) puis en secondes noces en 1605 une catholique Andrine de Gennes, d'une des principales familles bourgeoises de la ville comptant des branches catholiques et protestantes.

Je croy que Monsieur de La Measure qui les congnoist leur sera fort agréable. C'est tout ce que l'on juge qu'il vous fault faire présentement.

Le Sieur de Monmartin⁹² vous escrit et envoie quelque advis. Fort désireux de nous y aporter tout fidelle service/3/. Il est gentilhomme fort considérable et les siens, et qui cougnoit bien ce qui est de Vitré et Laval. Ce matin à dîner avec Monsieur de Rosny, il y a heu grand dispute sur le droit allégué par Madame la Princesse. Il leur en a levé les doutes. Si c'estoit en la coutume de Paris, elle seroit bien fondée. Les Sieurs de Villeroy et de Chasteauneuf ont dit, il y a deubs jours, à plusieurs que laditte princesse recuilloit la succession, mais ils ne le tenoient que par opinion. A présent que chacun en a voulu prendre langue. L'on se départ de ceste croiance et le Roy n'en a point de scrupulle.

Monsieur Salomon commence à vous rendre des offices qui méritent que vous luy escriviés, qu'il vous conserve la bonne affection qu'il a [à] vostre service. Vostre conseil vous donne advis de vous en ayder. Il y a le Sieur de Martimont⁹³ qui adresse le conte de Madame de Laval qu'elle randit il y a quatre ans et n'a pas laissé de jouir depuis des biens. Elle a mescontanté ce gentilhomme après en avoir tiré de grans services. Il sçait où est le bien et le mal. Si Monsieur de La Measure le voit en son voiage, il ni auroit point danger de le gratifier pour quelque mot de lettre sur ce qu'il sçait et congnoist des affaires et se l'obliger pour s'en ayder quand besoing sera.

L'on croit que comme vous aurés esté deubs mois icy, il vous faudra prendre la route de Bretagne pour aultant pour le moins quand à nostre assemblée au logis de l'advocat Dulac Monsieur Arnault a fait la proposition devant tous. Monsieur Dulac parlant pour le marquis de Mirebeau et Madame d'Elbeuf a dit que Madame de Laval comme héritière des dettes mobilières devoit faire les fraits d'envoyer quérir ce corps qu'elle auroit jalousie que d'autres fissent. Le bailly de Lisieux et un aultre qui fait ses affaires ont remontré qu'elle ne l'accepteroit peut-estre son affliction présente où il n'y auroit moien luy parler d'affaires. Les raisons qui obligeoient les héritiers.

Le Sieur Arnault⁹⁴ prenant la parole a conclu qu'il falloit que les héritiers par entr'eux se cotisassent. L'on a advisé qu'il faudroit bien mille escus estans quatre héritiers présens nous le sépoirions par égalle porsions deus. Demain que l'argent fust prest, les Sieurs marquis et Chauveau m'ont donné randé vous à deubs heures après midy à son logis où ils ont advisé de ne le faire point & que c'est à laditte Dame, et que c'est un artifice du Sieur de Fervaques pour avoir quelque surprise sur les héritiers. Il a premièrement envoyé trouver Madame la Princesse par ce bailly pour s'en descharger. Savoir ce qu'elle vouloit dire, la faire parler la première, mais il n'y sont venus. Elle estoit assistée des maistres des requestes Langlois et La Lueure résolu à leur dire comme Dulac.

Monsieur le marquis s'en va demain aussi consoler sa femme et quant ceste importunité, il vous baise les mains. Vous prie vous assurer de son service qu'il a beaucoup de papiers /4/ de la maison de Laval, qui vous seront bien nécessaires, qu'il fault que vous vous accordiés aimablement, qu'il se mettra en tout ce qui sera de la raison.

Le Sieur de Marolles, qui est demeuré près du corps à Vienne avec la troupe, par les lettres qu'il escrit ne demande point d'argent, ni ne mande point qu'il attendra la response. Il escrit à Madame de Fervaques. Nous avons demandé à voir les lettres que a le bailly qu'il a refusé disant les vouloir donner à Madame après ses premières douleurs passées cela nous a donné encore plus d'ocasion de nous départir de nos offres sans luy en donner congnoissance dont ie n'ay esté marry, car ie ne savois où prendre la somme ayant perdu mon crédit avec Robin. Du Candal m'a refusé. Monsieur de La Noue en dernier remède me devoit assister en ayant conféré avec le Sieur Salomon. Il me les a fait trouver.

Vostre Conseil est d'advis que vous monstriés beaucoup de desplaisir, comme je sçay bien que vous avés, de ceste perte. Je vous envoie la généalogie au vray des droits de Monsieur vostre fils. Monsieur l'advocat Arnault dit luy estre deu xix cens livres de ses gages de Laval. Je l'ay bien assuré

⁹² Jean du Matz, sieur de Montmartin, un capitaine Huguenot qui avait vaillamment servi le comte de Laval puis Henri IV pendant les guerres de la Ligue. Pour le récompenser, le Souverain avait érigé ses terres en vicomté.

⁹³ Philippe de Vassault, sieur de Martimont, un membre de l'Eglise de La Roche-Bernard, réfugié à Vitré dans les années 1590 et qui fut l'intendant de la maison de Laval pendant ces années.

⁹⁴ Antoine Arnault (1560-1619) un des plus célèbres avocats parisiens de son temps, avocat conseil des principales familles de la capitale.

que vous luy donneriés tout contentement. A la vérité l'on luy est fort obligé car il y marche d'un bon zèle et a desjà frapé de bons coups. Vous luy devés escrire.

Le Sieur de Laval avoit un sien secrétaire confidant, qu'il avoit laissé icy pour toutes ses affaires, nommé Fourreau. Je l'ay fort assuré que vous luy donneriés contentement sur quelques..., certaines responsions qu'il a fait pour son maistre, mais quelque autre aultre personne le ménage, qui est vostre serviteur. Il sçait que c'est du don fait au Jésuytes de seize mille escus pour bâtir un collège à Vitré, que ie croy qui a esté ieté au feu. S'il y a quelque testament il est entre ses mains ou en sçait des nouvelles. Il n'en a point fait à Vienne. De nos aultres affaires, je ne vous en mande rien, car ceuls cy m'ont du tout employé excessivement et ne cesse d'aller quelque mauvais temps qu'il face. C'est,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxx décembre.

Je vous envoie le livre en italien que vous achepte le Sieur de La Noue pour apprendre la langue. S'il en eusse trouvé un en bas breton il vous l'eust envoyé, car c'est la langue qu'il vous fault entendre. Il y a un livres de preuves que ie vous envoie que l'on m'a donné. Je n'ay pas le temps pour les lire. Madame, je vous ay envoyé de bonnes estrenes. Je vous requiers les miennes. Le Sieur de Montmartin ne vous envoie le mémoyre. Il fait estat le vous porter dans six iours /5/.

Je vous envoie copie de la lettre que devés escrire au juge de Laval et à son frère le président⁹⁵. Ils de disent estre descendu d'une bâtarde de la maison. Monsieur Arnault en dit beaucoup de bien. J'ay veu Monsieur Lambert, procureur de toute la maison de Laval, homme des plus capables de sa vacation. Je l'ay assuré que vous le maintiendrés en tout le deu de sa charge. Luy ay recommandé d'avoir l'œil, que rien ne s'esgarast des papiers et qu'il ne se fist quelque surprise. Il m'a prié vous assurer de vous randre tout devoir et à Messieurs vos enfans, qu'il n'a rien à craindre de ce costé là. Nous avons parlé de plusieurs bonnes et diverses affaires, mais ie n'ay le temps de vous escrire. N'oubliez aussi de luy escrire. Il a tous les derniers résultats faits du comté de Laval. Prévenés son départ, n'oubliez aussi d'escrire au bonhomme l'aloué et vostre conseil vous le recommande.

Archives nationales, 1 AP 346/17

1606 *Charlotte-Brabantine de Nassau était à Thouars lorsqu'elle apprit dans les premiers jours du mois de janvier 1606 la nouvelle que le comte de Laval, François de Coligny, était mort le 3 décembre 1605 en Hongrie. Il s'agissait d'une nouvelle capitale, car son fils Henri de La Trémoille en était le plus proche héritier.*

Cette succession, certes, " chargée de dettes considérables ", n'en était pas moins " très riche " ⁹⁶. La princesse de Condé, Charlotte de la Trémoille revendiquant également cet héritage au nom de son fils, dès les premiers jours de février, Charlotte-Brabantine de Nassau prit le chemin de la capitale ⁹⁷. Le 17 février, au nom de son fils aîné, elle prêta " foy et hommage " entre les mains du garde des sceaux Sillery pour les comtés de Montfort et Quintin, la vicomté de Rennes, les baronnies de La Roche-Bernard, de la Roche-en-Nort et de Vitré et la châellenie de Bécherel ⁹⁸. Le 24 février,

⁹⁵ Daniel Hay, sieur de la Motte, juge de Laval et son frère aîné Paul, baron des Nétumières, président à mortier au parlement de Bretagne dont Bourron a fait état dans sa lettre.

⁹⁶ Jacques-Auguste de THOU, *Histoire universelle*, op. cit, tome X, p. 13.

⁹⁷ Dans sa lettre du 10 février 1606 à André Rivet, Duplessis-Mornay écrit que Mme de La Trémoille " devait hier coucher à Bloys, partie de Tours fort matin d'où elle a escrit à ma femme ". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 148.

⁹⁸ Archives départementales de Loire Atlantique, B 67.

par lettres patentes Henri IV lui fit don des rachats qui lui étaient dus par le décès du comte de Laval⁹⁹.

Ce don était le bienvenu, car il fallait à Charlotte-Brabantine de Nassau transiger avec les autres prétendants à l'héritage de la Maison de Laval, à savoir : la maréchale de Fervaques, veuve en première noce de Paul de Coligny et mère de François de Coligny, Anne de Coligny, marquise de Mirebeau, demi-soeur de Paul de Coligny et Marguerite de Chabot, la duchesse d'Elbeuf au nom de son fils, Charles, en tant que descendant des Rieux qui avaient été comtes de Laval au XVI^e siècle.

A la suite de l'heureux règlement au mois de mars du différent entre Henri IV et le duc de Bouillon, Charlotte-Brabantine de Nassau put compter désormais sur l'appuis de son beau-frère que le souverain avait emmené avec lui à la Cour¹⁰⁰.

Les médecins avaient prescrit à Charlotte-Brabantine de Nassau de faire une cure à Spa. Sur le chemin de cette station thermale, elle s'arrêta au mois d'août à Sedan.

20

Lundi 2 janvier 1606 - Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis ma despesche, que je vous ay envoyé ce matin par le messenger de Loudun, i'ay veu Monsieur du Coudray qui vous doit escrire par ce porteur, qui est le neveu du procureur George, à qui vous devés les cent dix escus, qui va pour en traiter avec vous sur les cinquante livres dont l'on est en débat, car il demandoit deubs cens escus. I'ay veu depuis Monsieur le présidant de Thou à qui ie discoureu tout ce qui s'est passé vandredy après dîner et hier, et tout ce qui est nécessaire par advis de conseil. Voiant toutes ces particularités, il vous prie de mettre ordre au plustost que pourrés aux affaires qui vous pressent le plus de par de là et vous résoudre au plus tard d'estre dans la fin de ce mois icy et m'a recommandé de vous trouver un logis. Mandés-moy par la première response si vous voulés estre logée aux faulbourg où en ville. Encore que je croie qu'il faudra prandre l'ocasion où elle se trouvera.

Monsieur le présidant est d'advis que vous escriviés aux juges de Montfort, Vitré et Quintin¹⁰¹ et vicomté de Rennes par ce que ce sont les principales places et prier le juge de Laval de leur faire tenir les lettres. Il n'est poit besoing que vous ameniés icy de conseil, car tout celuy qui vous est nécessaire y est. I'ay veu ce lundy matin Monsieur Robert et Arnaut qui sont du mesme advis de Monsieur de Thou et n'atendés point la fin du mois. Dans la première despesche que vous m'envoirés, mandés moy vostre partement, si vostre santé le peut permettre, car de subiet mourir de deçà vous gasteroit tout. Il vaudroit mieuls attendre après Pasques aussi que vous escriviés à ceuls que je vous narre cy-dessus.

Le baillye de Lisieux et son compaignon qui faict les affaires de la mareschale de Fervaques furent trouver Madame la princesse pour luy proposer ce que le marquis de Mirebeau leur avoit dit samedy. Elle les ouyt, ce fut au soir son conseil ni estoit plus. Elle leur dit qu'elle trouvoit estrange de ce que l'on ne s'estoit adressée à elle, qui estoit héritière de la maison et ofrit de fournir aux fraits de tout ce qui seroit ordonné. Cependant, le marquis de Mirebeau s'en est allé, a laissé son secrétaire avec tout pouvoir et pour donner la somme à quoy il s'estoit ofert, de sorte que je m'en vois travailler à trouver deubs cens cinquante escus, car Madame la Princesse y entre comme cinquième héritière qui grossit la somme d'aultant.

Il n'est pas /2/ croiable combien la généalogie que ie vous aye envoyé fest pour esclarcir la vérité de la succession. Il est bon de la monstres partout et n'en donner copie si ce n'est aux amis. I'en ay délivré quelques unes à ceuls qui sont vos parens affectionnés au bien de Messieurs vos enfans et à quelques uns du palais. Madame la Princesse visite partout pour voir si elle sera héritière ; hier envoia

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Lettre d'Elisabeth de Nassau du 29 mai 1606, Archives nationales, 1 AP 333/63.

¹⁰¹ Le sénéchal de Quintin s'appelait Jean de Suasse, sieur de Colledo. Descendant d'un capitaine espagnol venu en Bretagne en 1488, il exerçait cette charge depuis 1591. Le Fonds La Trémoille conserve deux lettres de lui de 1606 et 1609. Archives nationales, 1 AP 650/XVI.

en deubs endroits pour en prendre langue. L'on ne luy en rapporte rien de bon et tout avec, l'on ne luy donne droit que sur le comté de Laval. Peu de gens lui désirent mieuls.

Je vous envoie des nouvelles de Madame l'Electrice par la lettre de Monsieur Colbe, que je vous supplie me ranvoier ayant retenu les siennes pour les affaires dont elle m'escrit que je viens de recevoir. Attendant l'honneur de vos commandemens ie priroy Dieu qu'il vous tienne en sa garde. Demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

De Paris, de 2 janvier 1606.

Monsieur Turcan¹⁰², homme notable et qui sait les coutumes de Bretagne et personne dont feu Monseigneur de La Trimouille faisoit estat de son amitié et service, m'a dit pour vous mander ce matin que la Court de parlement de Bretagne est de longtemps esclareré que la succession de Laval aux biens de Bretagne est du tout au Sieur de La Trémouille venus de l'estoc de l'aîné.

I'ay avisé avec Mademoyselle Robert qu'il estoit milieur de retenir les dix douzaines de serviettes pour vous servir icy que les envoyer ensemble les nappes. Mandés-moy si l'on les fera tailler afin de vous en servir à vostre arrivée. Je vous supplie de faire envoyer à Monsieur du Plessis tous ces mémoires.

Archives nationales, 1 AP 346/18

21

Lundi 2 janvier 1606 - Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis avoir donné vostre paquet au neveu du procureur George, j'ay veu Monseigneur le Conestable que je n'avois peu visiter depuis l'advis de la mort du comte de Laval. Je luy ay narré ce que j'avois fait du commencement iusques à présent. M'a dit le Roy luy en avoir parlé et Monsieur de Montpansier et qu'il feroit pour ses neveux et vous comme pour luy mesme. Qu'il vous escriroit que vostre présance estoit fort requise icy et au plustost. M'a demandé si Madame la princesse estoit héritière comme elle disoit des biens de Bretagne. Je luy ay dit ce qui en estoit par mesme moien, tiré ma généalogie de la poche dont il a voulu ouyr lecture et a veu l'ordre dont il s'est souvenu d'une partie et s'est osté de doute. Je en ay fait aultant à Monseigneur de Monpansier à une heure de là qui m'a demandé en particulier ce qui en estoit à qui i'ay monstré et narré la vérité de tout.

I'ay veu Madame de Chastillon où je ay trouvé Mesdames de Meurry et Beringuan, qui m'ont aussi proposé leur doute sur ce quelle disoit, lesquelles s'en sont esclaircies. Il n'est pas croiable comme cest femme a donné et ses serviteurs l'opinion vulgaire quelque croiance qu'elle doit tout avoir en Bretagne où elle n'a rien du tout. Je l'ay monstré hier et aujourd'huy à plus de cinquante et y en a beaucoup plus quy le nous désire que à elle.

Comme le Sieur de Chamesé, le bailly de Lisieux, un gentilhomme du marquis et moy ayllions au logis de Monsieur du Lac pour prendre iour à mettre nos deniers entre les mains d'un banquier et [...] à la forme comme nous devons faire, veu que nul n'a procuration, mais se fait par l'advis du Conseil de ceuls qui recoyvent le maniement de ceuls qui se portent pour héritiers. Nous avons trouvé le Sieur de La Lucière. Je leur ay dit comme il estoit conseiller de Madame la Princesse et qu'ils luy disent le subiect de nostre voiage, ce qu'il ont fait et prie de dire à Madame qu'ils l'iront trouver pour luy porter advis du résultat et la prier comme elle s'estoit oferte à donner deubs cens cinquante escus. La Lucière me dit que l'on avoit dit à laditte Dame que j'avois fait deubs consultations sur ce fait, à quoy ie ne n'ay iamais pensé aussi que ce seroit chose inutile. Le bon homme, Monsieur Salomon,

¹⁰² Probablement Jean Turquand († 1646), sieur d'Aubeterre, d'une famille originaire de Châtelleraut, conseiller au parlement de Bretagne (1600) puis au parlement de Paris (1608), maître des requêtes (1614) et enfin intendant de l'armée (1625), Frédéric SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne 1554-1790*, Réimpression de l'édition originale de 1909 augmentée, Imprimerie de la Manutention, Mayenne, 1991, 2 vol, tome II, p. 839-840.

m'a promis me prêter les deubs cens cinquante escus pour un mois luy ayant communiqué la nécessité de vostre enfans. Il désire que vous parliés de luy car l'on desia de l'onbrage. C'est,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

Escrit ce lundi au soir.

Monsieur du Mons de Roian est icy revenu de Canada avec des sauvages et des bestes de ce país.

Archives nationales, 1 AP 346/20

22

5 janvier 1606 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

C'est à ce coup que tous vos amis et conseil à qui j'ay conféré de vos affaires vous mandent vous acheminer plustost à petite journées en ne faisant que une traite le seroit par ce moien ne nous pourra estre si ennuyeux. Je vis hier Madame la princesse d'Orange et la mène au logis de Madame de Rohan qui vous escrit là où Mademoyselle de Rohan et Madame de Gesvre me demandèrent si suyvant ce que disoit Madame la Princesse, elle estoit héritière. Je leur en dis ce qui en estoit. Ausi Madame de Rohan leur dit comme ceste femme s'abusoit entièrement.

En mesme temps vint Monsieur de Monpensier, aussi Monsieur Dandelot qui me dits en leur présence que le président Janin¹⁰³ luy venoit de dire que Madame la Princesse s'estoit présantée à l'omage des terres de la succession de Laval et leur lettres à la chancellerie. Je fus voir Monseigneur le Conestable qui vous escrit et est d'avis par icelle que vous veniés, suyvant ce qu'il en commanda à son secrétaire devant moy. J'ay envoié demander sa lettre. Je vis aussi Monsieur Arnaud et Monsieur le président de Thou a qui j'ay conféré le tout qui s'en moquent, vous mandent de venir si vostre santé le peut permettre.

La plus part croient qu'elle faict cela pour trouver argent à emprunter plus commodément, mais grâces à Dieu ie n'ay un heureux acheminement en toutes ces affaires la car nous avons dégous de bien icy qui congnoissent les affaires et les remèdes qui nous sont nécessaires pour empescher le mal que l'on nous voudroient faire et ne noy num qui ne nous désirent le bien et qui ne le regrestast entre ses mains quand aux papiers qui concernent les plus grans affaires ils sont entre les mains de personnes qui nous sont assureés. Laditte Dame princesse qui avoit promis /2/ aux gens de Monsieur de Fervaques de donner deubs cens cinquante escus pour faire amener le corps de feu Monsieur de Laval. Elle leur a faict response qu'ils présentassent requeste. C'est à dire néant. Je doys délivrer aujourduy les miens. Vous envoierés s'il vous plaist un laquay du jour de vostre partement afin de vous préparer un logis et ne demeurer à descouvert à vostre arrivée. Il y a de la difficulté à présent car il nous fault loger dessa les ponts.

J'ay conte avec un d'eux qui depuis l'ouverture du parlement a faict pour six livres de fraits et quarante cinq livres de despanse pour six semaines qu'il a servy qui, avec les sept cent dix-neuf livres deubs de reste du passé, font deubs cens dix livres qu'il m'a faict obliger luy paier à Pasques. Attendant de vos nouvelles, ie priroy Dieu pour vostre prospérité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce 5 janvier.

¹⁰³ Pierre Jeannin (1540-1622), président au parlement de Dijon, un ancien Ligueur rallié à Henri IV, diplomate de premier plan, il négocia notamment la trêve entre les Provinces-Unies et l'Espagne.

Monsieur de Monmartin a rompu son dessaing de vous aller trouver, voiant que seriés icy dans peu de iours. Je voudrois bien que nous eussies veu Madame de Frontevault en venant, car ils vous poursuyvent.

Archives nationales, 1 AP 346/21

23

22 janvier 1606 - Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Hier, sur les onze heures, ie fust trouvé le Roy en la galerie du Louvre, où il estoit fort accompagné. Je luy présentois vostre lettre. Il me demenda de l'estat de vostre santé. Si vous aviés plus de force aux iambes que le passé, si vous aviés encores ce trblement aux bras. Je luy dits que despuis que vous aviés beu des eaux de Pougues, vous vous estiés trouvés plus saine qu'auparavant et n'ayant plus ce tremblement au bras, vous vous trouviés assés de force aux jambes pour faire exercice quelques heures à vous promener, mais que vous estiés touiours travaillée de douleurs. De sorte vous ne laissiés de vous mettre en chemin à la fin de ce mois pour venir trouver Sa Majesté. Il me fit response : « *Mandés-luy quelle sera la très bien venue* », s'adressant à Messieurs de Montbazon¹⁰⁴ et d'Espéron, leur dist : c'est Madame de La Trémouille, commença à leur dire des louanges de vous, que si vous veniés icy que vous seriés la bienvenue. Me demanda si vos enfans se portoient bien. Je luy dits que oui. Il se remit à parler à plusieurs. [Messieurs] de Souvray¹⁰⁵ et La Rochepot¹⁰⁶ se mirent à me demander de vos nouvelles et de Messieurs vos enfans. Je suivis Sa Majesté qui entra dans son cabinet, ne leut vostre lettre, la mit dans sa poche entrant au cabinet de la Roine. Il donne à Monsieur de Loménie¹⁰⁷ la sienne en mesme temps qui fut apellé pour aller trouver le Roy. Comme il fut de retour, il me dist qu'il sauroit du Roy ce matin s'il voudroit nous faire response. Le Roy s'en alla en mesme temps dîner chez Zamet¹⁰⁸ et devant après aller voir Monsieur de Rosny, que je verray ce jour ci, et puis ie accompagné le Sieur de Loménie à son logis qui me dist pour vous mander que il fut le premier qui dit au Roy la mort du comte de Laval, comme il se mettoit dans le bateau venant de Saint-Germain, luy estant aporté un billet, le lisant près. Sa Majesté s'enquit que c'estoit, luy ayant dit et raporté la forme luy dit : « *Il laisse une succession qui ira à plusieurs héritiers, ie croy sire /2/ que Monsieur de La Trémouille est le principal héritier, il viendra de grans rachats à Vostre Majesté de cest [...]* », sa response fut : « *Non, Loménie, je veux que Mme de La Trémouille ait ceux qui appartiennent à ses enfans. Cela lui aidera bien pour acquitter leurs dettes, car elle le saura bien ménager, c'est une bonne femme. Je voudrois bien que Mme de Bouillon lui ressemblât : elle disposeroit mieux son mari à faire ce qu'il doit qu'elle ne fait* »¹⁰⁹. [II] m'a dit de la bonne opinion que a de vous Sa Majesté. Si vous estes aussi sage qu'il croit, et tout le monde par de, ça vous estes une des heureuses femmes de ce siècle. Nos ayeuls disoient que bonne renommée est mieulx que sainture dorée.

Je fus vois Madame que je trouve en la chambre de Monsieur son [mari, et] estoit au lit attendant la fièvre carte, sur les quatre [...] ie luy demandé si elle avoit agréable de vous escrire, me dit qu'elle avoit escrit. Elle envoya se faire [porter] un escretoyre dont elle tira la lettre que ie vous envoie et d'aaultant qu'elle n'estoit cachetée et m'avoit commis le lieu, ie me chargé de le faire. Je revis hier au soir les Sieurs Coudray et de La Noue. L'un vous escrit, l'autre vous baise les mains. Sont allés ce matin au presche de Monseigneur de [...]. Par un d'eux qui s'en ira dans deulx ou trois iours, ie

¹⁰⁴ Hercule de Rohan (1568-1654), duc de Montbazon, chef de la branche catholique des Rohan-Guéméné.

¹⁰⁵ Jean de Souvray (1584-1656) ou Souvré, marquis de Courtenvaux, fils du maréchal Gilles de Souvray et de Françoise de Bailleul, dame de Renouard, était un des trois premiers gentilshommes de la chambre du Roi et capitaine du château de Fontainebleau.

¹⁰⁶ Antoine de Silly, comte de Rochepot.

¹⁰⁷ Antoine de Loménie (1560-1638), seigneur de La Ville-aux-Clercs, secrétaire d'Etat.

¹⁰⁸ Le banquier Sébastien Zamet (1549-1614).

¹⁰⁹ P. MARCHEGAY, *Correspondance de Louise de Coligny*, p. 47, note 3.

vous manderay ce qui surviendra. Attendant [ie priray Dieu] pour vostre prospérité et seray à tous[iour],

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxij janvier.

Monsieur de Gennes ne faillit à venir pour demander ces rachats de Bretagne. S'en adressa au Sieur de Loménie ce matin au lever du Roy luy demandant si personne ne peuvent, luy dit ce que le Roy en avoit résolu qui [...] d'en parler.

Archives nationales, 1 AP 346/22

24

1^{er} août 1606- Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Vous verés par la premiere despesche qui est en ce paquet, que ie vous pensois envoyer samedi par le messenger de Retel, ce qui s'estoit passé iusques là ce que je diferay par l'avis de ceulx qui le congnoissent pour ne le vous faire porter au temps qu'il me promettoit. Depuis, ie m'avisay d'aller trouver Monsieur Catinat comme il alloit au palais l'après-dinée pour le prier de ne mettre point l'arrest au gresfe. Je prins Monsieur Morin pour luy débatre que Messieurs n'avoient pas examiné le droit qu'elle vous devoit faire sur le tiers, qui apartenoit à Béraude de Ferrières sur la terre de Tiffauges¹¹⁰. Il vous fit response qu'il n'avoit point de congnoissance que aux successions colaterales les puyénés en Poitou eussent le tiers, luy ayant maintenu que si nous demanda d'en estre informé par la coutume, cependant qu'il en parleroit à Messieurs où il alloit.

Je fus achepter un coutumier. Sur les six heures nous fusmes voir Monsieur le présidant luy parler que sur un bruiet que j'avois appris que ils nous avoit adiugé les fruits de Tiffauges depuis la mort de Jehan de Ferrières, mais qu'il n'avoit peut estre esté allégué, comme Béraude avoit la propriété du tiers selon la coutume, dont elle jouissoit dès l'an soissante, que il sembloit vous estre acquis légitimement. Il respondit puisque vous monstrent en savoir tant, la vérité est que nous avons adiugé cela et s'est trouvé que la compagnie estoit départie en trois opinions diverses. Les uns qui vous adiugeoient tout les trettés les deubs années de rachat seulement. Une aultre partie tenoit qu'il vous falloit adiuger les fruits depuis la mort de Jehan de Ferrières, ainsi il nous a falu faire une cote mal taillée et nous sommes tenus à cette opinion. Nous avons parlé du tiers de Béraude et pour quelque considération avons passé outre. Le Sieur Morin luy remonstra vostre grief, que Monsieur /2/ Catinat avoit promis d'en parler à la compagnie, respondit que aussi l'avoit-il fait et que auioird'huy la compagnie en parleroit puis que l'arrest n'estoit au gresfe. Nous vimmes voir Messieurs Sier et Camus que nous trouvastes qui aprouvoit fort nos raisons et se monstroient desplaisans dont l'on ne vous avoit randu plus favorable justice. Je communique aussi avec le Rochelois comme nous estions résolu de présenter requeste sur le fait et puis qu'il ne nous pouvoit oster ce qu'il avoit arrêté il n'y avoit danger de asarder ceste nouvelle production.

Nous la donnastes hier après-dîner au rapporteur et le coutumier. Il vous peut souvenir, Madame, que plusieurs fois luy avés parlé de tiers, cela estoit mentionné par le factum. Il nous a fait ne s'en souvenir point. Hier au soir nous retournastes le voir. Il nous dit avoir veu la coutume et les mémoires et qu'il croiet que nos parties ne pouvoient avoir rien valable pour respondre à cela. Ce matin nostre production a esté receue, et ordonné que dans trois iours pour tout délai ils y viendroient respondre.

¹¹⁰ A la mort de ses parents François de Ferrières, sieur de Maligny et Louise de Vendôme, Béraude de Ferrières avait reçu le tiers de la baronnie de Tiffauges et à la mort en 1586 de son frère Jean était entrée en possession des deux tiers restant.

I'ay veu Monsieur Bouin pour l'affaire de Nesle qui travaille à ce qu'il m'a asseuré pour vuider cela devant la fin du parlement et pour l'amour de vous hastera l'affaire. Voulut savoir le fait de Tifauges. Le luy a discouru tout ce que dessus. Me dit qu'il en parleroit au présidant et aultres et que cela estoit plein d'équité. I'ay veu ce matin Monsieur Legrand à qui i'ay narré la mesme chose qui la vouleu entendre afin d'en parler plus solidement. Tous ces Messieurs vous baisent les mains et leurs femmes.

Monsieur de La Noue est arrivé ce soir, qui a le teint frais comme s'il n'avoit que vingt ans. Monsieur d'Aubigny¹¹¹ vous doit escrire. Il a plus besoing d'estre mis à la diète que à la mue, car il a les joues grosses, comme un moine de Maillezais. Madame la princesse d'Orange est encore chés Madame de Vissé. Nous nous sommes assemblés au logis de Monsieur de Cheselle sur les quatre heures, Messieurs Robert, Arnault, La Bergerie et ces gens, ceux de Monsieur du Bellay pour le rachapt de La Motte. Je avois mené un des fameux avocats de Poitiers et les Sieurs Chauls de Beaulieu et des Essars pour rendre tesmoignage de l'usage. Cest advocat les a instruits des points de la coutume, comme elle se doit entendre /3/ et leur a mis en la teste, car aultrement ils ne le pouvoient entendre le bonhomme de Cheselle n'a vouleu aquieser disant que la Court en robe rouge renversoit les coutumes et a vouleu que nous pensions arbitrer à quoy nous n'avons vouleu entendre de mettre en arbitrage un ancien droit en commun usage au duché de Touars bien à Poitiers si Monsieur du Bellay le veult remis le tort mais que nous sommes au pais pour en aviser avec luy au conseil, cependant le Sieur de La Bergerie respond des fruits.

Monsieur Chauveau vous escrit de vos aultres affaires. Tous nos amis de deçà se portent bien. L'on atend le Roy icy jedy. Il n'a point de nouvelles du costé de Hollande, car le vent est touiours contraire. Le roy d'Espagne a escrit au Pape et luy offre toute assistance contre les Vénitiens et luy envoie le duc d'Iscolinne avec tout pouvoir. La maladie icy est fort diminuée. Attendant l'honneur de vos commendemens ie priroy Dieu pour vostre prospérité demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce 1 aust.

Archives nationales, 1 AP 346/23

25

29 août 1606 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous envoie l'exécution de l'arrest de Tifauges, aussi le rolle de Messieurs de la Chambre de l'Edit là où l'on vous a rendu un très bon office, fort le plus ieune. L'on se peut asseurer de la piété des autres et croy pourtant que celuy là ne manquera. Il me faudroit trop de temps pour vous discourir comme je trouvois Bisseul avec Monsieur Catinat, comme il devoient honnest ensemble, estant en la salle basse assis luy devant l'autre avec papiers et le clerck qui escrivoit, trouvant que l'on ouvroit sa porte ie y entray sans me nommer avec Monsieur Morin pour luy remonstrer qu'il eust à nous conserver en les droits que nous prétandons contre les acquéreurs les propos que j'eus avec Bisseul et le landemain en présance de Monsieur Chauveau au palais, ie les remets à dire à vostre venue. Il nous dist les clauses de vostre arrest, disant le venir voir du gresfe le solliciteur, que nous y avions envoieé, arrivant au mesme temps, qui ateste qu'il ni estoit point encore. Il avoua l'avoir veu chés le rapporteur

¹¹¹ Agrippa d'Aubigné (1552-1630), l'ami intime de Claude de La Trémoille, était la bête noire de Charlotte-Brabantine de Nassau qui ne partageait pas les sentiments de son mari à son égard. Dans le dernier tome de son *Histoire Universelle*, Agrippa d'Aubigné met en évidence cette antipathie réciproque en soulignant que si le duc de La Trémoille avait été de son vivant " le plus redouté " du parti protestant, sa femme " se voyant foible, mémorative des maux passez en sa maison, prit le contr-ongle des maximes de son mari, l'exemple de sa belle-mère, et le conseil du Plessis-Mornay : et lors n'oublia rien pour donner assurance de ce qu'elle avoit entre les mains ; à quoy elle ploya aisément le tendre courage de son fils aîné " Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle*, Ed. André Thierry, Librairie Droz, Genève, 1981-1999, 10 vol, tome X, p. 34.

le iour devant Monsieur Robert à qui ie consulte le dicton estoit d'advis de requérir le président et rapporteur de mettre dans l'arrest par preudance vous serés païé, ay même Monsieur de La Noue parler à luy. Il ne le voulut faire disant que vous estant le signeur vous estes préférable devant tous. Monsieur Catinat vous l'asseura aussi cela estre du tout infalible, ie en parle à Monsieur du Couldray qui dit cela estre vray nous avisasmes avec le rapporteur di mettre Pouzauges estant à cest heure à luy à se défandre tout a fait. Messieurs présidant la rapporteur disent et à Biseuil et à moy il fault que vous vous accordiés puisque les droits de Madame de La Trimouille luy sont congus. C'est là où ils vous ont voulu amener par force en vous donnant cest arrest si bisare. I'ay mesme Frémillon qui a esté fermier despuis trante ans de Tifauges et qui l'estoit à la mort de Jehan de Ferrière et l'a esté iusques en quatre vint seize, randu son conte à Béraude, n'a heu de perte que une année. Les années suyvantes iusques en quatre vints dix neuf, le gresfier a afermé et païé à elle, aussi despuis elle et les sindics ont toute la ferme à deubs mille livres, celle de Pouzauges aultant sans les parties des vantes et rachats. Nous iustificirons le tout par tesmoignage valide. Nous aurons touiours la valeur /2/ de l'une des teres du moins.

Monsieur de Fervaques arriva dimanche avec une lettre de Madame sa femme à Monsieur de Monpansier où elle luy donne tout pouvoir par icelle de accorder, remet tous ses droits entre ses mains et a baillé à Monsieur son marry une procuration autantique. Madame d'Elbeuf que ie vis hier avoit veu une heure devant Monseigneur de Monpansier qui luy parla fort d'accord. Elle luy dit qu'elle feroit tout ce que vostre conseil et le sien trouveroist bon, mais qu'il ni avoit pas espérance que Monsieur de Fervaques peur avoir ce que l'on luy avoit ofert la passé. Monseigneur de Bouillon en a fait parler à vostre conseil pour se trouver au logis de Madame d'Elbeuf à une heure. Monsieur Robert en fait difficulté car il n'est question que de voir la procuration et le mémoyre des dettes. Monsieur Arnault se trouva avec la conseil de laditte Dame. Je say par ceuls la mesme qui sont venus de Lisieux avec ledit mareschal qu'ils se sont résolu d'accorder premier que partir ensemble et caiole mondit Signeur de Monpansier le sachant facile et particulièrement leur amy, mais qu'ils sachent comme la chambre est faite ils préseront davantage. Vous saurés par la première despesche à quelle condition il se soumettent.

La peste augmante icy. Le conseiller que je vous ay escrit en estre malade est mort. Un médecin nommé Damboise et son fils en sont frapés. Madame d'Elbeuf vous prie vous assurer de son service à Touars. Il en vint hier un homme. Toute vostre famille se porte bien. Madame de Sainte-Croy m'a demandé de vos nouvelles. Madame de Jouarre¹¹² et elle en estoient en paine. Je leur en ay escrit tout au long. Le pauvre Bonat, qui gouvernoit ses affaires icy, est mort en cinq jours. Toute la Court s'en va à Fontainebleau. [Il est] défandu au parisiens à la paine de la vie d'y aller. Madame vostre belle mère se porte bien, ne bouge de Guerville. Attendant l'honneur de vos commendemens je priray Dieu pour vostre prospérité, demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxix aust.

Monsieur de Fervaques me rancontrant hier au palais me dit, m'apellant : « *Méchant huguenot as tu veu aujourd'huy Monsieur de Bouillon* ». Je luy responts non. « *Je vous aprans que Monsieur de ..., Monsieur et luy veulent accorder ma femme avec Madame de La Trémouille et d'Elbeuf, et i'ay apporté une procuration qui luy responts que ce seroit son bien d'acorder* ».

Archives nationales, 1 AP 346/24

26

7 décembre 1606 - Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

¹¹² Jeanne de Bourbon-Montpensier (1531-1624), abbesse de Jouarre, tante de Charlotte-Brabantine et Flandrine de Nassau.

Le vous ay escrit à midy par la voie de Saumur, sur ce soir nous avons regardé Mademoyselle Robert et moy dans le cofre qui est dans son cabinet aux au dessus, comme vous mandiés. Il ni a rien, aussi ne le fites vous pas mettre là. Il sera plustost dans ce cabir de bois ou cofre qui sont dans vostre cabinet [...] de souvenir de luy avoir veu mettre.

Monsieur Carle Paul m'a donné un paquet de Heidelberg, l'autre de Sedan que je vous envoie. L'oublie à vous dire que Madamoyselle Robert à la clef de vostre cabinet, mais on ne luy mande point qu'elle y entre pour chercher, estant de nature soubsonneuse comme sont les femmes, elle ne veult rien faire qu'elle n'en ayt acte par escrit.

Monsieur Coly, qui est encore en son embassade près Messieurs les Estats, escrit qu'ils ne feront point de trêves. Bien se pourra elle faire à la fin de cest année pour la continuation de six mois, aussi que les Estats d'ONGrie assemblés à Presbourg ne veulent couronner Matias qu'ils ne accordent tous les articles qu'il leur avoit cy-devant promis et le tiennent de telle sorte qu'il n'est pas en sa liberté. Ceubs du país d'Autriche ont pris les armes et faict lever des gens de guerre pour s'establi. La liberté de la religion à quoy les princes protestans tiennent la main. Les conseillers que Matias avoit amenés ne sont admis au conseil.

Attendant l'honneur de vos commendemens, ie priray Dieu pour vostre prospérité. Demeurant,
Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.
G. de Bourron

Escrit, ce 7 décembre.

Archives nationales, 1 AP 346/25

27

12 décembre 1606 - Paris
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ce soir le messenger de Sedan m'a donné des lettres de Madame de Bouillon que je vous envoie. Tout ce iour le l'ay passé à trouver Monseigneur de Bouillon qui n'est revenu en son logis que à cinq heures. L'ocasion qui me pressoit c'estoit l'advis de nostre conseil, car le président Forget n'estant venu au palais ces deubs derniers iours de la semaine pour estre malade et nostre diable de maréchal qui arriva hier de Lisieux. Ils craignoient qu'il empeschast vostre nomination. Ils estoient d'advis que mondit Sieur de Bouillon fist encore un voiage vers luy voiant que je ne le pouvois empoier. L'ay esté trouver Monsieur le présidant faict souvenir du passé, luy ay présenté un placet où il m'a escrit Turin et donné advis de le porter promptement au gresfier, ce que j'ay faict avec vostre procureur Lambert et vostre cause est première au rolle de sorte que Monsieur Robert verra le plaidoyer de vostre partie.

Premier que mettre le sien en lumière, ledit Lambert vous escrit et m'a dit vous demeurer une aubaine. Je ne me suis enquis que cestoit bien vous diray-ie que cest homme vous sert d'affection et courageusement. Depuis onze mois qu'il sert, il n'a point veu de vostre argent, patiente ce qui luy est deu. Vous en pouvés tirer de grans services à l'advenir veu la congnoissance qu'il a de faire et papiers entre mains si vous m'aviés faict le don qu'il vous demande ie le vous remettrois afin de le contanter. Nostre conseil croit que si ce n'est chose d'importance que vous en devés l'en refuser. L'on me parle de prandre deubs cens escus pour cest estat de sénéchal de Brisac, pourveu que ie assure d'obtenir lettres de vous, ce que ie feray n'ayant de vos nouvelles, car il n'est pas résonnable par défaut d'argent laisser ayant diverses affaires qui vous importent.

Quand à l'estat de la Court /2/, le Roy a envoyé faire venir Monsieur le Daufin de Fontainebleau. Sa Majesté s'en va à Saint Germain chasser et à Vigny voir Monsieur l'admiral¹¹³ a qui il l'a dit. L'on parle de le despouiller de l'estat d'amiral parce que cest abit ne luy est bien séant et la randu inutile. C'est pour Monsieur de Seully qui a baillé son estat de grand maistre de l'artillerie à son fils.

¹¹³ Charles de Montmorency (1537-1612), seigneur de Méru, frère du second connétable de Montmorency, amiral de France, demeurait au château de Vigny près de Pontoise.

L'on attend les Sieurs de Bernevel et nostre ambassadeur dans huict iours. Le Sieur du Fresne, ambassadeur à Venise, escrit au Sieur de Bongars¹¹⁴, lettre qu'il receut hier, que l'accort des Vénitiens et du Pape sera arestté dans Nouel que le Roy en aura tout l'honneur, que les uns et les aultres seront contans. L'accord entre l'Empereur et les Turcs en Hongrie et fait aussi pour quinze ans.

Ce matin, i'ay veu Madame vostre belle-mère qui se porte bien. Elle est allée dîner avec Monseigneur le prince d'Orange. Je le vis hier et Madame sa femme qui se faisoit peindre. Je le accompagné à aller voir Monseigneur et Dame de Monpensier qui sont icy depuis trois iours, qui se portent bien. Il avoit esté voir Monsieur le conte de Soissons.

Le matin, l'on a retranché et mis à part la pension de Monsieur de Collin des deubs leurs, Madame la princesse a fort sollicité pour luy vers Monsieur de Seully et dit beaucoup de louanges du personnage, mais l'autre luy a fait response que le Roy cognoissoit mieuls ce qu'il méritoit qu'elle. Elle en a aussi fort importuné son fils qui ne s'en est vouleu esmouvoir. Elle n'en aura pas milieur marché, car l'on a déclaré qu'il ne veult plus qu'il ayt de gouverneur que luy et a séparé sa pension d'avec celle de sa mère, à qui il donne quatre mille escus. Sa fille s'en estant allé l'on luy signifie ceste sentence et qu'il fault qu'elle se retire en quelque une de ses maisons. Monsieur son fils qui sçait ceste disposition est résolu de l'asister de deubs mille escus de plus annuellement sur son estat.

I'ay veu ce iour Monsieur du Plessis qui a receu lettres de la Dame de Fervaques et aussi du président Marigny le priant de s'employer à faire cest accort. L'on m'a dit que l'on luy cherche un logis et sa seur qui est icy s'en est enquisse. Ce matin /3/, ayant donné advis à Monsieur Robert de ce qui s'estoit fait hier m'a obligé de ne bouger du palais avec l'aube et que le président avec le gresfier au sorty de la chambre n'eust parachevé vostre distribution. Ce qui s'est fait et m'envois prier Monsieur Turin de le prendre comme il viendra au palais de sorte que Monsieur Robert ne fait plus de doute que nous ne gagnions nostre cause. Attendant l'honneur de vos commendemens, ie priroy Dieu pour vostre prospérité, demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xii décembre.

Madame la duchesse de Deubs-Ponts est enfin trouvée grosse¹¹⁵. Madame de Rohan ne promet revenir que après son acouchement. Monsieur de Rohan est réconcilié avec Sa Magiesté. L'on blasme Monsieur le prince Maurice de n'avoir pris l'occasion de ruyner son ennemy. Sa Magiesté en parle à plusieurs.

Archives nationales, 1 AP 346/26

28

17 décembre 1606 – Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Vous saurés par la lettre que je vous escrivois il y a quatre ou cinq jours qui est dans ce paquet ce qui s'est passé de ce temps là. Depuis vostre procès a esté distribué par Monsieur le président à Monsieur Turin à qui ie parle qui vous promet vous y randre bonne iustice. Jeudy, ie le trouvay revenant du palais un portefais de son train qui avoit tous les sacs sur les espauls il n'est plus besoing sinon de prier Dieu qu'il luy donne bonne fantesie et santé. Vostre diable de mareschal est icy, qui ne dit mot de ce qui s'est passé, car il n'y a remède il ni a que Monsieur de La Noue qui dit qu'il luy fait fort froidement.

I'ay veu ce soir Monseigneur de Bouillon qui lisoit des lettres de Sedan où il monstroit à plusieurs des lettres de Mesdemoiselles ses filles. Madame sa femme se porte bien et mande que l'on

¹¹⁴ Jacques Bongars était ambassadeur de France en Allemagne.

¹¹⁵ Catherine de Rohan (1578-1607), épouse de Johann II, Pfalzgraf von Zweibrücken (1584-1635) donna jour le 26 avril 1607 à une fille, Madeleine-Catherine, et décéda le 16 mai suivant.

luy envoie du poisson de mer, se louant fort de l'autre qu'il luy avoit envoieé. Toute la famille se porte bien. Il ne vous escrit pour ceste fois. Monseigneur de Monpansier m'a commendé aller prendre ses lettres lundy ne vous pouvant escrire Sieur demain.

Le Sieur de La Fin arriva jeudy de Holande. Il a laissé Messieurs vos frères et généralement tout le monde en bon estat. Il a opinion que Monsieur le conte Henry pourra passer en France ce mois de janvier. Les Sieurs de Busanval seront de la compagnie. Le Roy doit partir mardy pour aller faire la feste de Nouel à Anet où l'atend Madame d'Aumalle de qui il la doit achepter pour la Roine, qui est fort en colère dont sa magiesté voit souvent la marquise¹¹⁶, dont il luy est faict des rapors qu'elle parle d'elle sur les excès des désois du passé qui l'ofanse davantage. Le Roy a dit à quelque uns qui luy en ont osé parler qu'il est résolu de la voir à toutes les heures qu'il luy en prendra envie et que l'on ne luy en parle plus. Le Sieur de Grison s'en va en prononcant encore Dieu est miséricordieux, il a faict ses paques /2/.

Je parle hier à Monsieur Bouin pour l'affaire de la marquise de Nesle, qui est icy a solliciter, vostre conseil en ayant esté d'avis, mais il ne manque de bonne volonté après après Noueil espère finir cest affaire affaire. Nous n'aurons le plaidoié de Monsieur Servin d'un mois, car sa femme morte au pais du Maine, il y est allé despuis trois jours.

Monseigneur la prince d'Orange doit partir dans quatre iours. Madame vostre belle-mère est demeurée. I'ay veu Monsieur le présidant de Thou à qui j'ay faict vostre recommandation et baillé un plaidoyer. Cethuy là n'est pas d'avis que vous accordiés. Monsieur du Plessis doucement exerce sa charge.

Monsieur de La Noue a receu ce iour une lettre de père Coton par un Jésuyte où il le prie et persuade par le porteur de vouloir escrire à Messieurs de La Rochelle de recevoir le Jésuyte qui s'est présenté pour aller prescher ces advants. Il l'assure fort de la sufisance du frère pour n'estre factieux et qu'il ne dira que suyvant le texte de l'escriture. La response ont esté des excuses. Le Jésuytes s'en est retourné se plainant qu'ils perdoient là une bonne pratique pour ce caresme. L'on n'a point avis quel succès aura pris l'arrivée du cardinal de Joyeuse à Venise que le Roy a envoieé pour traiter avec plus d'autorité de sa part. La paix avec le Pape.

Pour vos aultres procès ni avanse rien. Je receux des lettres de Messieurs le juge et procureur de Laval. Ce matin, ie prandray avis du conseil pour y respondre. Nous sommes après pour aviser si l'on pourra s'acommoder avec Cheselles. Pour Monsieur de Monmartin il faut la rante de quatre cens livres ces iours à Madame d'Espaisse et s'acommodera comme estant segond saisissant. Voilà ce que ie vous puis dire pour le présent. Attendant l'honneur de vos commendemens, je priray Dieu pour vostre prospérité, demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xvij décembre.

Monsieur Robert est si affligé de goutes universelle que tous ces iours l'on ne peut le voir.

Archives nationales, 1 AP 346/27

29

23 décembre 1606 – Paris

Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ai envoieé ces paquets que m'avés tant recommandés à Madame de Bouillon par le messenger, quand au voiage de Bretagne, ni homme ny femme ne le vous conseille. C'est à dire vos amis et amies tant parans que aultres. La raison c'est qu'il n'est pas nécessaire à présent aussi que y allant en ceste saison vous le prandriés en telle haine que vous n'y voudriés plus retourner, il n'est pas besoing de

¹¹⁶ Catherine-Henriette de Balzac d'Entragues (1579-1633), marquise de Verneuil, l'intrigante maitresse d'Henri IV. Cf. Jean-Pierre BABELON, *Henri IV*, Librairie Arthème Fayard, 1982, p. 901-906.

commencer par là. Vous avés encores tout le mois prochain jusques à l'autre de février à vous reposer avec Messieurs vos enfans et vous en venir comme vous avés fait au commencement de cest année.

Je vous diray le reste ayant l'honneur de vous voir. Monseigneur de Monpensier a tellement acheminé l'accort, veu que oultre cela il le doit avertir dès vostre venue, que en mesme temps s'acheminera icy Monsieur du Plessis, qu'elle y apella d'autres promesses qu'elle faict particulières pour vous vouloir gratifier d'utilité de droits qui vous concernent en avantage sur vos coéitiers. Je ne fais point de doute qu'il ne s'en ensuyve un accort dans le mois de mars. Mondict seigneur de Monpensier vous doit escrire, mais je n'ay peu encores avoir ses lettre. Le mareschal de Fervaques est touiours icy qui ne mène par grand bruit.

Jeudy prochain ie feray mettre au gresfe la plaidoirie de Monsieur Mauguin afin de amuser la partit attendant celuy de Monsieur Servin¹¹⁷ afin de gagner le temps jusques à vostre venue. Quand à la lettre que m'envoies pour Monsieur de Seully, ie feray déloger d'un premier que l'on le puisse voir, car il a heu une grande maladie /2/ qui est cause d'une défluxion de reume venant du cerveau en la gorge et sur la langue. L'on l'a seigné deubs ou trois fois l'on le tient hors de danger. C'est affaire me presse point tant, car en ceste saison l'on ne pave les chemins ni ne refaict hon les pons.

Monseigneur le prince d'Orange partit hier et Madame sa femme¹¹⁸ pour s'en aller et fut conduit par Messieurs le prince de Bouillon et autres à une lieux sur son chemin. Il s'en va fort content. Ils n'ont heu loisir de vous escrire. Ce sera faisant leur voiage. Ils ne font que quatre lieux le iour. Ils ont heu grandes fatigues ces iours à estre visités et à leurs adieux, le Roy estant en son cabinet présent, Monsieur le Prince et aultres tenant Monsieur le prince d'Orange par la main adressant sa parole à Messieurs de Bouillon, des Digières¹¹⁹ et du Plessis et de Sillery : « *Je veuls bien que vous sachiés que mon intention est que l'on ne parle plus des menées et brigues qui ont esté entre les Eglises réformées de Dauphiné et celles de principauté d'Orange, que s'il arrive aucun remuement pour le troubler en sa principauté, ie vous proteste s'il est besoing que je yray pour chastier ceuls qui seront trouvé coupables vigoureusement. Je m'asseure que mon cousin et neveu se comportera si sagement que ses subiects de l'une et l'autre religion vivront soubs son obéissance avec tout repos et saura bien punir ceuls qui voudront entreprendre nouveaux trouble, car ie croy n'estre pas plus souverain en mon roiaulme qu'il l'est en sa principauté encores qu'elle soit au dedans de mon Estat, et qu'il a le mesme pouvoir sur les Eglises qui y sont que j'ay sur les miennes* ».

Monsieur de Bouillon fit quelque response de la croïance que tous avoient de la sagesse et bonté dudict prince. Je n'ay point appris si mondict Seigneur le prince parla après, mais il avoit heu le iour devant quelque paroles avec Monsieur Desdigières sur ce qu'il le requéroit d'y mettre un gouverneur de la Religion, disant leur avoir promis. Sa response fut que ceuls de la Religion avoient enfrain le traité qu'ils avoient faict avec luy, avoient tenu la place contre luy qu'il n'en vouloit d'autre que luy et dist quelque parole piquante sur ce subject. Toutefois, ils se sont dit adieu en bonne aparance d'estre sans animosité /3/.

Le Sieur de Busanval¹²⁰, arrivé aujourdhuy icy avec son train, hier vint le laquay du Sieur d'Arsen de La Haye, où il n'est rien survenu de nouveau. Tous font bonne garde d'un costé et d'autre. Messieurs vos frères se portent bien. L'on dit que Monsieur de Soubise et le Sieur de Sainte-Susanne, fils de La Navanne, y doivent mener chacun un régiment de quinze compaignies.

Monsieur de La Motte, par une lettre qu'il m'escrivit, me mande qu'il y a trois ou quatre chastelenies de Vitré qui coure en rachat, que j'ay monstré à Chersellier qui a troublé nostre traité que nous faisons par advis de conseil. Il poursuit Madame d'Elbeuf ayant faict saisir les terres de Rochefort et Rieux s'il assure son parement de ce costé il cessera celle de Vitré s'il ne peut pour le

¹¹⁷ Louis Servin un avocat au parlement de Paris.

¹¹⁸ Philippe-Guillaume de Nassau (1554-1618), prince d'Orange, frère aîné de la duchesse de La Trémoille, élevé dans la Religion Catholique en Espagne où il avait été retenu prisonnier pendant vingt-neuf ans jusqu'à sa libération en 1595, venait d'épouser le 23 novembre 1606 à Fontainebleau Eléonore de Bourbon-Condé (1587-1619), fille de Henri Ier de Bourbon-Condé et de Charlotte de La Trémoille, nièce de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹¹⁹ François de Bonne (1543-1626), duc de Diguière ou de Lesdiguière, grande figure du protestantisme dans le sud-ouest de la France, maréchal de France en 1609, fait connétable en 1622 après avoir abjuré.

¹²⁰ Paul Choart, seigneur de Buzanval, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, était depuis 1591 l'ambassadeur ordinaire de France auprès des Etats des Provinces Unies des Pays-Bas. Il mourut le 9 septembre 1607.

tout au moins pour la moitié, il m'a montré ce soir la santance qu'il a obtenu comme elle. Il dit que ce que me mande Monsieur de La Motte ne vault pas de revenu cinquante livres. Il dit les raisons qui le mènent à mettre cela en avant. Le discours en seroit trop long. I'ay ce iour païé les épices de l'arrest de Tifauges, levé l'arrest, car des hier le gresfe avoit receu un escu et demy obtenu la commission scellé. Il y a 50 escus pour les espices en carts et plus de cinq escus. Pour le reste ie porteray tout ce qui sera requis de faire pour l'estimation des frais.

Madame vostre belle-mère vous escrit¹²¹, Messieurs de Monpensier et de Bouillon vous escrirent à mon parlement. Ce matin ils ont accompagné le Roy qui est allé à Saint-Germain, dont il ne doit venir de quinze jours. La Roine y doit aller si elle n'a pris l'ocasion cest après-dîné.

Pour l'estofe que désirés avoir pour vous faire une robe, Madame vostre belle-mère l'achètera, car ie trouve que Mademoyselle de Briquemault en faict difficulté. Ie vous en diray le subiet.

Mademoyselle de Rohan et la Patrière, se ennuyans aux Deubs Ponts, sont allées à Nancy voir le duc de Lorraine. Monsieur du Plessis se porte bien. Ie ne l'ay peu voir ce iour, ny le Sieur du Coudray pour avoir de leurs lettres. Attendant l'honneur de vos commendemens, ie priray Dieu qu'il vous conserve en sa garde,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxij décembre.

Je vous envoie six factons.

Archives nationales, 1 AP 346/6

30

30 décembre 1606 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je suis encore icy plus en peine de mettre ensemble nos deubs advocats que de me résoudre par ce facheux temps à faire mon voiage. Depuis cinq iours ils m'ont toujours remis et encore celuy de demain heure prise avec tous Monsieur Arnaud vient de s'en dédire. Monsieur de Bouillon le voulant avoir parce qu'il pard dimanche pour aller à Saint-Germain. Ie ne sçay si ce sera du latin par ce que Monsieur Ferri doit prescher qui fera icy séiour trois ou quatre mois.

Madame la duchesse de Monpensier et Madame vostre belle-mère sont commendées du Roy pour aller à Saint-Germain, car la Roine n'a conservé que Madame la Princesse, celle de Conty¹²² n'estant allée, que l'on dit estre mal voulue et sa mère pour faire des rapports à la Roine qui ne sont argéables à Sa Magiesté. Monsieur de La Noue vient d'arriver qui escrit à Monsieur Rivet¹²³ de ce qu'il y a faict pour le sinode.

Quand au peu de soie que demendés, le moindre est a plus de cent sous et le bon à plus de sept Frans et s'il le fault prandre à Tours où il se faut. Madame vostre belle-mère voiant cela a désiré vous en acheter. Mademoyselle Robert dit qu'il ni a que les bourgeoises de Paris qui en portent, mais que le bon ne se donne point à moins de sept Frans l'aune. De la sarge de soie vous seroit plus propre. Ie m'en enquereray pour vous en porter l'advis.

Nostre mareschal de Fervaques est touiours icy qui vit en bonne intelligence avec Monsieur Dandelot et sa belle-sœur. Hier il devoient passer leur contract de vante à ce que m'a dit Monsieur le

¹²¹ Cf. la lettre de Louise de Coligny du 25 décembre 1606. Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange*, op. cit., p. 231-233.

¹²² Louise-Marguerite de Guise, épouse de François de Bourbon, prince de Conti, une amie intime de Marie de Médicis, très mal vue de Henri IV comme le mentionne Bourron.

¹²³ André Rivet (1572-1651), pasteur de Thouars de 1595 à 1620. H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloekdrijck gereformeed theoloog in Holland's bloeitijd*, 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1930 et A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijck Hugenoote ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937 (Thèse de l'Université libre d'Amsterdam).

marquis de Mirebeau qui vous doit escrire. Il m'a bien appris des nouvelles tant de ses prétensions que aultre pratique que l'on a voulu faire avec luy pour vostre procès. Le sieur Dulac n'a point encore donné son plaidoier. Il délivre à son procureur /2/ ce sera pour lundy. Cherseillier a encore ce iour grossy sa production. Il se passera encore quelque jours premier que l'inventaire soit parfait. Si vous croiés Monsieur le présidant de Thou, vous n'entendrés à nul accord. Il dit qu'il a bien mené Monsieur de Monpensier qui luy en a parlé qu'il ne croit pas qu'il vous en importune plus car Monsieur de Fervaques est mal avec luy pour quelque chose qui s'est passé en novembre. Monsieur de Bouillon à présent s'en moque.

Le fermier de Rochefort est icy qui a aporté plusieurs papiers pour les procès qu'il a pour les péages et aussi pour la saisie de la terre et aussi pour le fait des agens de Monsieur de Mirepoix¹²⁴. Il a aussi le dernier arrest obtenu par feu Madame de La Trémouille¹²⁵ contre ledit Sieur de Mirepoix. Il se trouva à la consultation afin de voir ce qui sera à faire sur ce subiect. Monseigneur de Monpensier veult sortir de la redition de curatelle dont Monsieur de La Trémouille François estoit contable pour la charge des biens du marquis de Mesières dont il avoit heu l'aministration en sa minorité Monsieur Rouet set ceste histoire. C'est luy qui la menée à sa fin. Il m'a dit plusieurs paroles sur ce subject désirant pendant vostre séjour icy que vous y mettiés une fin. Attendant l'honneur de vous voir, ie priroy Dieu pour vostre service, demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxx décembre.

Archives nationales, 1 AP 346/28

1607 *Charlotte-Brabantine de Nassau étant à Paris durant le premier semestre pour le règlement de la succession de la Maison de Laval nous ne disposons d'aucune lettre de Gilles de Bourron pendant cette période. La peste qui sévissait dans tout l'ouest de la France ayant commencé à sévir à Thouars, Zacharie du Bellay emmena précipitamment le 9 avril Henri, Charlotte et Frédéric de La Trémouille à l'Ile-Bouchart.*

A la fin du mois de juillet, Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit en son comté de Laval et en ses terres de Bretagne pour inventorier avec les cohéritiers l'état de la succession. Avant de partir, elle ordonna à Zacharie du Bellay de faire conduire sa fille, Charlotte de La Trémouille fut conduite à Paris auprès de la princesse d'Orange¹²⁶. Dans sa lettre du 5 septembre – la seule conservée pour cette année, Gilles de Bourron décrit comment la princesse d'Orange procéda pour présenter Mlle de La Trémouille aux souverains, annonce l'arrivée prochaine à Paris de la duchesse de Bouillon à Paris et fait un long exposé des nouvelles de la politique internationale .

¹²⁴ Alexandre de Lévis, marquis de Mirepoix.

¹²⁵ Jeanne de Montmorency (1531-1596), était la seconde fille du connétable Anne de Montmorency. Elle avait épousé en 1649 Louis III de La Trémouille, vicomte de Thouars, duc en 1563. Elle lui donna six enfants, mais seuls vécurent les deux derniers : Charlotte-Catherine (1665) et Claude (1567). Comme son mari, elle resta fidèle au catholicisme. Son mari étant mort le 25 mars 1577 de la goutte lors du siège de Melle, Jeanne de Montmorency, dans la mesure du possible, s'employa à préserver Thouars des belligérants des deux bords. C'est avec un certain déplaisir qu'elle vit ses deux enfants se convertir au protestantisme. L'accusation portée contre sa fille d'avoir empoisonné en 1588 son mari le prince de Condé fut pour elle une cruelle épreuve et elle s'employa par tous les moyens à la défendre. Elle mourut le 3 octobre 1596 à Sully-sur-Loire. Le duc Louis-Charles de La Trémouille a publié en 1895 sa correspondance : *Jeanne de Montmorency, duchesse de La Trémouille et sa fille la princesse de Condé, 1575-1629*, Nantes, 1895.

¹²⁶ Dans sa lettre du 29 juillet 1607 à Charlotte-Brabantine de Nassau, Louise de Coligny dit qu'elle n'a plus rien à faire qu'à attendre « notre petite mignonne ». Toutefois, retardée par ses affaires et un accès de fièvre, elle ne prit pas comme elle l'escomptait le chemin de Calais pour s'embarquer pour les Provinces Unies et dans sa lettre du 23 septembre mentionne qu'elle lui fait apprendre à danser « pour lui faire un petit peu la grâce ». Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Slatkine reprints, Genève, 1970, Lettre à Charlotte-Brabantine du 29 juillet 1607, p. 234 et 236. Ce n'est que dans le courant du mois de février 1608 que la princesse d'Orange et Charlotte de La Trémouille partirent aux Provinces Unies.

Charlotte-Brabantine de Nassau après avoir vu brièvement ses fils à l'Île Bouchart à la mi-novembre¹²⁷ reprit le chemin de la capitale où elle retrouva la princesse d'Orange et sa fille. Ce n'est que le 10 décembre que Zacharie du Bellay reconduisit Henri et Frédéric de La Trémoille à Thouars.

31

11 septembre 1607 - Chartres
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay laissé Mademoiselle de La Trémoille se portant fort bien & qui se rend agréable à tous & ne fait pas l'opiniastre comme j'avois opinion. Madame la princesse d'Orange mercredi dernier¹²⁸, après l'avoir vestue d'une robe de satin incarnadin découpée double de blanc, la mena dîner avec la princesse de Condé dans le viel logis du Louvre, de là par la grande salle furent en la chambre de la Roine à qui elle la présenta, la baisa, l'entretint de quelques paroles, luy fit dire des quatrains de Monsieur de Pibrac¹²⁹. Le Roy arriva en mesme temps qui la baisa par trois ou quatre fois parlant à elle. Madame la princesse d'Orange voiant venir le temps que l'on pourroit parler de s'asseoir, print son congé de Leurs Majestés disant l'aller mener voir Monseigneur & Dame de Monpencier qu'elle n'avoit encores veus, ce qu'elle fit, lesquels à ce qu'ils m'ont dit sont fort satisfaits de la suffisance de son aage que chacun juge estre fort fin.

De laquelle opinion est Monseigneur de Bouillon qui l'a veue plusieurs fois, qui attend Madame sa femme au commencement du mois prochain & ses filles. La dysenterie dont il y a sept ou huit cent personnes malade à Sedan l'a retardé. A Lyon quatre mille personnes en sont morts. A Paris, elle y est aussi. L'un des meilleurs remèdes que je trouve c'est de manger d'ordinaire du lait de vache bouilly et aussi en prendre des clistères ou qui a du sirop de congs en prendre une ou deux cuillerées le soir & le lendemain matin à jeun une cuillerée. J'en ay veue des guérisons notables. Qu'y veut ajouter de la terre sigillée ou de l'essence que l'on appelle de Coral il y est receu. Je vous escriis cecy si le mal venoit à affliger personne que vous eussiez en affection.

Quant aux nouvelles, je vis vendredy le secrétaire de la Seigneurie de Venise qui vint trouver le Sieur Arsens luy apporter les advis qu'il avoit receu, venus en diligence pour advertir le Roy. C'est que le marquis de Ste-Croix général de l'armée navale d'Espagne estoit dans la mer méditerranée avec cinquante deux galères & soixante et dix vaisseaux rons sur lesquels y a vingt mille hommes. En ces galères sont comprises celles de Naples, Cielles, Rome & Savoye. Le commandement du général est de s'en aller à Brindes qui est à l'embouchure du gouffe de Venise et croit la Seigneurie qu'ils veulent se saisir de la place et port de Durazzo qui est vis à vis en Esclavonie qui est foible & peu fournie de garnison turque, que par ce moien ils seroient enfermés par mer. La Seigneurie a envoyé Baptiste Corvavye avec quatre vingt galères se jetter à la teste du golfe pour empêcher les faits desdits Espagnols de déclarer à leur général que par le traité qu'ils ont avec le Turc, ils sont obligés de luy garder et deffendre cette coste où ils ont commerce du tout libre et qu'il leur est nécessaire qu'il demeure ainsi pour la seureté de leur navigation & s'ils veulent passer outre & l'ataquer leur déclarer la guerre & les combattre. Le conte de Fountes¹³⁰ tient près deux mille chevaux logés dans Milan sans paier. Le cardinal Boromé¹³¹ luy en a fait faire remontrance au nom du public, auquel il a respondu que s'il sçavoit l'occasion de combien il y alloit du service de l'Eglise et du Roy son maistre luy mesme blasmeroit les citoïens de se plaindre pour si peu. Son infanterie vit de mesme dans l'estat.

¹²⁷ Le 17 novembre 1607 Charlotte-Brabantine de Nassau était à l'Île-Bouchard d'où elle adressa une courte missive à Rouhet. Archives nationales, 1 AP 332/178.

¹²⁸ Bourron écrivit cette lettre le mardi 11 septembre 1607, la présentation de Charlotte de La Trémoille au Roi et à la Reine eut donc lieu le mercredi 5 septembre 1607.

¹²⁹ Les *Quatrains* de Guy de Faure, seigneur de Pibrac (1529-1584), publiés pour la première fois en 1574, furent en vogue pendant tout le premier XVII^e siècle.

¹³⁰ Pedro-Enriquez d'Azevedo (1536-1610), comte de Fuentès, gouverneur du Milanais, déjà cité par Gilles de Bourron dans sa lettre du 14 juin 1604.

¹³¹ François Borromée (1564-1631), neveu et successeur de Saint-Charles Borromée au siège de Milan.

Les derniers avis de Suisse receu par Galatis di autres. C'est qu'il a esté résolu à Bade voiant la confusion grande des Grisons que les huict mille Suisse qu'ils avoient levé pour y entrer demeuroient sur la frontière attendant les bannières de tous les autres cantons qui si doivent trouver & jusques au nombre de cinquante mille hommes pour aller attaquer le prince ou aultre qui se verra vouloir empescher que les plus gens de bien de l'Etat des Grisons ne reprennent leur autorité et facent chastier les /2/ mutins et espions envoiés dans Calais par les mutinés pour tenter les moyens de surprendre cette place. Un enfant d'Angers a esté pendu qui dit qu'il y a trois entreprises dont il y en a une qu'ils espèrent d'exécuter en plain jour. Ils sont huict ou neuf milles hommes vers Cassel. L'on juge que l'Archiduc fait jouer le personnage. A présent les Estats ont leur notification. Il a passé depuis trois jours le secrétaire Despinolle¹³² allant en Espagne, qui a dit au cousin Despinolle & autres Italiens que ce que l'on avoit pris de ce que Messieurs les Estats demandoient par leurs articles de paix estoit si onéreux & préjudiciable au Roy d'Espagne qu'il ne leur accorderoit jamais.

Il court un bruit que les Estats ont cassé nombres des compagnies. Cela est faux, il n'y a eu que celle de Milleron ; lequel pour s'estre battu en duel contre la deffance qu'il en avoit receu de Monsieur le Prince Maurice. Le jeune Vers, Anglois, le tua à deux lieues de de l'affaire où il l'avoit mandé de Delfes où il s'est sauvé. Sa compagnie luy a esté aussi cassée, affin d'oster tout sujet de duel parmi leurs guerriers. Le mort estoit agresseur, détenu pour fort présomptueux.

Le Roy di autres avis tiennent que le duc de Savoie a entré en soupçon que son fils aîné avoit presté l'oreille à quelque entreprise sur sa vie & de fait il a autour de sa personne d'ordinaire des hommes armés aucuns disent qu'il fait cela pour quelque nouveau desseing qu'il a Videmar qui est au Landgrave est venu trouver le Roy cette sepmaine.

Les nouvelles sont que le Tur[c], voiant que l'Empereur n'avoit satisfait au contenu de la paix¹³³ faite avec luy, a jetté vingt mille hommes sur la frontière d'Ongrie pour la deffandre. Si l'Empereur¹³⁴ y entreprend que vingt mille Tartares estoient arrivés sur le bord du Danube pour les joindre. Pour se parer de cela sont levé deux régiments de lansequenets & deux mille chevaux pour envoyer à Mathias¹³⁵ qui se doit trouver à la tenue des Estats d'Ongrie. Gabriel Batory¹³⁶, appelé par la noblesse de Poulongne pour l'eslire Roy, y est passé avec troupes et les est allé ioindre. Le roy de Suède¹³⁷ est en Livonie où il conquiert le pays que y tenoient les Poulonnoys. Il a tiré de Hollande quatre cens françoys, en ayant escrit si affectionnément que Monsieur de Chastillon qui y a tenu la main.

Depuis quinze jours la peste a commancé fort violente à Londres. Deux Jésuites ont esté pris dans le pais. L'un estroitement gardé dans la grosse tour, l'autre créé archipestre par le Pape pour présidzer sur les prestres Anglois qui ne le vouloient reconoistre parce qu'il estoit de proffession de Jésuite. Il a la ville de Londres pour prison. Il a parlé au comte Sallery, di & promis juré de signé de faire, ne escrire quelque chose envers les catholiques Anglois, aussi qu'il s'est trouvé que quelque jours devant sa prise il avoit mis un livret en lumière de l'obéissance que les sujets doivent envers leur souverain, où il exhortoit les Catholiques Anglois en toutes choses d'obéir au leur & à ne prester l'oreille à aucune autre instruction que l'on leur envoiast d'ailleur.

Madame la Marquise n'est nullement contente de ce qu'elle n'a peu obtenir du Roy que cet Espagnol Frontan demeurast prsé d'elle, luy qui continuoît à luy apprendre l'Espagnol & qui avoit participé à sa prison. Il faut qu'il désloge hors du Royaume. Il n'est point encor certain qui succède à

¹³² Ambrosio Spinola (1569-1630), un Génois, général en chef des Espagnols aux Pays Bas, talentueux adversaire de Maurice de Nassau.

¹³³ Le traité de Zsitva-Torok en 1606 avait légalisé la partition de la Hongrie entre les Hasbourg, le Sultan et la Transylvanie.

¹³⁴ Rodolphe II de Hasbourg (1552-1612), fils de Maximilien II et de Marie d'Espagne, fille de Charles Quint, Empereur du Saint-Empire depuis 1576, est un personnage complexe, introverti et mélancolique, médiocre politique, piètre combattant, aimant la vie et les femmes, protecteur des arts et des sciences, épris d'ésotérisme.

¹³⁵ Mathias de Hasbourg (1557-1619), frère cadet de Rodolphe II, qui évincera peu à peu son frère aîné de ses pouvoirs. A ce titre il avait du lui céder la souveraineté sur le Vorderösterreich incluant le duché du Tyrol, la principauté de Vorarlberg en Autriche, le Sundgau en Alsace, les margraviats de Burgau et brisgau en Allemagne, l'Aargau, berceau des Habsbourg en Suisse,...

¹³⁶ Gabriel Bâthory (1589-1613) prince de Transylvanie.

¹³⁷ Charles IX (1550-1611) roi de Suède.

Monsieur du Massé en sa lieutenance. Le Roy s'en va chasser à Montfort & de là à Fontainebleau. Si le Chancelier ne mourut samedi ça esté pour dimanche au plus tard¹³⁸.

Chartres, le xi^e septembre 1607.

Archives nationales, 1 AP 346/29

1608 *Gilles de Bourron passa le second trimestre de cette année à Thouars pour seconder Rouhet et Henri Du Monceau. Charlotte-Brabantine de Nassau lui accorda « le lieu de Louzy et le château dudit lieu pour y faire sa demeure »¹³⁹. Zacharie du Bellay fait état de sa présence à ses cotés dans sa lettre du 18 avril.*

Béraude de Ferrières avait du se résoudre à mettre en vente la baronnie de Tiffauges. Marie de Rieux, comtesse de Chemillé et dame de Mortagne, veuve de Guy de Scépeaux, s'en porta acquéreur¹⁴⁰. Il revint à Bourron de se rendre au mois d'avril à Thouars pour régler cette affaire délicate. Il revint à Paris au mois d'août.

32

18 avril 1608 – Thouars

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Suyvant vostre commandement, i'ay proposé au Sieur du Plessis, du Monceau et La Mazure ce que vous desiriés au partement de Monseigneur. Je vous envoie un mémoyre que i'ay creu soulager vostre esprit pour avoir vostre dernière volonté par ce messenger, qui sera bien de retour premier nostre partement. Quand à Jehanne¹⁴¹, elle désire avec larmes de se retirer en ville pour y voir en quelque vacation et que son mary peust six mois de l'année rester avec elle, car elle est en dessaing de louer l'otellerie de Saint Julien.

Pour Monsieur Rouet, il prendra l'ordinaire selon ce que avés délibéré, mais à ce que je puis cougnoistre il ne abandonnera point le trésor de veue que vous ne soiés de retour. L'Argoulet avec son frère qui a esté soldat en Holande et l'autre qu'il avoit d'ordinaire et un garson sont en sa chambre ordinaire. Monsieur de La Bourdillaire m'a dit qu'il ne respondra de ce qui demeurera, céans si yls y demeurent pour le soing dont aviés opinion qu'il s'en pourroit randre la mauvaise espérance que un chacun prant au printemps qu'il ne peut manquer qu'il n'y aye ceste année stérilité d'erbages et cause que l'on avise de n'en vendre point plustost de cluy qui sera dans les prés.

Pour le vin, je croy qu'il s'en vendra du vieuls sept ou huit pipes. Du nouveau il y en a environ vingt-cinq pipes fort bon. Si avec sûreté l'on en peut faire mener la moitié à Laval et Vitré. Nous y travaillons. Le reste se conservera pour nostre retour icy.

I'ay veu Monsieur Adam qui vous escrira sur les affaires dont nous avons parlé. Il a promis de sortir d'affaire avec Madame de Sainte-Croix, qui lundy dernier eut toutes les lettres que ie luy avois apporté, à quoy ie n'ay heu response par le messenger¹⁴²/2/.

¹³⁸ Le Chancelier Pomponne de Bellièvre est décédé le 9 septembre 1607.

¹³⁹ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à Dumonceau du 1^{er} février 1608. Archives nationales, 1 AP 332/187.

¹⁴⁰ Paul MARCHEGAY, « Recherches sur les Seigneurs de Tiffauges (1099-1789) », *Annales de la Société d'Emulation de la Vendée*, 1872, p. 206-207.

¹⁴¹ Jehanne était une servante de Charlotte-Brabantine de Nassau et venait de se marier.

¹⁴² Flandrine de Nassau dans sa lettre du 21 avril 1608 écrit à sa sœur : « Ma chère, j'ay receu votre lettre que le Sr. Bouron m'a envoyé de Touars, et me mende qu'il me verra sur la fin de ce mois. Je seray extrêmement ayze, mon cœur, sy nous pouvons nous accorder. Vous m'obligés tant de me tesmoygner le désirer aussy, et de me promettre que vous ne ferés point de difficulté pour les frais, que je ne vous en sarés remersyer assés très humblement ». Paul MARCHEGAY, *Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille*, Tiré à part extrait des Archives Historiques du Poitou, 1^{ère} année (1872), Les Roches-Baritaud, Vendée, 1872, p. 33.

Madame, je me suis oublié de vous donner advis que Jehanne a de la vaisselle d'argent en garde et du linge. Savoir si vous aurés agréable qu'elle le rande par inventaire et à qui et si nous attendons vostre retour à le retirer d'elle. Quand aux vaches, elle sont vandues à dix escues pièce.

Je partiray demain pour aller à Tiffauges et Angers. Il m'a falu attendre ces deubs iours pour l'esfaict de emporter la saisie pour faire saisir Palluau et aultres lieux.

L'on a trouvé au gresfe ce qui fust passé quand feu Monseigneur y accorda la survivance de l'estat de seneschal à son fils Guillerie¹⁴³. Je en emporteray copie afin que vostre conseil vous donne advis sur ce subiect, car à ce que ie puis aprandre, il ne voudra point à l'amiable faire ce que vous désirés de luy sa vie, qu'il continue comme le passé, faict qu'il est hay et mesprisé d'un chacun.

Présantement vient d'arriver le marchant qui enmène le vin à Laval en nombre de treize pipes et deubs bariques de Beaume. J'escriray à Monsieur de La Vauzelle¹⁴⁴ afin qu'il le recoyve et en face mener sept pipes à Vitré et une barique de Beaune. Les cinq pipes restans les face mettre dans une bonne cave du chasteau bien fermée. La tresiesme pipe est donnée au marchant pour tous les ouleages et benetes des bateliers et randra les pipes plaines comme l'on les mettera dans les charetés. Si vostre volonté est que il ay plus ou moins de vin à Vitré vous le pourrés escrire à Monsieur de La Vauzelle où le basteau où sera le vin n'y sera de quinze iours. Attendant l'honneur de vos commendemens, ie priray Dieu pour vostre prospérité, demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Thouars, ce xvijj avril/3 /.

Pour la rupture du train, il est besoing que Madame envoie une instruction signée de sa main avec commendement aux Sieurs du Plessis, La Masure, du Monceau de le mettre à exécution et pouvoir d'ordonner les choses qui seroient obmises.

Madame se souviendra aussi de commender si elle veult que l'on face les aumosnes continues à ceuls qu'elle avoit cy-devant ordonné.

Est nécessaire que ceuls qui logent dans le chasteau fors la garnison et Messieurs Rouet s'il luy plaist d'y demeurer et le Boulonnois¹⁴⁵ et iardinier et tous les aultres en sorte.

Il est besoing que Madame escrive au Sieur de La Bourdillaire¹⁴⁶ d'avoir soing et prandre garde qu'il ne se face aucun larresin dans le chasteau et que rien tant des iardins et autres choses ne se déprisent iusques à ce qu'il ay aultre commendement d'aultant qu'il en aura à luy en respondre.

Jehanne supplie Madame de luy paier la somme de deubs cens livres restans de son contract de mariage qu'elle désire se retirer en ville avec sa famille. Je luy ay promis de en escrire à Madame et luy faire bailler cest argent au partement de Monseigneur.

Mémoyre de ceuls à qui l'on faict des aumônes

Aux enfans de la première nourrice iij pains

A la nourrice de Mademoyselle vj pains

¹⁴³ Mathurin I Gaschignard, son fils Mathurin II et son petit fils René I avaient monopolisé pendant le XVIe siècle la charge de sénéchal de Thouars. H. et J. BAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Poitiers-Fontenay-le-Comte, 1891-19..., 6 vol., tome III, p. 745. Au vu de cette lettre, René I Gaschignard avait obtenu de Claude de La Trémoille la survivance de sa charge pour son fils René II, sieur de La Guillerie à Mauzé-Thouarsais. René II Gaschignard en dépit de l'hostilité que lui témoignèrent Charlotte-Brabantine de Nassau puis Henri de La Trémoille conserva sa charge jusqu'à sa mort le 21 octobre 1626.

¹⁴⁴ Thomas Duchemin (1559-1611), sieur de La Vauzelle à Argentré, un huguenot, était le procureur fiscal du comté de Laval. A. JOUBERT, "Note généalogique sur Thomas Duchemin, sieur de la Vauzelle", *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2^e série, I, 1888-1889, p. 304-305.

¹⁴⁵ Jehan de Boulonnois était le concierge du château de Thouars.

¹⁴⁶ Laurent Chapeau, sieur de La Bourdelière, avait succédé en 1605 à Jean de Madaillan en tant que gouverneur de Thouars. Le registre du consistoire de Thouars pour les années 1594-1615, fait état le 1^{er} avril 1599 de son admission "comme membre de l'Eglise du Christ".

Au fils de Melfe	vj pains	
A Guénusche	iiij pains	
Au porteur d'eau	iiij pains	
A une femme d'Orléans	iiij pains	qui depuis quelque mois s'est trouvée icy en nécessité.

Archives nationales, 1 AP 346/12

33

15 mai 1608 - Tiffauges
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ne voulant vous laisser en doute des affaires que m'avés commendés, ie vous donneray advis que vandreuy ie fus à Mauléon et visité les bois brûlés de laditte seigneurie, lesquels ont esté coupés par ceuls à qui le fermier les avoit vandus y ayans laissé en quelque lieux le bois le plus menu parce qu'il ne valoit la peine de la fagoter, qui aporeroit beaucoup de préjudice s'il ne l'est tout a faict qui m'a donné subiect de accorder à un habitant delà nommé La Couture, dont vous avoit parlé Monsieur de Saint-Cretofle¹⁴⁷, de faire couper tout ce menu bois brûlé en ayant pris l'advis du sénéchal des défaus et de vostre procureur.

Ie esté à Montagu où je trouve la fermière et ses beaux-fils fort en dispute sur leurs affaires. Voiant ce désordre ie les fis sommer de déclarer s'ils vouloient tenir la ferme, donner caution et paier ce qu'ils devoient. S'estans assemblés avec leurs amis devant Monsieur le sénéchal ils ont passé un accort que je vous envoie. Et pour l'argent qu'ils doivent, il est prest et l'aporteront avec moy m'en retournant à Touars.

Quand aux papiers des vantes de ce lieu, j'ay fais travailler au plustost que je puis ie en ay encore pour plus de six iours et si y a quatre personnes qui y travaillent arrivant icy, i'ay trouvé que ce qu'ils avoient faict depuis mon partement n'estoit en forme requise comme ce que j'ay envoyé à Demeuves qui me contrainct de les voir tous les jours craignant qu'ils ne fassent encore quelque erreur. Ces affaires méritoient bien un mois de séiour à rester sur les lieux pour les bien expédier. Il y a pour plus de trant mille escus de vantes durant vos xx années dont ie vous porteray l'extraict sans les rachapts et fault que ie vous face ceste plainte que ie ne suis nullement assisté de ceuls qui me pourroient facilement soulager en ce travail.

Attendant de vous porter le tout, ie priroy Dieu pour vostre prospérité, demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Tiffauges, ce xv may.

Archives nationales, 1 AP 346/30

34

4 juin 1608 - Poitiers
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ie envoyé à vostre conseil les extraicts et vidimens des vantes qui ont esté notifiées au gresfe de Tiffauges. Ie trouve que autre le décret de la terre de Chambrette¹⁴⁸, que ie fais chercher icy qui n'a point esté notifié qui se monte huict mille escus. Il y a pour plus de trante mille escus de vantes avenues en vos vingt années, où seulle vous prandrés le sixte pour les rachapts encore qu'il y en aye

¹⁴⁷ Charles de Saint-Christophle, un ancien compagnon d'armes de Claude de La Trémoille, était le gouverneur de Mauléon.

¹⁴⁸ Le fief de Chambrette dans la paroisse Sainte Radegonde près de Thouars.

heu païés pour plus de trois mille escus et nous les justifrons avec le temps pour ce qui despad du revenu n'en ayant peu justifier que quelque uns lesquels j'envoie aussi avec tous les aultres qui se sont présentés à l'hommage et suis a en chercher un icy qui vault mille escus amené par la Dame de Chambrette, morte environ un mois devant Jehan de Ferrières dont l'héritier et le fermier ont accordé sans qu'il s'en trouve rien par escrit à Tifauges. L'envois aussi le procès-verbal du commissaire lequel avec toutes les aultres pièces ont esté veues par vostre conseil de Thouars qui sont disposé comme il faloit à leur advis qu'il fust-ils vous envoient un paquet où il y a les pièces que plus promptement ils ont peu recouvrer que leur demendoit Monsieur du Monceau pour adiouter au conte que faictes les randre. I'ay le tout faict mettre dans la tonne du messenger qui part aujourd'huy afin qu'il soit porté plus seurement. Il arrivera dans huict iours à Paris. I'espère avoir l'honneur de vous y voir en ce mesme temps.

Ie n'ay encore veu Madame de Sainte-Croix. L'on m'a dit qu'elle se porte bien, après vespres ie l'iray visiter. Attendant l'honneur de vos commendemens, ie priroy Dieu pour vostre prospérité, demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Poictiers, ce 4 juin.

Archives nationales, 1 AP 346/31

35

8 juin 1608 - Thouars

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je arrivé ce soir de Poictiers où après avoir bien cherché par les gresfes i'ay trouvé le décret de Chambrette qui se montent à mille livres pour la maison et environ le tiers du revenu les autres requéreurs des aultres parties y sont mentionnés. Il l'a falu leur en formé, les gresfiers ne l'ayant voulu donner aultrement. Ie n'ay encore seu trouver les aultres pièces, mais bien des instructions qui acheminent pour recouvrer le reste. Ie ne vous en diray davantage en escrivant à Demeuves tout ce que ie voy en cest affaire pour en donner advis au conseil. Aussi que dans la fin de la semaine i'espère d'avoir l'honneur de vous voir. Ie vous envoie un paquet que j'ay receu de Monsieur Severts ce matin qui me le recommande de vous faire tenir.

I'ay veu Madame de Sainte-Croix qui vous escrit. Elle ne demande que accort et avons arrêté cessation d'armes iusques à vostre venue icy. Que vos conseils vuideront cest affaire en vos presances. Ie en parleray à Monsieur Adam m'en allant demain matin. Nous envoirons à Palluau savoir si le Signeur qui nous ofroit l'argent icy de ses vantes, le vous pourra faire tenir à Paris. L'homme passera à Montagu qui aportera copie des quittances du fermier en la forme que l'on les demende. Attendant l'honneur de vos commendemens ie priroy Dieu pour vostre propsérité et seray à touiours,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Touars, ce 8 juin.

Archives nationales, 1 AP 346/32

36

10 août 1608 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay sçeu par le messenger de Laval comme à quatre lieux près de la ville, il vous avoit laissé en santé et Messeigneurs vos enfans. Il y a huit iours que je vous donné advis de ce qui se passoit. Hier, ie receux un paquet de Sedan et un aultre où il y a une boîte que l'apotecaire me recommande par une lettre que je vous envois et tout le reste ; et aussi la lettre que Monsieur Capel escrit à Demeuves, qui est allé voir son père ; l'ayant ouverte, i'ay creu qu'il estoit besoing qu'en eussies la veue. Le Sieur Queretin m'a randu une lettre où vous verrés que Mademoyselle d'Orange veut des escuson soubiel et non des cadernes de testons. Vous en manderés vostre volonté.

Pour ce qui se passe icy Leurs Magestés sont en bonne prospérité. Hier au matin, l'ambassadeur d'Espagne¹⁴⁹ eut encore audience. Sur le soir, le présidant Janin print congé de Sa Magiesté, alla coucher à Poissy. Il s'en va en Holande jusques à la fin de l'année, à ce qu'il a dit à un de ses amis. Il porte toute confirmation à Messieurs des Estats des bonnes promesses que leur a cy-devant faict Sa Magiesté, aussi les discours qui se sont tenus pour leur subiect aux audiences qu'il a donné à cest ambassadeur. Quelque uns qui pensent voir aux affaires présantes jugent que le traité de pais ne se conclura point, combien qu'il semble que l'archiduc et Spinolle y tendent du tout.

L'ambassadeur d'Angleterre a advis certain comme le conte Spendroc, chef des nouveaux rebelles en Irlande, s'estant engagé au combat contre les troupes que le vice-roy¹⁵⁰ avoit menés contre luy, a esté tué sur la place avec trois ou quatre cens des siens, son corps mené à la prochaine ville et escartelé. Le vice-roy s'est saisi de son pais.

Le second fils du duc de Mantoue est arrivé en ceste Court. Son père est à Sepa et a veu Monseigneur l'Electeur, duquel l'ambassadeur, Carle Paul, vient de partir d'icy, venu quérir par Monsieur de Bonoeuil pour aller trouver le Roy aux Tuyleries, qui luy donne audience. Monsieur de Nevers¹⁵¹ part la semaine prochaine pour aller en Italie voir le Pape de la part du Roy, qui luy a donné quinze mille escus pour son voiage que l'on tient qui sera de quatre mois. Monsieur le Vidasme va avec luy. L'on n'est pas certain si la marquis de Rosny fera le voiage, car l'on /2/ tient qu'il doit espouser Mademoyselle de Vandosme, que Monsieur de Sully se fera catholique romain par l'instruction de Monsieur le cardinal d'Evreux¹⁵², que Monsieur Desdiguières est mandé. A sa venue l'on rompera le contract de mariage faict avec sa petite fille.

Il y a deubs iours que trois ou quatre Hespaignoles de la compagnie venue avec l'ambassadeur ont esté pris ayant esté descouverts qu'ils merqueroit des doubles pistolets faubs et s'en est trouvé plusieurs miliers en leur bagage près à merquer¹⁵³. Le Roy a advis que l'armée navalle, que le roy d'Espagne avoit dressé à Naples et Sicille, est venue vers Gènes où ayant ioins aultres vaisseaux de guerre s'en est allée en Barbarie attaquer des villes maritimes qui sont du roialme de Fès. L'on mande d'Alemaigne que l'on y a receu deubs advis de la mort du roy de Poulogne¹⁵⁴ et que Matias roy

¹⁴⁹ Don Pedro Álvarez de Toledo y Colonna (1546-1627), 5^e marquis de Villafranca del Bierzo, Grand d'Espagne, connétable de Castille, capitaine-général des galères de Naples, parent de Marie de Médicis, était arrivé le 7 juillet à Paris. Il était envoyé extraordinaire auprès des princes d'Allemagne. Le roi d'Espagne lui avait ordonné de proposer, en passant en France, une double alliance entre les deux couronnes et une ligue pour ramener les protestants à la foi catholique. Henri IV rejeta des deux propositions.

¹⁵⁰ Sir Arthur Chichester (1563-1625), *Lord Deputy of Ireland* de 1604 à 1605, considérant le catholicisme irlandais comme une menace majeure contre la couronne britannique, mena une politique de répression contre les catholiques d'Irlande.

¹⁵¹ Charles de Gonzague (1580-1637), duc de Nevers, avait été chargé par Henri IV de congratuler le Pape de son heureux avènement au pontificat.

¹⁵² Pierre de L'Estoile à ce propos remarque dans son journal : « M. de Sully, importuné en ce temps par le Roy de se faire catholique, et induire le marquis de Rosni son fils de l'estre, afin d'en faire le mariage avec Mademoiselle de Vandosme, sa fille bastarde, s'excuse de l'un et l'un et de l'autre, dont en apparence il encourt la disgrâce de Sa Majesté. Je dis en apparence, pour ce qu'attendu le peu de religion qui se remarque en nos grands d'aujourd'hui, les plus ne tiennent tout cela que pour un jargon qui est et a esté de tout temps entre ledit duc et Sa Majesté, lequel eux deux seuls entendent, et non les autres ». Nouvelle collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, Ed. Michaud et Poujoulat, tome XV, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 484, col. 1.

¹⁵³ Pierre de L'Estoile dans son journal mentionne que le 6 août 1608 fut emprisonné un Hespagnol grand joueur et pippeur, qui estoit à dom Pedro de Tolède, et estoit faux monnoieur, lui aiant esté trouvé force pistoles et autres pièces fausses qu'il jouoit ordinairement, et en affrontoit tout le monde. Cet espagnol et un complice furent exécuté le 7 septembre, le premier fut décapité et le second pendu. *Ibid*, p. 469, col. 1 et 476, col. 1.

¹⁵⁴ C'était une fausse nouvelle Sigismund III Vasa, roi de Pologne depuis 1587, mourut le 19 avril 1632 à l'âge de 65 ans.

d'Hongrie a envoyer sommer l'archiduc Ferdinand, son cousin, de luy rendre le païs qu'il tient parce que c'est une des anciennes provinces du royaume d'Hongrie.

L'assemblée des esclésiastiques icy se finit lundy. Plusieurs cardinauls, archevesques et évesques furent trouver le Roy et pour les deubs cens mille escus qu'il demendoit au clergé. Ils ont receu de Sa Magiesté diminution de deubs cens milles livres. En leurs harangues à Sa Magiesté luy parlèrent de l'establissement du concile de Trante en France, mais si succinctement qu'ils montroient bien qu'ils n'eussent pas voulu qu'il les eust pris au mot. Sa Magiesté en sa response les persuada à avoir soing de leurs troupeaux, leur donner exemple de bonne mœurs l'affection qu'il a à l'Eglise romaine et plusieurs aultres honestetés pour leur argent.

Monsieur de Vantadour a gagné ce grand procès qu'il avoit contre la roine Marguerite. Le Roy a de nouveau recommencé les poursuytes vers Monsieur le conestable pour Mademoyselle de Verneuil avec son fils. Voilà ce que i'ay appris ces iours. Attendant de vos nouvelles et vos commendemens, ie priray Dieu pour vostre prospérité et de Messeigneurs vos enfans, demeurant,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce dimanche x aust.

Monsieur d'Arsens me vient d'envoyer présentement une lettre qu'il escrit à Monsieur du Plessis qu'il me prie faire tenir seurement, i'ay creu qu'il se présantera quelque occasion près de vous pour luy faire tenir. Il ni a que des advis de l'estat des traites qui se passent.

Archives nationales, 1 AP 346/33

37

17 août 1608 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay receu vostre paquet pour envoyer à Sedan. Je n'est point receu de nouvelles hier car le cocher est retenu pour mener Monsieur de La Violette et aultres qui arriveront icy demain. Je mande il y a huit iours à Monseigneur de Bouillon de vos nouvelles, nous en heumes hier par un laquay du capitaine Conte qui venoit trouver Valigny tout y estoit de bonne prospérité, comme aussi à Heidelberg par l'advis de Monsieur Granisset qui arriva hier au soir de Hambourg.

Icy Leur Magiestés se portent bien et ne se parlent point de leur partement. Il y a un peu de grouillis parce que le Roy voit tous les iours la Marquise qu'il n'a voulu qui ayt bougé d'icy. Jeudy moureut le fils nay dernièrement à Monsieur de Seuly d'une heresipelle ardante qui luy courut par tout le corps¹⁵⁵. La résolution continue du mariage de son fils avec Mademoyselle de Vandosme. L'on a aultre advis des Païs-Bas sinon qu'ils attendoient le présidant Janin qui y est à présent. L'on ne croit pas que la fin de l'année venue il s'y continue plus de trêve. L'on tient que le marquis d'Alegre a esté pris ces iours par des gens abillés en baesmes qui estoit le prévost d'Auvergne les venant voir dans son bourg pour harder des chevaux qu'il a esté emmené à Toulouse. L'embassadeur d'Espagne est touiours icy et sa noble compaignie. Il doit voir ce iour la reine Marguerite.

I'ay un advis que l'on m'envoie de Rouan, que il y a un paquet de toilles que l'on vous envoie de La Haye et les deubs globes. Je n'ay encore sceu voir si l'on l'a receu icy et s'il y a des lettres de Madame vostre belle-mère, qui se porte bien et Mademoyselle vostre fille à ce que disent des capitaines du régiment de Monsieur de Chastillon qui en arrivèrent hier et ont les navires holandois pris deubs caraques hespaignolles, une aultre coulée à fons et l'autre s'est sauvée, qu'ils ont roincontré prenans leur route du cap de Bonne espérance.

Le Sieur de Treze vents nous vint voir hier de la part de la comtesse de Chemilly et aussi vous prier de luy donner termes pour rendre son homage de Tifauge et adveu de Mortaigne. Elle se prépare

¹⁵⁵ Pierre de L'Estoile dans son Journal mentionne que Madame de Sully avait accouché de ce fils au mois de mai 1608. *Journal, op. cit.*, p. 461, col. 2.

d'amener icy son trésor et le mettre en sûreté à Chantilly. Toutes les sûretés sont prises d'un costé et d'autre.

Mademoiselle d'Antrague accordée en mariage au comte d'Achieres d'Auvergne. Basompierre à qui l'on ne l'avoit voulu bailler /2/, s'est vanté d'avoir heu des faveurs d'amour, si favorables que le marie désigné en a pris l'alarme. Le Roy a parlé à Basompierre et l'a fort blasmé l'acusan d'estre menteur. Les Sieur Genville et chevalier de Guise se voulant porter pour luy y ont encore plus mal fait leurs affaires¹⁵⁶. L'on dit que le Roy n'a voulu permettre le mariage du baron de Termes avec la fille du baron de Lux. Il a heu opinion qu'il disposeroit les courages de Monsieur Le Grand et de son frère à sa volonté.

Monsieur Carle Paul vous remercie très-humblement de l'honneur que luy faictes d'avoir agréable de ce qu'il soit logé en vostre maison. Vous supplie de le tenir pour vostre très affectonné serviteur. Il a bonne réponse de Sa Magiesté et consiollé sur son affaire.

Le duc de Nevers ne desloge si tost que l'on pensoit. Mathias, roy d'Ongrie, est couronné à Vienne en grand manfiance. Le légat, envoyé du Pape vers l'Empereur, le sollicite de nommer un successeur veu son indisposition et viellesse qui soit de la maison d'Autriche¹⁵⁷. Le roy de Poulongne est mort¹⁵⁸. Le Pape par édit public défant à tous Anglois d'antrer dans ses estats à peine d'estre mis à l'inquisition. Madame de Longueville est touiours à la Court de l'Archiduc et dit-on icy que il la veult marier avec son frère. Voilà les bruits de Paris. Attendant vos commendemens ie prie Dieu pour vostre prospérité, demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xvii aust.

Madame de Betoumas se marie avec Monsieur de Bétune¹⁵⁹.

Archives nationales, 1 AP 346/34

38

7 septembre 1608 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Le Roy commence à se purger ce jour pour boire des eaux de Sepa après la Roine en bonne santé et toute la famille roiale. L'on parle que mardy le conseil et Monsieur de Sully, qui vint hier de Rouan, le vont trouver. Le croy que c'est à l'ocasion que jeudy Sa Magiesté eut advis par un courrier envoyé par Monsieur le présidant Janin de la rupture de la négociation de paix de l'Espagnol avec Messieurs des Estats. Spinolle avoit heu son congé dès le xxv du mois passé. Monsieur Arsen a heu mesmes advis. Toutefois Spinolle vouloir faire de nouvelles ouvertures que l'on luy avoit refusé. Je vous envoie un paquet qui en vient à ce que l'on m'a dit où vous y verrés plus de certains advis que je ne vous en saurois escrire.

Le duc de Mantoue a passé à Bruselles de là à La Haye et passe en la Grande Bretagne pour aller visiter le Roy. Monsieur de Vandosme est sur son parterment, mais il s'en va à Preully. Ce sera

¹⁵⁶ Ce mariage de Marie-Charlotte de Balzac d'Entragues, sœur cadette de la marquise de Verneuil, avec ce comte ne se fit pas. Bassompierre avait depuis plusieurs années une liaison avec elle, mais il ne l'épousa pas en dépit de ses promesses et qu'elle lui eut donné en 1610 un fils, Louis, futur évêque de Saintes. Jean CASTAREDE, *Bassompierre (1579-1646)*, Perrin, 2002, p. 61.

¹⁵⁷ Sous la pression des ses frères Albert, Maximilien et Mathias et de son neveu Ferdinand de Styrie, Rodolphe II, avait dû déléguer ses pouvoirs à Mathias, lui concédant la Hongrie, l'Autriche et le Moravie, le déclarant par ailleurs héritier du royaume de Bohême tout en conservant son administration. Il abdiquera finalement en 1611 en faveur de son frère Matthias.

¹⁵⁸ Cette nouvelle comme il a été dit ci-dessus était fausse.

¹⁵⁹ Philippe de Béthune (1565-1649), comte de Charost, demi-frère de Sully, veuf en premières noces de Catherine Le Bouteiller, se maria en 1608 avec Marie d'Alègre.

bien la fin de ce mois premier qu'il soit à Laval¹⁶⁰. La chambre de l'Esdit est faite : Catinat, Le petit Durant, neveu de Monsieur le Chancelier, le neveu de Monsieur de La Varanne, Camus, Bouguière, et Vertamont, La Nouve Durant, Rubentel, Ribier, Turin et Menart, Debors.

Je vous envoie une boîte qui fut aportée icy mardy dernier de Sedan par les advis que Monsieur Carle Paul reçeut hier de Helderberg. Leurs Altesses se portent bien et toute la famille. L'aisné prince d'Anhalt, le landgrave Louis plusieurs aultres princes et seigneurs, la duchesse de Vitemberg la vefve et aultres dames y sont. Le capitaine Conte¹⁶¹ est commendé du Roy de retourner dans quatre iours le trouver, et suyvant des propos qu'il luy a tenu il semble qu'il le veille. Monseigneur de Bouillon. Madame vostre nièce et Mademoyselle vostre seur devoient partir mardy¹⁶², si l'arivée de Madame de Nevers à Sedan ne les a retardés. Il a esté envoyé d'icy deubs bouquets de pierrerie l'un de six cens escus l'autre de quatre qu'il veult donner aux dames à leur départ. Le Sieur Carle Paul boit sonnant à vostre santé, vous prie le tenir pour très humble serviteur. Il vit hier Monsieur de Seully qui l'asseura de continuation de bonne volonté en son affaire qu'il sollicitera pour estre vérifiée à la Chambre des Comptes ceste semaine de sorte que dans quinze iours il espère s'en aller.

Tous ceuls qui me demendent de vos nouvelles et Messeigneurs vos enfans, ie leur dis que vous avés envoyé l'aisné à Touars à cause qu'il ne se trouvoit pas bien au séiour de Vitré et qu'il n'eust peu porter le travail de beaucoup de chemin qu'il nous faut faire afin que l'on ne présume point que vous ayés faict ce dessaing. Nostre Solliciteur se plaint que l'on ne luy a laissé nul argent quand l'on a party d'icy pour faire les expéditions nécessaires qui se présentent. Je fus hier à une consultation que raporta Monsieur Arnault pour le procès d'Oiron qu'il a veu entièrement où il a bien travaillé, chose bien nécessaire s'il eust esté juge /2/, il semble que ce n'eust esté avec tel eclercissement de vostre bon droit comme il sera à l'advenir. I'ay viens de recevoir un long paquet de Sedan que je vous envois. Monsieur de La Noue est touiours icy attendant l'honneur de vos commendemens. Je priray Dieu pour vostre prospérité demeurant,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce 7 septembre.

Archives nationales, 1 AP 346/35

39

9 novembre 1608 - Paris

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je arrivé hier de Bourgogne, où j'ay veu Monsieur le marquis de Mirebeau à Digeon et Madame sa femme à Tanlay, qui nous ofrent toutes honestetés et services un peu ofensés de vostre assignation dont ils n'avoient advis et que Monsieur de La Motte a déclaré ne savoir qui s'estoit. Madame d'Elbeuf s'en plaint aussi. Ils sont tous résolus de ne venir que après Nouel icy comme nostre conseil à qui i'en parlois hier croit que vous ne devés point vous disposer à venir de deçà plustost mais dans huit iours ils prandront heure pour voir l'estat de toutes les affaires les plus présentes et se résoudront sur icelles ensemble du temps de vostre acheminement que ie voy bien ne nous obliger que sur la fin de janvier. Je vous porteray leurs advis au jugement des explainantes. Le palais sera fort

¹⁶⁰ Pierre de L'Estoile note dans son journal que M. de Vendosme sur la fin du mois « partist de Paris pour aller prendre possession de son gouvernement de Bretagne », *op. cit.*, p. 471, col. 2.

¹⁶¹ Antoine de La Marche des Comtes, sieur de La Roche et de L'Eschelle, un ancien capitaine du duc de Bouillon, fut gouverneur de Sedan de 1599 à sa mort en 1640.

¹⁶² Emilia Secunda de Nassau (1581-1657), la plus jeune sœur de Charlotte-Brabantine de Nassau, était venue à Sedan avec sa nièce Elisabeth-Charlotte Palatine (1597-1660), pour le baptême de Charlotte-Elisabeth de La Tour d'Auvergne, future marquise de Duras. Lettre d'Elisabeth de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine du 28 juillet 1608. Archives nationales, 1 AP 333/95.

vuidé de plaideurs pour le reste de ceste année cependant Messieurs de la Court ne furent jamais en milieur apétit de s'employer.

Quant aux santés de Leurs Magiestés. Elles sont prospère, Dieu mercy, comme aussi celles de Messeigneurs et dames les enfans. L'on croit que dans huict iours Leurs Magiestés seront icy. Monseigneur de Bouillon y doit estre dans huict iours¹⁶³. Monsieur Carle Paul receut hier des nouvelles de Heidelberg où sont Leurs altesses, la goutte ayant quelque iours afligé Monseigneur l'Electeur, mais en estoit remis, se promenant par la chambre. Toute la famille est en bonne santé, tout de mesme à Sedan.

J'ay veu ce matin Monsieur de Chastillon qui vous doit escrire à la première occasion pour vous supplier de l'obliger de vous souvenir de l'offre que luy avés faict de luy faire donner douze cens escus à ce Nouel. Il se promet que vous l'aurés plus recommandés que un aultre. Il eut vandrety lettres de Madame la princesse d'Orange qui se porte bien et Mademoyselle vostre fille.

Monseigneur le prince d'Orange /2/ a esté quelque jours à La Haye avec Messieurs ses frères. Il est allé voir l'Archiduc et y doit retourner pour y faire plus de séiour. Lambert a porté des lettres de Monseigneur le prince Maurice au Roy, où il y a des discours que Sa Magiesté n'a agréable sur le subiect de ces négociations de la trêve pour quelques années qu'il ne désire pas encore, que les peuples pour la plus part y soient du tout portés, luy par lettres particulières aux villes veult les porter à la guerre ce dont ils n'ont envie. Le Sieur de Bernevel¹⁶⁴ se trouve aussi meslté en la haine du prince qui tout ouvertement est pour la trêve. Entrant au conseil il y a quelques iours un habitant de La Haie luy dist que s'il ne se despartoit de ce dessaing il y avoit des plus grans et en nombre qui avoient résolu de le faire geter en la rivière ou la mer. Il entra au conseil où il fit plainte de ce que l'on luy venoit de dire et par une longue harangue remonstra les grans et fidelles services faicts au public en particulier à la Maison de Nassau envers tous l'honneur que feu Monseigneur le prince d'Orange luy avoit touiours faict de randre bon tesmoignage de luy, se soumettoit à l'examen de sa vie et pour ceste occasion prenoit congé du conseil pour n'y plus revenir et se retirer en sa maison discouvert le subiect qui le faisoit porter à la trêve la nécessité qui les y portoit et l'utilité qu'ils en pouvoient retirer. Son Excellence présante opina le premier à faire chastier celuy qui luy avoit tenu ces propos en entrant et le mettre à la torture pour luy faire dire qui le mettoit en besongne. Le reste de ses propos à la louange et honneur dudict Bernevel qui se retira à son logis, d'où il n'en vouleu sortir de plusieurs iours après encore que tout le conseil eust conclu à son honneur, enfin après prières du corps du conseil qui a envoyé plusieurs fois à son logis Son Excellence aussi y estant allé il est retourner exercer sa charge. Le Roy a ranvoié ledit Lambert avec response en ceste semaine tous les députés se rasemblèrent pour prendre une bonne résolution à ce que mande Madame vostre belle-mère. Le Roy n'est satisfait d'elle aux affaires qui se passent là.

Le voiage de Madame de Monpansier en Court est remis jusques au printemps. L'on amène le corps de son père pour estre enterré en ceste ville¹⁶⁵. Madame la marquise y est, qui n'engendre point mélancolie voilà ce que j'ay appris à mon arrivée. Attendant l'honneur de vos commendemens ie pri-ray Dieu pour vostre prospérité. C'est,

Madame,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce 9 novembre.

Je vous envoie de la conserve de roses que j'ay faict faire devant moy à Provins. Le précepteur¹⁶⁶ de Monseigneur vostre fils s'en est allé à Touars avec le messenger de Parthenay. Ceuls

¹⁶³ Pierre de L'Estoile note dans son Journal que lors de son arrivée à la Cour à la fin du mois de novembre M. de Bouillon fut « bien veu et receu de Sa Majesté, qui le baise et le rembrasse par trois fois », *op. cit.*, p. 484, col. 1.

¹⁶⁴ Johan van Oldenbarnevelt (1547-1619) le Grand pensionnaire, représentant des bourgeoisies urbaines, tenant au développement du commerce et à la paix, adversaire politique de Maurice de Nassau, partisan de la guerre.

¹⁶⁵ Le père Ange de Joyeuse, père de Mme de Montpensier, était décédé en 1608 à Rivoli alors qu'il revenait d'un voyage à Rome.

¹⁶⁶ Lous Cappel ayant désiré mettre fin à sa fonction de précepteur auprès de Henri de La Trémoille, Charlotte-Brabantine de Nassau avait fait appel à un Ecossais pour lui succéder : Adam de Brusse.

qui l'ont veu icy le trouvent fort suffisant, mais que j'aye l'honneur de vous voir, ie vous diray ce que i'ay fait en Bourgongne. Le envoie les mémoires à Son Altesse.

Archives nationales, 1 AP 346/36

1609 *Cette année là, laissant son fils aîné, Henri, à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau avait emmené avec elle à Paris son fils cadet, Frédéric, et le présenta à la Cour¹⁶⁷. Au cours de son séjour dans la capitale fut traité l'affaire du temple de Vitré. L'arrêt ordonna que le temple fut bâti dans le ville¹⁶⁸.*

Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Sedan pour passer les fêtes de Pâques auprès de sa sœur Elisabeth. Pendant les mois de mai et de juin, les deux sœurs allèrent voir leurs sœurs Louise-Julienne à Heidelberg¹⁶⁹ et Catherine-Belgique à Hanau¹⁷⁰. Charlotte-Brabantine de Nassau revint avec son fils à Paris dans la première quinzaine du mois de juillet. Gilles de Bourron fit parti de ce voyage en Allemagne, deux lettres qu'il adressa à Henri de La Trémoille, restés à Thouars, nous donnent des détails sur leur périple. Après avoir séjourné à Heibelberg, les deux duchesses se rendirent à Hanau, visitèrent Francfort-sur-le-Main puis revinrent à Heidelberg.

Charlotte-Brabantine de Nassau était le 22 octobre 1609 à l'Ile-Bouchard¹⁷¹. Elle se rendit par la suite avec son fils à Laval¹⁷² et à Vitré. Le 8 novembre, elle fut la marraine d'un enfant à Vitré, Zacharie du Bellay étant le parrain.

Juin 1609 – Heidelberg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

A tous bons contes revenu, me voycy encore icy, revenu de Hanau¹⁷³ où Monsieur le conte¹⁷⁴, vostre oncle, après m'avoir fait boire le tonneau de la bienvenue, aultres devoirs et vostre santé, m'a fort bien enyvré, mais ma consolation, c'est que le vin est fort bon pour monstrier que vous avés de vos serviteurs absant, ie n'espargne point mon entendement. Nous avons esté très bien receus et veu son pais plat et bossu, aussi fertile, beau et plaisant qu'il y en ayt en tout l'occident. La commère et son enfant se porte ioyeusement. Les beaux édifices que y bâtissent les estrangiers sont fort agréables aux passagers. Nous avons esté dans le temple de la juifverie et veu faire leur cérémonie. Par bateau sommes venus à Francfort¹⁷⁵ où nous avons veu la ville et le port.

Allant et venant nous avons veu le Langdegrave¹⁷⁶, qui a fort obligé Madame, venant au devant d'elle bien accompagné et honorablement traité, et bien des santé à outrance, qui nous a bien emply la panse ; force présant au départir afin de nous en souvenir. Vostre cadet a fait rage à mener danser les princesses de son aage, au fils ayné de la maison a juré fraternité militaire quand ils seront en aage pour le faire.

¹⁶⁷ Duplessis-Mornay dans sa lettre du 27 mars 1609 à Rivet note que “ On ne luy du tout point parlé de son fils. Elle reçut bon visage de la Reyne. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & despesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 199.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ Cf. lettre de Louise de Coligny du 22 juin 1609.

¹⁷⁰ Lettre de Frédéric de La Trémoille à son frère aîné du 5 juillet 1609. Archives nationales, 1 AP 381/5.

¹⁷¹ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son secrétaire Nicolas Dumonceau.

¹⁷² Dans une lettre non datée, Frédéric de La Trémoille écrivait à son frère aîné : “ Nous sommes sur les lieux logés chés Monsieur de La Mote. Maman me mena hier à Poligny ouïr deux prêches. nous trouvâmes assés mauvais chemins. Je croy que nous retournerons demain à ce misérable Olivet tout brisé ”. Archives nationales, 1 AP 381/4.

¹⁷³ Hanau en Hesse à 100 km au nord d'Heidelberg.

¹⁷⁴ Philippe-Ludovic II de Hanau-Münzenberg (1576-1612) était l'époux de Catherine-Belgique de Nassau (1578-1648).

¹⁷⁵ Francfort-sur-le-Main, ville impériale à trente kilomètres à l'Ouest de Hanau.

¹⁷⁶ Maurice de Hesse (1572-1632) dit le Savant, Landgraf de Hesse-Cassel.

Au devant de nous s'est trouvé le Grand veneur que Son Altesse a envoyé, qui nous mena dans ses prairies et nous fit voir deubs grans bergeries, cela s'entant de cerfs et de biches qui passent à nos jugemens, le nombre de quinze cens et qui nous regardoient avec assurance, à la longueur de vingt lance. A présent que les châteurs nous font trouver des douceurs parmy les fraises et érisées ne vous estonnés si ie poétisse. Aussi que nostre parlement s'est résolu maintenant. Samedy sera le départir. Pour en France revenir, nous aurons encores deubs reprises franches où il nous faudra faire chère à outrance. Monseigneur le duc des Deux Ponts¹⁷⁷ ce matin est deslogé, qui si en va préparer à Salsebric en cas parail où nous boirons iusques au sommeil. A la chasse ce matin nous allons, avec l'evesque de Vormes nous dînons.

Son Altesse est en bonne prospérité et bois souvant à la santé. Les [Dam]es ne s'exempte point d'y répondre bien à point, ce n'est que par [dépu]tation et de la tisane ce dit-on. Depuis que je congnois Madame [jamais ne] luy veu si bon visage. Je prie Dieu que en mesme santé il vous [conserve où vous] este et d'icy à vingt et cinq ans, ie vous en puisse [...]. C'est

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

[A Heidelberg, ce ...]

Archives nationales, 1 AP 346/38

40

4 juillet 1609 - Coigny
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Ne voulant manquer à vous donner advis de la continuation du bon succès de nostre voiage, ie vous diray que après avoir prins congé de Leurs Altesses qui vinrent une journée conduyre Mesdames et leur donner du plaisir aux chasses. Le baron de Vignebourg nous ayant accompagné deubs journées et traité comme si Son Altesse y eust esté. Vint au devant d'elles Monseigneur le duc des Deubs Ponts pour les recevoir en sa terre, où nous fusmes coucher et dîner le landemain avec toute espresse de bonne chère. Madame la duchesse sa mère¹⁷⁸ fort honorable dame si estant trouvé. Poursuyvant nostre chemin, nous sommes venus revoir Monsieur le conte de Nassau-Fallebrug¹⁷⁹, où nous avons receu les mesmes courtoysies que le passé. De là à Mets où Mesdames ne voulurent loger, encores que Monsieur de Requin les en priast fort. Je fus voir de leur part Monsieur le cardinal de Givry¹⁸⁰, qui est leur oncle, qui quelque iours devant avoit pris possession de l'evesché qui s'estoit préparé de les y loger et festoier, mais Madame de Bouillon avoit pris le vent de la venue de Monseigneur son mary à Sedan qui voulut aller coucher à Moulin et nous empescha d'avoir ceste bonne carreleure de vantre, n'ayant peu dormir de bon somme qu'elle ne l'aie heu abordé. Le landemain nous vînmes à Gondrecourt¹⁸¹, chès le grand bailly de Lorraine, puis à Juvigny¹⁸² où l'abesse en l'aage de dis huit ans nous festoia ioyusement. Elle seroit plus propre à un aultre /2/ usage que à dire des suforge. De là arrivant à Sedan vinrent Messeigneurs le prince palatin et duc de Bouillon et fusmes receus avec canonnades et escoupteries et après avoir délicieusement jouy trois iours de repos nous sommes randus en ce lieu¹⁸³ et allons ce iourd'huy voir la bonne Madame de Jouarre¹⁸⁴ pour la réjouir jusques à

¹⁷⁷ Johann II (1584-1635) duc de Deux-Pont (Zweibrücken), veuf de Catherine de Rohan (1578-1607).

¹⁷⁸ Madeleine de Clèves, veuve de Johann I des Deux-Ponts.

¹⁷⁹ Ludwig II comte de Nassau-Weilburg (1565-1627) avait hérité le comté de Saarbrück en 1602 à la mort de son oncle Philippe IV de Nassau-Saarbrücken. Il était marié à Anna-Maria de Hesse-Cassel (1567-1626), fille du Landgraf Guillaume IV de Hesse-Cassel.

¹⁸⁰ Anne de Pérusse d'Escars de Givry (1546-1612), cardinal (1596), évêque de Metz de 1608 à 1612. Il était le fils de Jacques de Pérusse, seigneur d'Escars et de sa seconde épouse Françoise de Longwy, dame de Givry. Cette dernière était la sœur de Jacqueline de Longwy, comtesse de Bar-sur-Seine, épouse de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, grand-mère maternelle d'Elisabeth et de Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹⁸¹ Gondrecourt à l'ouest de Briey.

¹⁸² Juvigny-sur-Loison (Meuse) au sud de Montmédy.

¹⁸³ Coigny au nord de Château-Thierry.

dimanche matin, que nous irons coucher à Paris. Madame se porte fort bien et Monsieur vostre frère aussi. Il me gagna hier au soir un sous au jeu des quilles. Monseigneur le prince palatin vous escrit avec un baisement de mains qu'il m'a chargé vous présanter. Le vous envoie le tout.

Et pour les nouvelles, de l'univers, l'on dit que le roy de Pologne sera avec armée en Moscovie pour secourir ce Demetrius prétendant l'estat contre le Zeusqui. Le marquis de Brandebourg et [le] duc de Neubourg se sont accordés de prendre possession en commun de la succession des duchés du feu duc de Clèves¹⁸⁵, par l'entremise du Landgrave Maurice et conte Jehan de Naussau, qui les ont accompagnés devant la place principale de Clèves, où malgré les impérialistes ils se sont rendus maîtres et reçus par le chancelier et conseil, et dans neuf mois doivent passer par le jugement d'arbitres de leurs diférens.

Les Estats de Bohême avec ceuls de Silésie, ioints ensemble, assemblés en armes à Prague, pressent l'Empereur de leur accorder l'exercice libre de la Religion, supresion de levé de deniers publics qu'ils luy avoient accordés pour les guerres contre le Turc¹⁸⁶. Un jésuyte preschant sédicieusement contre eux, ils ont pillé leur temple. Les ducs de Bavière, Ferdinand d'Autriche, duc de Lorraine et plusieurs ecclésiastiques ont fait une diette à Minde pour /3/ unir contre les protestans¹⁸⁷. Le bruit que l'armée navale turquesque est pour attaquer quelque endroit de l'Italie se continue toujours. Voilà ce que ie vous puis escrire pour le présent. Attendant aultre occasion ie priray Dieu qu'ils nous maintienne en toute prospérité et honoré de vos commendemens ie demeurey,

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Coincy, ce 4 juillet.

Monsieur le prince de Sedan et Mademoiselle de Bouillon vous baisent les mains et sont à vostre service.

Archives nationales, 1 AP 346/39

1610 *Charlotte-Brabantine de Nassau passa la majeure partie de cette année à Paris et à Sedan. Une fois de plus elle avait laissé son fils aîné à Thouars¹⁸⁸. Elle le fit venir auprès d'elle pour passer les fêtes de Pâques à Sedan, ce qui nous prive de la réaction de la duchesse de La Trémoille à l'annonce de l'assassinat de Henri IV le 14 mai par Ravailiac et de la prise de pouvoir de Marie de Médicis en tant que régente.*

Le lettre du 2 juin de Zacharie du Bellay nous apprend que Charlotte-Brabantine de Nassau revint à Paris à la fin du mois de mai. Dans la lettre qu'elle écrivit le 11 juin à son secrétaire Henri du Monceau, elle lui avouait : " j'ay tant esté travaillé de visittes et d'indispositions depuis mon retour de Sedan que j'ay eu fort peu de loisir de vacquer à mes affaires ". Le 9 juillet, Henri de La Trémoille avec sa tante, la princesse douairière de Condé, et son oncle, le duc de Bouillon, alla au

¹⁸⁴ Jeanne de Bourbon-Montpensier (1540-1624), tante de Charlotte-Brabantine de Nassau, était abbesse de Notre Dame de Jouarre depuis 1586. Toute huguenote qu'elle fut, la duchesse de La Trémoille ne manquait pas de la visiter lorsqu'elle allait de Paris à Sedan ou de Sedan à Paris. La différence de Religion n'altérait nullement les liens de parenté.

¹⁸⁵ La mort le 25 mars 1609 du duc de Clèves Jean-Guillaume avait suscité bien des appétits. Ses biens étaient situés entre les Provinces Unies, l'évêché de Münster et l'Electorat de Cologne. Ils étaient constitués sur la rive gauche du Rhin par le duché de Juliers, sur la rive droite par le duché de Berg, les comtés de Mark et de Ravensbourg et enfin de part et d'autre du fleuve par le duché de Clèves. L'Electeur de Brandebourg était le gendre de la sœur aînée du défunt et le comte palatin de Neubourg était le fils de sa sœur cadette.

¹⁸⁶ En 1609, Rodophe II qui n'était plus que roi de Bohême accorda à ses sujets Bohémiens un statut religieux leur donnant la liberté de conscience et une assez large liberté de culte, ainsi que des garanties d'ordre politique. Georges PAGES, *La guerre de Trente ans*, Editions Payot, Paris, 1991, p. 38-39.

¹⁸⁷ Réponse à l'Unon évangélique fondée en 1608, par les princes protestants allemands, les princes catholiques allemands à l'initiative de Maximilien Ier duc de Bavière constituèrent le 10 juillet 1609 à Munich une Sainte Ligue catholique.

¹⁸⁸ Dans sa lettre du 12 février 1610 à Duplessis-Mornay, Charlotte-Brabantine de Nassau à propos de son fils écrit : " J'ai fait au Roy, pour mon fils, l'excuse de la saison, qu'il a trouvée fort bonne ; cela me fait voir que je ne pourrai retarder plus d'un mois qu'il ne soit ici ". DUPLESSIS-MORNAY, *Mémoires et Correspondance*, Ed. Auguis et La Fontenelle de Vaudoré, Paris, 1824-1825, 12 vol, tome X, p. 540-542.

devant de son cousin le prince de Condé de retour en France¹⁸⁹. Le 1^{er} août Charlotte Brabantine de Nassau à Charenton fut la marraine d'Henri, fils de Sully. Le duc de Bouillon était le parrain.

Pendant le mois d'août courut à Paris la menace d'une nouvelle Saint-Barthélemy, Pierre de L'Estoile rapporte que dans " la nuict du mardi 20 de ce mois, y eust à Paris renfort de bruits tumultueux, cavallerie par ville, force allans et venans qui portoient advis de se donner garde ". " On disoit que toutes ces meffiances procédoient d'un avis donné le soir de devant à M. le Prince, par la dame de La Trimouille, de se tenir sur ses gardes, pour ce qu'on l'avoit advertie pour certain qu'on vouloit attenter à la vie et à la personne dudit Sieur prince "¹⁹⁰.

Charlotte-Brabantine de Nassau renvoya son fils Henri à Thouars. Le 27 septembre, elle lui écrivit, de Sedan, pour lui annoncer la mort de son oncle l'électeur palatin Frédéric IV. Avec sa soeur et son beau-frère, elle se rendit à Heidelberg pour assurer " la bonne princesse " de leur affection¹⁹¹.

41

21 novembre 1610 – Paris

à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Ce matin s'est commencé à vandre la cérémonie du sacre du Roy, que je vous envoie ensemble les advis receus hier de Hidelberg et de Mets. La Varanne¹⁹² qui, en la faveur de Messieurs le Chancelier et Villeroy, avoit obtenu la lieutenance générale du Roy en Anjou, la Roine ayant esté surprinse. Tout le conseil si est oposé, la Roine a révoqué son brevet. L'on luy a envoyé un courrier à Angers. L'on luy mande qu'il le raporte et ses lettres, et rande ce qu'il en avoit fait escrire pour en prendre possession.

Le conte d'Auvergne¹⁹³ est en estat de sortir pour estre recongnu des médecins d'estre en une langoureuse maladie tant de la jaunisse que des duretés qui sont en plusieurs endroits sur son corps.

Monsieur le Prince et Monsieur le comte de Soissons se virent hier au logis de Monsieur le Conestable où ils se réconcilièrent et ambrassèrent à cet après dîner. Monsieur le conte est venu voir Monsieur le Prince à son logis. L'on fait estat que le prince d'Enhalt sera icy dans huit jours. Le Pape a escrit à la Roine en faveur du présidant de Verdun¹⁹⁴, disant qu'il luy estoit fort nécessaire de mettre en ceste charge un homme qui fust congnu pour très bon catolique et luy nomme celuy là pour l'avoir ouyr tenir tel et des plus capables.

Monsieur Servin fit hier une remonstrance notable à Sa Majesté sur le plaidoie des Jésuites, qu'elle veult qui soit diféré, aussi sur les pernicieuses maximes qui sont dans le livre de Belarmin. Par ses responses, elle apréandoit qu'il fut bruslé par arrest de la Court comme Marianist¹⁹⁵. Le mariage de Monsieur de Guise¹⁹⁶ se brouille sur des incommodités dont l'on fait pène à la Dame. C'est,

Monseigneur,

¹⁸⁹ Pierre de L'ESTOILE, *Mémoires et journal depuis la mort de Henri III (1589) jusqu'à 1611*, op. cit, p. 618.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 622.

¹⁹¹ Lettre de l'Electrice palatine Louise-Julienne de Nassau du 13 novembre 1610 à Duplessis-Mornay. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou escrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 265-266.

¹⁹² Guillaume Fouquet (1560-1616), marquis de La Varenne.

¹⁹³ Charles de Valois (1573-1650), comte d'Auvergne, demi-frère de la marquise de Verneuil, emprisonné à la Bastille depuis 1604.

¹⁹⁴ Nicolas de Verdun devint premier président au parlement de Paris.

¹⁹⁵ Pierre de L'Estoile dans son journal mentionne qu'au début du mois de novembre 1610, les Jésuites remuèrent tout le monde et firent de grandes brigues pour l'établissement de leur collège et pour gagner leur cause. Le parlement après avoir une première fois différé sa décision le 18 novembre, dans son arrêt du 26 novembre interdit sur peine de crime de lèse-majesté le livre du cardinal Bellarmin, intitulé *Tractatus de Potestate summi Pontificis in Temporalibus, adversus Guill. Barclaium, auctore Roberto S. Ecclesie Romanæ cardinali Bellarmino*, imprimé à Rome par Barthélemy Zannety. *Journal*, op. cit., p. 641-643.

¹⁹⁶ Charles de Lorraine, duc de Guise, négociait son mariage avec Henriette de Joyeuse, veuve du duc de Montpensier.

Vostre très-humble et obéissant serviteur.

G. de Bourron

A Paris, ce xxi novembre.

J'ay attendu iusques à dix heures ce matin pour vous mander des nouvelles de Madame, le coche n'estant venu hier au soir, ni ce matin. Cela me faict croire que Madame est en chemin et le retarde. Messieurs le prince d'Orange et conte Henry se porte bien, aussi faict Madame sa mère.

Archives nationales, 1 AP 346/40

-=-

Jean Luc Tulot, F Saint-Brieuc, 6 mai 2007